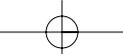


# LE DIACRE



# COMMUNIO

REVUE CATHOLIQUE INTERNATIONALE

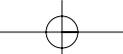
## LE DIACRE

*J'ai eu l'honneur de vous voir en la personne de Damas, votre saint évêque, en celles des éminents presbytres Bassus et Apollonius et du diacre Zotion, mon compagnon de service. Puissé-je pour ma joie le garder! Car il est soumis à l'évêque comme à la grâce de Dieu et au conseil des presbytres comme à la foi de Jésus-Christ.*

Ignace d'Antioche,  
*Lettre aux Magnésiens 1, 2*

*Il faut que les diacres, qui servent aux mystères de Jésus-Christ, recueillent à tous égards l'estime générale. Ils ne se bornent pas à distribuer des aliments et de la boisson : ils servent aussi l'Église de Dieu.*

Ignace d'Antioche,  
*Lettre aux Tralliens, 2*



## Sommaire

### ÉDITORIAL

---

Jean-Pierre BATUT : **Diaconie et diaconat selon Vatican II**

### 7 PROBLÉMATIQUE

---

Philippe VALLIN : **La position du serviteur**

**15** Le diaconat est dévoilement d'un mystère. Il le dévoile « par position », c'est-à-dire dans sa manière de se situer par rapport aux autres ministères ordonnés, et de les situer par rapport à lui. Ce mystère est celui d'un pouvoir d'origine divine, qui s'est exercé et a triomphé en ce monde en se désappropriant totalement de lui-même.

Alain GRAU : « **Diaconie du Christ** » : de l'analogie pratique  
à la catégorie théologique

**29** Le Christ est le Serviteur du Père, et déclaré tel par lui : le mystère de la condition de serviteur est l'objet d'une révélation du Père, et s'enracine dans l'être du Christ. Les diacres sont donc indissociablement serviteurs du Christ et témoins du Christ Serviteur.

Olivier de CAGNY : **Le diacre dans la liturgie romaine :**  
**serviteur de l'évêque,**  
**serviteur du peuple chrétien**

**53** L'approche descriptive du rôle imparti au diacre dans la liturgie romaine est à elle seule riche d'enseignements. Le « ministère de l'autel » n'est autre que celui du Christ. En tant que ministre de la Tête, le diacre est à même d'organiser le Corps qui est l'Église, incarnée *hic* et *nunc* dans l'assemblée liturgique, et de lui permettre de trouver sa cohérence autour de son Seigneur.

### QUESTIONS DISPUTÉES

---

Dominique LEBRUN : **Le diaconat réservé aux hommes ?**

**65** Poser la question de l'accession des femmes au diaconat oblige à s'interroger sur le lien entre ce ministère et le sacerdoce apostolique. Il y va, en effet, de l'unité du sacrement de l'ordre, dont le diaconat constitue le premier degré.

Jean-Robert ARMOGATHE : **Deux questions disputées :**  
**la nature sacramentelle**  
**du diaconat et l'ordination**  
**diaconale des femmes**

**81** La réserve des documents officiels de l'Église à propos du diaconat invite à se garder de toute précipitation pour répondre à la question de la nature sacramentelle de l'ordination diaconale et à celle de l'ordination des femmes à ce ministère.

## SOMMAIRE

---

### TÉMOIGNAGES

---

Olivier de BERRANGER : **La joie d'ordonner des diacres**

**91** Apparus progressivement en France depuis Vatican II, les diacres « permanents » sont le signe d'un renouveau de l'Église et la rendent plus visible. Chrétien engagé dans le monde, serviteur de la Charité autant que de la liturgie, le diacre, « ministre du seuil », constitue en effet un relais privilégié entre l'Église et l'humanité tout entière.

Didier RANCE : **Lettre à un jeune diacre**

**99** À quoi servent les diacres ? Face à tous ceux qui veulent faire du diacre « permanent » une porte ouverte à toutes leurs revendications, ou face à ceux qui au contraire stigmatisent son inutilité, une seule réponse s'impose : à rien. Don de l'Esprit à l'Église, c'est précisément comme serviteur inutile que le diacre manifeste pleinement la toute-puissance du Fils de l'Homme venu pour servir et non pour être servi.

Sylvie DUJARDIN : **Je suis devenue une femme de diacre**

**105** L'ordination diaconale d'un homme marié éclaire d'une lumière nouvelle le sacrement du mariage qu'il peut avoir reçu auparavant. Une femme de diacre en témoigne.

### SIGNETS

---

Juan ORELLANA : **Luis Buñuel et cet obscur objet du désir**

**109** Le célèbre réalisateur espagnol a fait de l'incontournable réalité du désir le thème de son œuvre cinématographique ; en « réalisant » le phantasme, par le biais de la fantaisie surréaliste, dans la fiction du film, Buñuel a mis en lumière son origine irrationnelle, en-deçà de toute explication psychanalytique ou socio-historique : dans son non-sens, c'est le mystère de l'existence qui est révélé.

Serge LANDES : **Vaines pelouses et verts pâturages**

**117** Libres propos sur le football comme spectacle de masse : de la vanité spirituelle de certaines passions sociales.

*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Jean-Pierre BATUT

## **Éditorial**

# **Diaconie et diaconat selon Vatican II**

**P**OURQUOI le cacher ? Le numéro de *Communio* que le lecteur a entre les mains a évolué au fil du temps. Le thème qu'il nous était demandé de traiter était à l'origine « la diaconie »<sup>1</sup>. Ce mot, qui n'est pas dépourvu de relevance philosophique<sup>2</sup>, était en usage dès le Nouveau Testament pour désigner le ministère apostolique<sup>3</sup>. Le dernier Concile a pu parler de la diaconie de l'Église<sup>4</sup>, fondée sur la diaconie du Christ lui-même, dans laquelle les premiers chrétiens, méditant les Chants du Serviteur dans le livre d'Isaïe (chapitres 42, 49, 50, 52-53 et 61), ont vu la condition humiliée librement acceptée par amour pour nous, jusqu'à la mort sur la

1. On trouve une seule occurrence du mot *diakonia* dans les évangiles, dans l'épisode de Marthe et Marie (*Luc* 10, 40). Les *Actes*, en revanche, lui font une large place, avec le sens de « service » ou de « ministère ». Notons que, dans le même livre, le mot « diacre » est absent : nulle part il ne nous est dit que les Sept institués au chapitre 6 pour le service des tables soient des diacres. On peut voir en eux des missionnaires « au service des "Hellénistes" (juifs envoyés aux Nations), comme parallèle au choix des Douze par Jésus pour les "Hébreux" (chrétiens issus des juifs autochtones) » (B. POTTIER, « La sacramentalité du diaconat », *Nouvelle Revue Théologique* 119 [1997], p. 32).

2. On le trouve chez E. LÉVINAS pour désigner un commandement éthique fondamental, celui de se mettre au service d'autrui.

3. Cf. par exemple *Actes* 20, 24.

4. Dans les textes du dernier Concile, cf. *Gaudium et Spes* 3, *Ad Gentes* 5 ; 12.

**ÉDITORIAL** \_\_\_\_\_ **Jean-Pierre Batut**

croix et la glorification pascale par le Père (*Actes* 3, 13 et l'hymne christologique de *Philippiens* 2).

**Le lien institué entre hiérarchie et service**

Or il se trouve que depuis Vatican II, la diaconie du Christ et de l'Église a été rendue visible pour tous à travers un état clérical spécifique : le diaconat comme ordre stable imparti à des hommes qui ne deviendront jamais prêtres<sup>5</sup>. Cet ordre stable est lié directement à l'évêque, par un lien plus personnel que celui du prêtre, puisqu'il n'existe pas actuellement de communauté des diacres qui ferait pendant au *presbyterium*. Pour autant, le ministère du prêtre demeure seul à être sacerdotal, à l'instar de celui de l'évêque, alors que le diacre est ordonné « au degré inférieur de la hiérarchie, non en vue du sacerdoce, mais en vue du service »<sup>6</sup>, même si les diacres participent pour leur part « à la grâce et à la mission du souverain Prêtre »<sup>7</sup>.

La question « à quoi servent les diacres ? » est certainement une question mal posée. Il est aisé de répondre : à rien, si l'on songe que la quasi totalité de leurs fonctions peuvent, à titre extraordinaire ou même ordinaire, être assumées par des laïcs<sup>8</sup>. Pour peu que l'on considère, en revanche, la position symbolique qui est la leur<sup>9</sup>, telle qu'elle se manifeste en particulier dans la liturgie<sup>10</sup>, et que l'on se remémore les mises en garde du Christ à ses apôtres à propos de l'exercice du pouvoir, leur utilité apparaît très grande : leur seule

5. Il est à noter que les raisons alléguées pour ce rétablissement sont essentiellement fonctionnelles. Après avoir précisé que les diacres servent « le peuple de Dieu » (et pas seulement l'évêque), et énuméré les tâches qui leur reviennent, le texte conciliaire ajoute : « Comme la discipline actuellement en vigueur dans l'Église latine [c'est-à-dire le diaconat seulement transitoire] rend difficile, en plusieurs régions, l'accomplissement de ces fonctions extrêmement nécessaires à la vie de l'Église, le diaconat pourra, dans l'avenir, être rétabli en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie » (*Lumen Gentium* 29).

6. *Lumen Gentium* 29.

7. *Lumen Gentium* 41.

8. Voir l'article de J.-R. ARMOGATHE, « Deux questions disputées », p. 81-89.

9. Voir l'article de Ph. VALLIN, « La position du serviteur », p. 15-27.

10. Voir l'article d'O. de CAGNY, « Le diacre dans la liturgie romaine », p. 53-63.

---

## *Diaconie et diaconat selon Vatican II*

présence aux côtés de l'évêque (ou du prêtre célébrant) met en évidence le fait que le pouvoir *clérical* n'a de sens que comme service. Je souligne « clérical » parce que le diacre, comme on sait, est intégré au clergé par son ordination, au même titre que le prêtre ou l'évêque.

Le général romain qui se voyait octroyer par le Sénat les honneurs du triomphe devait, dit-on, être flanqué d'un acolyte, qui lui soufflait à l'oreille : « souviens-toi que tu n'es qu'un homme », pendant toute la durée des festivités. Le diacre remplit quelque chose de ce rôle : « Vous savez que ceux qu'on regarde comme les chefs des nations païennes dominant sur elles en maîtres et que les grands font sentir leur pouvoir. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous : au contraire, celui qui voudra devenir grand parmi vous, sera votre serviteur, et celui qui voudra être le premier parmi vous, sera l'esclave de tous. Aussi bien, le Fils de l'homme lui-même n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour une multitude » (*Marc* 10, 42-45).

Mais si le diacre rappelle au clergé que son pouvoir est un service, quelle peut être son utilité par rapport aux fidèles eux-mêmes ? Le vocabulaire utilisé par le Concile éclaire quelque peu la question. Le mot « hiérarchie », comme on sait, n'a aucun relent administratif, mais est d'origine mystique<sup>11</sup>. Dans le contexte néoplatonicien de la participation, il doit être pris, pour citer Louis Bouyer, « au sens non pas simplement d'ordre immuable, mais de communication généreuse »<sup>12</sup>. C'est pourquoi le diacre, « servant les mystères [c'est-à-dire les sacrements] du Christ et de l'Église »<sup>13</sup>, est intégré à la hiérarchie, et par le fait même à la dispensation sacramentelle des dons de Dieu, parce que ces dons ne sauraient être dispensés autrement qu'à partir et à l'intérieur de l'abaissement du Serviteur. La source de vie du baptême et de l'eucharistie jaillit de la croix, lieu paradoxal entre tous où le Fils de l'homme est « élevé » comme le serpent dans le désert (*Jean* 3, 14) dans l'acte même où il s'« abaisse » de manière si totale que nul abaissement ne descendra jamais plus bas – « le Christ, disait Charles de Foucauld, a tellement pris la dernière place que personne ne pourra jamais la lui ravir ».

11. Cf. les deux œuvres maîtresses du pseudo Denys l'Aréopagite : la *Hiérarchie céleste* et la *Hiérarchie ecclésiastique*.

12. L. BOUYER, *Dictionnaire théologique*, Paris 1963, article « hiérarchie ».

13. *Lumen Gentium* 41.

**ÉDITORIAL** \_\_\_\_\_ **Jean-Pierre Batut**

Abaissement qui vaut au Christ d'être proclamé Seigneur à chaque degré métaphysique de l'univers (« au plus haut des cieus, sur la terre et dans les enfers », *Philippiens 2, 10*), parce que « celui qui est descendu, c'est le même qui est aussi monté au-dessus de tous les cieus, afin de remplir toutes choses de sa présence » (*Éphésiens 4, 10*) : la diaconie du Christ, en effet, « est d'abord et essentiellement, le Mystère pascal », « le ministère du don de sa vie »<sup>14</sup>.

Dès le début de son chapitre III sur « la constitution *hiérarchique* de l'Église », la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* affirme sans ambiguïté le lien indissoluble (et indissoluble parce que sacramental) entre pouvoir et service : « Les ministres (*ministri*) qui disposent du pouvoir sacré (*sacra potestas*), sont au service de leurs frères (*inserviunt*), pour que tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu et jouissent par conséquent, en toute vérité, de la dignité chrétienne, parviennent au salut.<sup>15</sup> » On sait que « ministre » ne signifie rien d'autre que « serviteur », si bien que le diacre ne fait que concentrer en sa personne ce qui caractérise l'ensemble des chargés de fonction qui constituent l'Église hiérarchique, et dont la tâche, en tant que *servi servorum Dei*, consiste à transformer tous les membres de l'Église en serviteurs du Christ et de l'humanité<sup>16</sup>.

L'Église, si l'on y réfléchit bien, n'est qu'une grande machine à fabriquer des serviteurs. Elle prolonge en cela le rôle de Marie à Cana, qui, accomplissant en quelque sorte un premier miracle (« tout ce qu'il vous dira, faites-le », *Jean 2, 5*), sut transformer les serviteurs de la noce en serviteurs de son divin Fils. C'est en vertu de cette métamorphose inaugurale des serviteurs que l'eau put être changée en vin, en attendant que le vin lui-même devînt le Sang de l'alliance nouvelle. Traditionnellement ministre du calice, l'homme

14. Voir l'article d'A. GRAU, « Diaconie du Christ », auquel ces expressions sont empruntées, p. 29-51.

15. *Lumen Gentium* 18.

16. On se souvient aussi que c'est dans le but de rappeler aux grands commis de l'État qu'ils n'étaient que des serviteurs, que le roi Saint-Louis a voulu qu'ils fussent appelés « ministres » : de la sorte, la meilleure féminisation de ce titre, plutôt que l'inélégant néologisme « la ministre », pourrait consister tout simplement à parler de « la servante » – ce qui aurait en outre l'avantage de fournir aux femmes en politique les bases d'une spiritualité mariale. Il va de soi que les hommes, de leur côté, auraient eu à cœur de donner spontanément le ton en se faisant appeler « serviteurs »...

## *Diaconie et diaconat selon Vatican II*

constitué diacre par l'Église est témoin de cette transsubstantiation, qui prélude à celle de l'humanité tout entière. Comme les serviteurs de Cana, il est dans le secret de ce que fait son Seigneur : « [le maître du repas] goûta l'eau changée en vin ; il ne savait pas d'où venait ce vin, mais *les serviteurs le savaient, eux qui avaient puisé l'eau* » (Jean 2, 9) : si bien qu'au lieu de s'étonner que le diacre ne serve à rien, il y aurait plutôt lieu de s'émerveiller qu'il soit si proche du cœur du Maître, à l'instar du disciple bien-aimé qui, reposant sur la poitrine du Seigneur, se vit communiquer ses secrets. Et le fruit étonnant de cette proximité est de rendre possible, par la communion au Mystère, la communication de ce qui était caché dans le cœur de Dieu et, depuis le début de la liturgie eucharistique, dans le chœur de l'église. Voilà pourquoi, très logiquement, le Sang du Christ est traditionnellement administré par les diacres : « Parce que le sang signifie la rédemption du Christ *qui se communique au peuple* ; c'est pourquoi au sang se mêle de l'eau, laquelle symbolise le peuple. Et parce que les diacres sont *entre* le prêtre et le peuple, il convient davantage aux diacres de dispenser le Sang que de dispenser le Corps. <sup>17</sup> »

### Questions posées et perspective œcuménique

Renouant avec la coutume de *Communio*, ce cahier a fait aussi la part belle aux témoignages, qu'ils soient d'un évêque <sup>18</sup>, d'un diacre <sup>19</sup> ou d'une femme de diacre <sup>20</sup>. À travers ces témoignages, les multiples composantes d'une situation nouvelle sont mises en lumière : pour les évêques, la nouveauté consiste à exercer leur fonction non seulement, ni même de manière privilégiée, avec les prêtres, mais aussi et peut-être un jour d'abord avec les diacres. Pour les diacres mariés, il s'agit de « gérer » avec l'aide de leurs épouses une double appartenance sacramentelle, situation sans précédent dans l'Église latine depuis 1139, avec l'imposition du célibat à l'ensemble du clergé par le Concile de Latran II.

17. Saint THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, IIIa, q. 82, a. 3, sol. 1. C'est moi qui souligne.

18. Mgr O. de BERRANGER, « La joie d'ordonner des diacres », p. 91-97.

19. D. RANCE, « Lettre à un jeune diacre », p. 99-104.

20. S. DUJARDIN, « Je suis devenue la femme d'un diacre », p. 105-108.

**ÉDITORIAL** \_\_\_\_\_ **Jean-Pierre Batut**

Pour le reste, ce cahier n'a pas eu d'autre ambition que de livrer au lecteur un état de la question, en particulier pour ce qui concerne la difficile question de l'ordination éventuelle de diaconesses<sup>21</sup>.

Une perspective œcuménique pourrait enfin être étudiée. Nous nous contenterons de la suggérer : n'y a-t-il pas dans le pastoralat tel que le conçoivent bon nombre d'Églises issues de la Réforme quelque chose de ce que l'Église catholique entend par diaconat ? La place donnée au ministère de la Parole, en particulier, suggère un tel rapprochement. S'il a quelque pertinence, la restauration du diaconat comme ordre permanent ne pourrait-elle ouvrir des voies nouvelles et jusque là inexploitées dans le dialogue théologique sur les ministères ? Plutôt que de vouloir comparer, voire équiper, le pastoralat et la prêtrise, ne conviendrait-il pas de reconnaître d'abord leur hétérogénéité et de se demander si le pastoralat ne correspond pas à une réalité déjà existante à l'intérieur de l'Église catholique ? Liturgiquement, le diacre fait office de « relais » entre le célébrant et l'assemblée ; en tant que ministre de la charité, il relie l'Église à tous ceux qui sont dans le besoin, et leur apporte le témoignage concret de sa sollicitude pour chacun. La perspective œcuménique que nous venons d'esquisser pourrait lui permettre un prolongement inattendu de son rôle de « relais », exercé cette fois entre les Églises en marche vers l'unité.

Par contre-coup, ce rapprochement obligerait l'Église catholique à approfondir davantage la spécificité du diaconat pour elle-même. Il pourrait ainsi favoriser en son sein un changement de perspective qui n'est pas encore, loin s'en faut, arrivé à maturité. En renonçant une bonne fois à considérer le diaconat comme une simple étape vers le presbytérat, et le diacre comme un « sous-prêtre » ou un « super-laïc », et en situant l'un et l'autre par rapport à l'épiscopat, comme deux manières spécifiques d'être ordonné au service de l'Église, on permettrait au diacre de ne plus devoir « se positionner d'abord par rapport au presbytérat », et peut-être même au prêtre de ne plus avoir « à devenir diacre transitoire avant son ordination », chacun de ces degrés ayant dès lors « sa consistance propre, sans référence mutuelle »<sup>22</sup>. Peut-être sortirait-on alors d'un statut des

21. Voir l'article de D. LEBRUN, « Le diaconat réservé aux hommes, note pour une intervention du magistère », p. 65-79 et celui de J.-R. ARMOGATHE déjà mentionné.

22. B. POTTIER, *art. cit.*, p. 21. L'auteur ajoute : « L'identité du diacre restera floue, tant qu'il faudra nécessairement être ordonné diacre avant d'être

---

## *Diaconie et diaconat selon Vatican II*

diacres permanents «qui ressemble plus, jusqu'à présent, à une extension dans un temps indéfini de la réalité du diaconat transitoire qu'au rétablissement authentique d'un diaconat permanent»<sup>23</sup>.

Pourquoi appeler de ses vœux un diaconat considéré pour lui-même ? Certainement parce que le diaconat, malgré les imprécisions théologiques qui empêchent pour le moment d'élaborer un discours satisfaisant à son sujet, incarne non quelque chose d'accessoire, mais quelque chose d'essentiel pour la compréhension de l'être de l'Église dans son rapport à son Seigneur. C'est pourquoi certains n'ont pas hésité à voir dans le renouveau du diaconat préconisé par Vatican II «la clé du renouvellement de l'Église tout entière»<sup>24</sup>. Car si le Diacre par excellence est le Christ, la Diaconie, c'est l'Église.

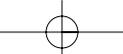
Jean-Pierre Batut, né en 1954, ordonné prêtre en 1984 pour le diocèse de Paris, professeur au Studium Notre-Dame du Séminaire de Paris et curé de paroisse. Membre du Comité de rédaction de *Communio*.

---

ordonné prêtre, tant que le modèle de subordination occultera le modèle de complémentarité» (p. 34).

23. B. POTTIER, *art. cit.*, p. 32.

24. B. D. DUPUY (cité par B. POTTIER, *art. cit.*, p. 23).



*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Philippe VALLIN

## La position du serviteur

Petit essai d'anthropologie sur le diaconat

Celui qui s'interroge sur la restauration du diaconat, comme elle fut décidée au concile Vatican II, n'éprouve pas toujours qu'il frôle un profond mystère. Mais il en perdra à coup sûr la sensation fugace, pour peu qu'il laisse le mouvement intuitif de sa foi se mettre à la remorque des arguments de circonstance sous lesquels cet événement fut vite attrapé. Et d'abord, si l'on a restauré le diaconat permanent, c'est en réalité parce qu'il était demeuré dans l'Église, parce qu'il était là, mais celé. On se tromperait en particulier, lorsqu'on imaginerait d'après une logique purement fonctionnelle, que les emplois d'assistance de l'antique diaconat n'étaient pas assez remplis, et qu'il fallait améliorer enfin le service de l'Église, par exemple vis-à-vis des pauvres, en restituant cet ordre dans son isolement sacramentel. Ces temps récents de l'Église ont montré l'ampleur et la souplesse de la charité des Chrétiens, des religieuses en tout premier : il n'est pas expédient de chercher les principes de la réflexion théologique de ce côté-là. On se tromperait encore, selon nous, si d'une façon très épaisse, et non pas dans cet équilibre symbolique que nous aimerions dégager, équilibre mieux accordé à l'essence du diaconat, on jugeait que cette restitution n'avait servi qu'à introduire les hommes mariés dans la hiérarchie des ordres. Comme si le célibat demandé et dévolu par grâce aux évêques et aux prêtres était l'expression ou l'occasion d'une déficience constitutive du sacerdoce – il en est d'accidentelles assurément : en ce cas, la raison du théologien serait tenue de remonter

## **PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Philippe Vallin**

jusqu'à l'origine même de cette déficience, laquelle ne pourrait se chercher ailleurs que dans le modèle christique de ce célibat.

Recevoir le mystère du diaconat dans sa densité retrouvée, implique sans doute qu'on le contemple et le pénètre par ses apparences, ainsi qu'il y va de toute institution sortie de l'Évangile du Verbe incarné, éloquente d'abord par sa beauté gracieuse en avant de ses raisons : sous ce régime de la connaissance de foi, prenons garde alors de ne pas emporter avec nous, pour en déguiser le mystère, les apparences que nous voudrions y trouver, instruits par le préjugé et l'esprit du siècle au lieu de l'être par l'instituteur lui-même du sacrement de l'ordre. Ce petit essai a résulté d'un regard qu'on voulait neuf et contemplatif : ce qui lui manquera de vérité, aura manqué pour commencer à la prière de son auteur ; qu'on veuille bien l'en excuser<sup>1</sup>.

### **La position du diacre : où l'on voit que Dieu seul accomplit les œuvres divines**

Le diaconat restauré est appelé *permanent*, non sans maladresse comme chacun en est bien d'accord, puisque la grâce diaconale est toujours présente et active dans les prêtres qui ne l'ont point perdue pour avoir accédé à l'ordre supérieur, et encore dans les évêques, lesquels d'ailleurs continuent d'en porter l'habit liturgique sous la chasuble, chose fort significative. Il n'empêche qu'en pratique – et l'Église est justement toute *pratique* dans l'assomption de ses vérités

1. On trouvera une documentation nourrie et récente, aux deux points de vue historique et systématique, dans le livre d'A. BORRAS et B. POTTIER : *La grâce du diaconat*. Questions actuelles autour du diaconat latin, Bruxelles, Lessius, 1998. Cependant, la variation historique de la discipline sacramentaire vient ici à l'appui de perspectives nouvelles, où nous nous séparerions pour notre compte des auteurs. En particulier, ils trouveraient juste qu'on ne confère plus le diaconat aux futurs prêtres, pour dessiner le triangle vrai des ministères, et qu'on distingue absolument le sacerdoce du service, évitant cette « linéarité » des ordres qui établit le diacre sous le prêtre. Pour le même motif, ils estiment possible de conférer un diaconat sacramentel aux femmes. Nous continuons de penser que les trois ordres se règlent sur le modèle unifiant et récapitulant du Verbe incarné, prêtre et serviteur, et qu'ils sont tenus d'en respecter l'économie symbolique masculine selon le « *vir factus est* ».

---

## *La position du serviteur*

fondatrices –, le diaconat avait, lui, perdu la visibilité de grande portée qu'il pouvait recevoir de son humble, et non pas splendide, isolement, à cause de cette association coutumière au sacerdoce ministériel. Néanmoins, sa vérité s'était reconstituée comme par nécessité dans le service diaconal des prêtres, qui l'exerçaient lors des solennités d'une manière un peu théâtrale, plus cérémonielle que sacramentelle, et au mépris du caractère sacerdotal qu'on savait pourtant ontologique, ce dont personne alors n'eût douté. Elle s'était reconstituée aussi au plan du gouvernement de l'Église, après la liturgie, dans ce rôle et cette dignité d'archidiacre, qui là encore passèrent aux prêtres, malgré leur morphologie typiquement diaconale *par position*, comme nous essayerons de le montrer.

Mais les faits sont têtus dans l'Église indéfectible : c'est donc, d'après nous, à la persévérance des faits, des faits du mystère, que l'on doit aujourd'hui la restauration de l'ordre des diacres « qui ne deviennent pas prêtres » ; les faits au moins qui ont survécu en leur profondeur, en leur vérité cachée, divine, et non pas ceux qu'on a simulés par les prestiges du discours, trop marqués de sentiments provisoires et superficiels.

Car le diacre vaut par son essence théologique, il vaut même par sa position dont nous avons l'idée qu'elle manifeste à merveille cette essence : il semble bien que le diacre soit voué à n'être toujours que latéral ainsi que le fait voir la liturgie eucharistique, en laquelle nous touchons au lieu sacramentaire requis pour une juste réflexion. Certes, on sait des circonstances où le diacre est seul à accomplir en perfection, – l'École eût dit : de manière *perfective* –, comme chacun l'a maintenant constaté aux cérémonies de baptême. Mais, à vrai dire, le démembrement des sacrements de l'initiation a, dès l'époque ancienne, suscité des jeux de suppléance pour des intérêts supérieurs du salut, qui retiennent d'en tirer des réflexions définitives sur la nature des choses : le prêtre des confessions orthodoxes donne la confirmation, mais on sait qu'elle revient dans la définition de l'épiscopat, hors de son domaine d'extension contingente. Le diacre reçoit-il les consentements de mariage ? Mais nul n'ignore désormais au sein du peuple de Dieu que les ministres de ce sacrement sont les époux eux-mêmes, perfectifs par réciprocité – l'un pour l'autre sinon chacun pour soi –, sans que le diacre, ni le prêtre, ni l'évêque ne soient ici autre chose que des témoins surimposés par la discipline ecclésiastique. Prêche-t-il ? La perfection de l'homélie dans la messe et les autres sacrements ne se trouve pas en elle-même,

**PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Philippe Vallin**

mais doit attendre les achèvements, les accomplissements qui vont suivre : à l'eucharistie, laissant ses propres paroles de commentaire, l'évêque, vrai prédicateur de son peuple (ou bien le prêtre), entre à présent dans les paroles de Jésus, celles du jeudi saint, et puis dans les silences de Jésus, ceux du vendredi saint, puisque « le sang de Jésus parle plus haut que celui d'Abel » (*Hébreux* 12, 24) : la prédication discursive, avec les raisonnements personnels de l'homélie, n'est qu'un moment du processus, et non celui, extrême, où tout se consomme<sup>2</sup>.

Ainsi l'intuition que nous voudrions faire valoir est que le diacre, en bas et au bord de la hiérarchie des ministres ordonnés, manifeste par son rôle toujours dispositif, toujours contingent et oblique, cette vérité immense que le salut vient du Père, et de nul autre ; qu'il vient par le Fils et dans l'Esprit, et nous le savons en particulier lorsque le sacerdoce ministériel est exercé pour la réalisation effective de la grâce, car l'évêque ou le prêtre, *in persona Christi*, accomplissent les œuvres divines, authentiquement divines. Mais le diacre, à côté de l'œuvre divine qui se fait, prouve et approuve que la source du salut et son origine sont dans le Père, et seulement dans le Père, lui qui demeure inaccessible à moins des missions des personnes divines puisqu'il est Dieu. « Pourquoi m'interroges-tu sur le bon ? dit Jésus : un seul est bon » (*Matthieu* 19, 17). Au moment même où Dieu emploie l'homme à ses grandes miséricordes conformément à la logique du Rédempteur, la liturgie eucharistique entend figurer l'homme pauvre, impuissant, démuné, qui se contente d'assister à l'œuvre du salut. Et aussi vrai qu'il est dans nos habitudes d'orgueil de nous détourner des œuvres où nous n'avons guère de part, où nous ne paraissions pas en acteur, en auteur, l'Église veut pourtant en ce diacre que l'homme demeure, tout à contempler l'œuvre du Christ sans y aider en rien, ou alors si peu.

Déplaçons notre regard : la restauration des messes concélébrées, en particulier autour de l'évêque, dont par ailleurs le concile Vatican II établissait le sacerdoce en sa plénitude sacramentelle, cette restau-

2. BORRAS et POTTIER voient très justement les diacres « sur le seuil » du « rassemblement ecclésial en train de se faire », *La grâce du diaconat*, p. 38. On peut dire rôle *préparatoire*, ou selon le langage traditionnel : *dispositif*. Ce dernier mot désigne, en plus des actions *préparatoires*, toutes les actions qui *suivent* l'opération déterminante, *perfective*, du sacrement, et qui reviennent aux diacres (distribuer la communion par exemple).

---

## *La position du serviteur*

ration a installé les prêtres, beaucoup plus souvent qu'au temps des messes privées, dans cette latéralité en acte : bien sûr que chaque prêtre concélébrant avec son évêque, célèbre l'eucharistie en vérité et y peut appliquer une offrande. Mais, désormais, il sait aussi de toute sa sensibilité sacerdotale, y compris corporelle, que la messe par lui présidée, centrée autour de sa présence et de son pouvoir perfectifs, est cependant à rapporter toujours à la messe de son évêque, et à l'œuvre de salut qui vient du Père, par le Fils, dans l'Esprit<sup>3</sup>. Ce sentiment, les prêtres ne pouvaient manquer de l'éprouver à chaque cérémonie de confirmation ou d'ordination, lorsqu'ils assistaient à l'action épiscopale par excellence, à quoi précisément ils n'auraient pas substitué la leur.

Ceci dit, il est évident que les ministres sacerdotaux du second degré que sont les prêtres, reçoivent une vraie charge d'accomplir en perfection les œuvres divines du Seigneur Jésus : pardonner les péchés, et consacrer le pain et le vin qui sont le corps et le sang du Christ offerts en sacrifice pour la multitude. Autrement dit, à la façon très spéciale du Christ lui-même, le Verbe incarné en son sacerdoce, ils ont à vivre l'opération perfective au bout de l'itinéraire dispositif, et à rejoindre la centralité atteinte au terme extrême d'une voie latérale, à la suite de Jésus qui est « voie » et qui est terme divin : le passage de la troisième personne (« Par Jésus-Christ... ») à la première (« Faites ceci en mémoire de moi ») dans les paroles proférées par le prêtre durant l'eucharistie, où lui-même va passer progressivement au rôle efficient du Christ (« *persona* »), ce passage constitue une image véritable parce que dynamique, de ce qu'on peut appeler le christomorphisme du prêtre. Il n'empêche : relativement à l'évêque, les prêtres collaborateurs de l'ordre épiscopal sont mis dans cette latéralité qui nous servait à caractériser le diaconat. Nous verrons que cette position, reproduite de proche en proche et de haut en bas par décalement, recueille son origine et sa formalité de l'économie trinitaire, puisque le Verbe incarné et souffrant y est reconnu en premier comme le « serviteur » du Père, même si des nuances touchant à la variété du vocabulaire de l'Écriture Sainte devraient être apportées ici (*païs, doulos, diakonos*).

3. On a dit que la parcelle du corps du Christ mise au calice par le prêtre pour la *commixtio* venait à l'origine de la messe de l'évêque, ce geste exprimant à sa façon l'unité de célébration.

## **PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Philippe Vallin**

Le diacre donc n'accomplit pas, il n'est pas destiné à consommer l'œuvre divine, à l'instar d'un Jean-Baptiste qu'on aurait pris la peine de placer sans cesse au côté du Christ : le diacre, ici, est comme le *paranymphe*<sup>4</sup>, l'ami de l'Époux (*Jean* 3, 29), et voici tout justement la raison profonde et délicate pour laquelle il nous paraît excellent que le diaconat dit permanent ait été ouvert aux hommes mariés : c'est qu'ils y vivront l'humilité si grande de leur position *latérale*, de leur rôle dispositif, toujours en présence de qui peut communiquer le salut à l'Épouse par l'opération d'une puissance efficace, alors même que ces hommes ont été choisis par grâce pour vivre les noces dans le sacrement de mariage, cette fois selon la position *faciale* et perfective où sont les époux, coopérateurs de Dieu pour la naissance des enfants. Au delà des revendications subalternes dans lesquelles les passions s'entremettent, on aperçoit ici une finesse d'équilibre à l'intime de chaque ordre sacramentel, et entre les ordres eux-mêmes.

### **Le choix des Sept par les Douze : la vérité d'un système de positions**

Une large enquête exégétique, comme celle, ancienne mais précieuse, qu'avait conduite Joseph Lécuyer<sup>5</sup>, aidera à tracer la ligne d'interprétation juste qu'il faut adopter pour inscrire le diaconat dans le système de relations complexes qui porte le nom d'ordres, si approprié au mystère chrétien jusqu'à l'*Ordo Trinitatis*. En résumé, devant la question subtile de l'institution de ce ministère, il ne s'agit pas d'exclure l'événement connu dans les Actes sous le nom de choix des Sept (*Actes des Apôtres* 6, 1-6), sous le prétexte trop critique, et trop peu en quelque façon, que cet épisode est aussitôt contredit dans ses motifs par les récits sur Étienne et Philippe (*Actes des Apôtres* 6, 8-8, 40), où semble déjà obscurcie la première clarté de l'option apostolique : de fait, Philippe et Étienne n'ont pas du tout l'air de s'en tenir à la seule distribution des tables pour le bénéfice des Hellénistes : ils s'occupent même de prêcher la parole de

4. Voir THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, III<sup>a</sup>, q 38, a 3, ad 1, qui reprend à saint JÉRÔME le beau titre de *paranymphe*, « celui qui est au côté de l'époux ».

5. Art. « Diacres », dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, t. III, 1957.

---

## *La position du serviteur*

Dieu, dont on avait pu estimer auparavant qu'elle faisait la pertinence de la charge des apôtres, avant que l'évêque, ici successeur des apôtres dans leur office de docteurs, et les prêtres, leurs auxiliaires, ne consolident cette distinction inaugurale du ministère sacerdotal à deux degrés et du ministère diaconal.

Avec J. Lécuyer on voudra plutôt considérer combien cette liaison au contenu, disons substantiel, que traduiraient les vocables devenus catégoriques de la hiérarchie ecclésiastique (« évêques » après « épiscopos », « prêtres » après « anciens », et diacres pour finir), n'avait pas au temps fondateur le même relief que la mutualité des rapports dont ces mots rendent compte, définissant l'un par l'autre des positions relatives. Lécuyer a montré que le Christ lui-même, dans un premier mouvement, avait confié à ses apôtres, les « Douze », une mission qui, en avant de sa visite dans les villages, correspondait assez clairement à l'emploi d'un diacre Étienne ou d'un Philippe<sup>6</sup>. Mais après l'Ascension du Seigneur et l'envoi de l'Esprit-Saint à la Pentecôte, les apôtres se trouvent maintenant en position d'accomplir de manière perfective ce que Jésus avait fait seul, dans sa condition de *Mediator unus*, au jour de la multiplication des pains. Eux-mêmes avaient tenu alors un office évident de diacres, en distribuant les pains dans des corbeilles. À la Cène, les apôtres apprennent du seul vrai prêtre ce que sera l'efficiace « en mémoire de moi » de leur ministère sacerdotal. Tenant désormais *in persona Christi* le rôle de la tête au centre de l'Église rassemblée, ils vont opérer à leur tour un processus de décalement et de recomposition des rangs, bref d'arrangement, pour reconstituer la distinction primitive de l'œuvre dispositive ou consécutive et de l'œuvre perfective.

L'épisode du choix des Sept pourrait bien signifier, mais plutôt par ce qu'il tait dans un silence qui ne laisse pas d'interroger, que cette recomposition des rangs et des fonctions s'était déjà produite dans les milieux hébraïques bien plus nombreux, où des ministres (sept ?) devaient servir aux tables des veuves pour laisser décidément aux apôtres la charge de la prédication<sup>7</sup>. On a pu supposer aussi que les disciples du nombre multiple des Douze, les Soixante-Douze choisis du temps du Maître, avaient pu eux aussi représenter non *stricto sensu* l'équivalent du « diaconat » des Hellénistes, lequel n'est probablement pas lui-même la fondation trait pour trait du

6. LÉCUYER, *ibid.*, col. 802-803, sur *Luc* 9, 1-6.

7. LÉCUYER, *ibid.*, *Épîtres aux Colossiens* 800.

**PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Philippe Vallin**

diaconat d'un Ignace d'Antioche, deux générations après, mais un premier indice d'une *loi de fonctionnement hiérarchique*. Cette loi voudrait, selon nous, que la cause antérieure, prise dans tel système de causalité, ne retienne pas en elle-même toute la responsabilité des effets, s'il est possible qu'elle dégage des collaborateurs en second chaque fois qu'elle est instituée pour figurer plus formellement la cause première.

Une enquête sur le vocabulaire du service dans le Nouveau Testament témoignerait assez qu'il varie du point de vue des sujets qu'il désigne, mais qu'en revanche, il pose une constante dans un rapport à un premier, rapport non de délégation mais de coopération, rapport simultané et non point alterné, en sorte qu'on est amené à déduire ce principe d'anthropologie : depuis que le Fils éternel fut dans l'humanité le Serviteur de son Père, cause principale des missions divines du Verbe et de l'Esprit<sup>8</sup>, il n'est pas d'autorité légitime dans l'Église qui ne soit en quelque façon dans la position du Serviteur, jusqu'au diacre d'aujourd'hui, dont nous affirmons en outre qu'il est, lui, au bas de la hiérarchie dans la *seule* position du Serviteur, comme à l'origine transcendante le Père n'est aucunement en cette position. Alors, le diacre isolé ainsi dans sa posture latérale, si bien manifestée par le baudrier asymétrique de sa *stola transversa*, est réellement au bout de l'effet divin le sacrement de l'effet et non celui de la cause : « Que m'interroges-tu sur le bon ? Un seul est bon. » On s'expliquera dans cette même ligne la tradition qui nomme le pape au sommet de la hiérarchie le « Serviteur des serviteurs », pour conjurer tous les faux sens d'une substitution impossible (il n'est pas cause première), mais aussi la dalmatique portée par les évêques, pour réunir leur *potestas sacra* à celle du Christ serviteur du Père. Surtout, on comprendra mieux le soin que la liturgie a toujours eu, dans les célébrations où jouait le plus le pouvoir perfectif de la hiérarchie, d'indiquer avec le diacre la permanence de l'impuissance originaire de la causalité instrumentale : d'elle-même la chair ne peut rien. Cette impuissance a été d'abord celle du Serviteur souffrant, qui selon sa souffrance ne parut pas le moins du monde devoir être la cause de salut. Elle fut celle du Serviteur cloué aux mains et aux pieds, incapable de servir, sinon par l'ultime obéissance du cœur.

8. Voir THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I<sup>a</sup>, q 33, a 1 : « Convient-il au Père d'être qualifié de principe ? », en particulier s.c. ; et q 43, a 1, s.c. : « On lit en *Jean* 8, 16 : "Je ne suis pas seul ; j'ai avec moi le Père qui m'a envoyé". »

---

## *La position du serviteur*

### **Le fondement trinitaire de la spiritualité des diacres**

Considérer le mouvement de la sanctification selon le pouvoir descendant qui l'effectue, invite à considérer aussi ce pouvoir dans le mouvement ascendant au comble duquel il est rendu au Père : le diacre est au bas du pouvoir descendant et y figure *sans* pouvoir précisément, comme le Crucifié. Mais le Crucifié est exalté en haut du mouvement ascendant, au comble du service, quand à la fin il se remet au Père. Toute l'œuvre du salut, donc, se trouve accomplie au moment que le Serviteur n'en retient rien pour lui-même. Ainsi le diacre en sa position latérale est-il dans une position parlante, même si le rite s'applique à lui mesurer la parole : il nous parle du pouvoir en sa phase renonçante, il nous représente l'ordre du pouvoir pur à son origine, alors que tout pouvoir médiat tend à se couper de son origine, à se reprendre sur elle, à se confisquer. Et par là, le diacre est au cours du drame liturgique celui qui nous tourne vers le Père avec la discrète énergie du pauvre : à l'heure où l'évêque réalise en effet une œuvre divine, le diacre affiche en son corps à peine employé que cette œuvre a Dieu pour seul auteur, qu'elle remonte au Père comme à sa cause première, et que le libre instrument du sacerdoce est bien inspiré de lui en rendre tout l'honneur.

On pensera que cette désappropriation est davantage encore le fait des fidèles laïcs, lesquels reçoivent des fruits de vie divine à la production de quoi ils n'ont pas eu la moindre part. Ce serait ne pas comprendre, croyons-nous, le sens le plus profond de la position diaconale et l'essence même du diaconat : il faut que le diacre *soit inscrit dans la hiérarchie* pour exprimer avec sa chair l'originalité de ces pouvoirs sacrés, si différents de tous les autres sous le soleil : Jésus le Sauveur sauve les hommes lorsqu'il dépose toute autorité relative à sa survie humaine devant les hommes, lui qui est Fils de Dieu et Tout-Puissant. Et, vainqueur de la mort, on voit que sa crucifixion et sa dépossession n'étaient pas tactique d'un jour, puisque devant le Père éternel cette fois, le Fils remet toute sa royauté, tout son pouvoir, s'établissant pour l'éternité « à la droite du Père », dans la position éternellement vraie de qui n'est pas le Père<sup>9</sup> : « Mais quand il dira : 'Tout est soumis', c'est évidemment à l'exclusion de celui qui lui a tout soumis. Et quand toutes choses lui auront été

9. *Luc* 10, 22 : « Tout m'a été remis par mon Père ». 1 *Corinthiens* 15, 24 : « [le Christ] remettra la royauté à Dieu le Père ».

**PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Philippe Vallin**

soumises, alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a tout soumis pour que Dieu soit tout en tous » (1 *Corinthiens* 15, 27-28). Rien qui déroge ici à l'égalité des personnes divines, soit qu'il s'agisse au plan économique du Verbe dans la condition de la chair exaltée au-dessus d'elle-même, soit qu'il s'agisse au plan ontologique de l'*Ordo Trinitatis*. Alors on imagine que l'évêque et les prêtres devront eux aussi remettre le pouvoir descendant qu'ils ont exercé pour le salut du monde, et recouvrer dans l'éternité la position de leur diaconat, à droite de celui qui est à la droite du Père. À la messe, le diacre est donc aussi sur le pied de mettre en lumière la condition eschatologique de la *potestas sacra*.

Le raisonnement que nous venons de développer, justifie des prolongements de spiritualité pratique pour les diacres permanents d'aujourd'hui. Sans doute il peut leur être agréable et utile, selon une saine gestion de leur office, d'exercer des actes du ministère dans la position perfective : qu'ils baptisent, donc, dans la suppléance devenue ordinaire que l'Église leur reconnaît sans difficulté. Mais on souhaiterait qu'ils ne se donnent pas l'illusion de vivre là l'essence elle-même de leur ordination, de leur *mise en ordre* hiérarchique. Au contraire, hommes mariés, hommes d'action et d'efficacité au regard du monde comme ils sont, qu'ils aient à cœur de consentir à cette pure assistance qui leur est demandée, à ce silence éloquent par quoi ils servent la parole du sacerdoce *in persona Christi*. Et lorsque la liturgie ouvre aux diacres, par un subtil contrepoint, une occasion de parole qui sanctionne la vérité silencieuse de leur présence hiérarchique, qu'ils ne tombent pas dans ce piège théologique de compenser leur silence par une reprise indiscrète du discours : on l'observe quelquefois, en style d'homélie, pour introduire le simple geste de paix. L'Église a selon nous le beau devoir d'apprendre aux diacres la dignité éminente de leur position latérale, et comment ils peuvent se recueillir dans une si profonde et mystérieuse vérité ; faute de quoi, la nature redressera les bustes et soulèvera les mentons pour des réclamations où ne se reconnaîtrait plus la figure muette du Serviteur.

Inversement, s'il est vrai que la hiérarchie ne s'équilibre jamais par la justesse d'un seul de ses termes, mais par la charité mutuelle qui autorise la justesse de tous les rangs, alors il est très nécessaire que les prêtres soient scrupuleux à recevoir à l'autel dans son exacte présence, ni plus ni moins, cet autre Christ qu'est le diacre, en sa dernière place, qui ramène si fort à la présence mystérieuse du Père : « Celui qui veut être le premier, se fera le dernier de tous » (*Marc* 9, 35).

---

## *La position du serviteur*

Saint Paul n'avait pas manqué de marquer le prix de cette dernière place dans le ministère primordial et synthétique des apôtres : « Dieu nous a exhibés, nous les apôtres au *dernier rang*, comme des condamnés à mort » (1 *Corinthiens* 4, 9). Alors au chœur du sanctuaire, c'est maintenant le Christ total qui s'est voulu tourner vers son Épouse.

Autre éclaircissement qui dépend de celui-ci : il est indispensable aujourd'hui de mesurer à quel point des prêtres ont été et sont employés par le gouvernement de l'évêque dans un rôle diaconal de fait et de droit, ceci à la suite d'usages anciens dont tous les aspects ne sont pas également défendables. L'histoire connaît fort bien les *archidiaques*, choisis très tôt parmi les seuls prêtres et qui furent dans le champ du diocèse les bras de l'évêque. Justement nommés, ils exécutaient en son nom et par pure délégation des actes dispositifs ou consécutifs, dans lesquels, il faut le dire fortement, la réalité de leur sacerdoce était en quelque façon suspendue, et celle de leur diaconat étendue. Certes, les prêtres sont les coopérateurs de l'évêque, mais ils le sont en forme parfaite quand ils exercent leur sacerdoce selon sa puissance perfective. Pour nous expliquer en un aperçu cavalier de la question, nous dirions que la vision catholique des ordres a pu se brouiller passablement, après que la position du *curé*, dans la centralité paroissiale où l'eucharistie commune réalise [presque] tout le mystère de l'Église, se fut laissée méconnaître auprès des versions innombrables de délégués diocésains, épiscopaux, aumôniers généraux, conseillers de mouvements, et même... professeurs. Toutes ces fonctions sont très estimables, mais leur posture oblique éloigne nos yeux de la vérité sacerdotale et les attire à la vérité diaconale, hélas ! incidemment, et sans la lucidité ecclésiologique que signalait devant l'*archiprêtre* l'appelation d'*archidiacre*. Par un effet corollaire, la figure du ministère sacerdotal comme célébrant les noces du Christ et de l'Église, suivant cette relation vraiment conjugale qui s'éprouve dans la liturgie et non moins dans la cure des âmes, a pu s'estomper malgré sa valeur incomparable. C'est en elle, pourtant, que la discipline du célibat se comprendra le mieux, et surtout s'exercera dans la merveilleuse nécessité de sa convenance. Les vocations que l'Église espère, viendront d'autant plus que le système des ordres retrouvera la force corroborante de ses relations <sup>10</sup>.

10. Par ailleurs, quand l'expérience de restauration aura mûri, il pourrait être bon et beau que des diacres anciens, pourvus de responsabilités diocésaines, recouvrent ce titre vénérable d'*archidiacre*.

**PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Philippe Vallin**

L'ensemble des réflexions qui précèdent nous ouvriront à l'aspect le plus mystérieux peut-être du diaconat, même s'il est loin d'être caché : le service des pauvres. Mais alors la contemplation devra dépasser une enseigne trop fameuse où l'ostensible de la solidarité a risqué de voiler l'intelligible de la charité. La position du Serviteur est identique d'abord à la position du Fils coéternel. En Jésus, le Verbe incarné, elle a été rendue semblable à la position du pauvre servi. Celui qui sert est comme celui qui est servi : pauvre. Le Serviteur est placé, tel le Lazare de la parabole, au bas de la puissance en ce monde, de sorte que les pauvres n'aillent pas se heurter à cet autre leurre des espérances mortes : que le salut pourrait leur venir des riches de ce monde, ou de ce monde riche. Le diacre de l'Église servante et pauvre, la veuve aux deux oboles, leur fera savoir qu'ils sont maintenant comblés par la miséricorde du Père : il est le Père infiniment bon du pauvre Jésus, le Père qui donne en son Fils unique le pain de ce jour, *tout le pain*. Alors celui qui est servi voit qu'on le sert depuis plus bas que lui, depuis plus pauvre que lui et moins puissant encore, et il peut accepter la hauteur, et la richesse, et la puissance qui viennent par le Christ, dans la mesure où elles sont *vraiment données*, et partant, que sa pauvreté est vraiment éteinte dans le don inamissible que le Père a fait du Fils et de sa vie. Les pauvres ont besoin d'un *don véritable*, et leur pauvreté est de ne plus l'espérer : les rues de nos villes montrent surtout ce désespoir sous l'indigence de quantité plus facile à réparer.

Le diacre, donc, assiste le prêtre, et puis il rejoint le pauvre, parce que le pauvre lui aussi ne fait qu'assister d'abord à son salut. Il y délègue une main mendicante, impuissant qu'il est à se sauver lui-même ici-bas ; avant qu'enfin il ose entrer tout entier en son salut, enrichi d'amour pour répondre d'amour. Et c'est pourquoi des pauvres, nous en aurons toujours : pour que Dieu soit connu le seul riche et que sa richesse de douce, de divine paternité soit la seule recherchée sur la terre au nom du Fils, la seule qui enrichisse en vérité. Par un autre équilibre analogue au premier, le diaconat restauré qui établit un homme marié dans le service très chaste de l'eucharistie, a élu souvent des professionnels entreprenants pour le service très démuné des pauvres.

Ce travail aura-t-il su dire toute la portée de la restauration du diaconat pour la vie de l'Église ? Une lumière sur la Trinité nous vient des diacres, et seulement d'eux, ainsi que sur le Verbe incarné. Une lumière sur la charité chrétienne nous vient encore du seul

---

### *La position du serviteur*

diaconat. Les diacres sont en bas de la hiérarchie, tout de même que le Père des Cieux est en haut de l'église Théarchie ; et on les voit tout vacants comme il est, lui, toute-puissante source. Alors, en position médiatrice, le sacerdoce ministériel doit réunir en lui cette puissance et cette vacuité, pour être du sacerdoce de Jésus l'image authentique : d'autant plus ouvert à la puissance du Père, qu'il est moins rempli de lui-même. L'évêque est prêtre (*sacerdos*), donc, pour autant qu'il est diacre, et maître, pour autant qu'il est serviteur. Mais à son côté droit, tandis qu'il accomplit les œuvres divines, il peut s'envisager comme dans un miroir : il est un homme pauvre.

Philippe Vallin, né en 1956, prêtre de l'Oratoire de Saint Philippe Néri à Nancy, est maître de conférences en théologie systématique à Strasbourg-11. Il a publié en juin 2000 : *Le prochain comme tierce personne chez saint Thomas d'Aquin*, « Bibliothèque thomiste, LI », Paris, Vrin.

Souscrivez un abonnement de parrainage au profit  
d'un tiers : séminariste, missionnaire, prêtre âgé.  
Voir page 126

*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Alain GRAU

## « Diaconie du Christ »

De l'analogie pratique à la catégorie théologique

**A**UJOURD'HUI, il n'est plus possible d'aborder la question du diaconat sans passer par la notion de « diaconie » (ou service) du Christ. Aucun article, aucun livre traitant de ce sujet n'en fait désormais l'économie. Cette notion est devenue une sorte de lieu commun, de passage obligé. Ne serait-ce pas une tâche urgente de vérifier le bien-fondé de cette évidence au plan de la théologie sacramentelle ?

En effet, poser que le diacre est configuré au Christ-Serviteur pour manifester, signifier, ou encore et plus simplement vivre ce « service », renvoie, dans le domaine de la théologie sacramentelle, à une autre configuration : celle du prêtre au Christ-Prêtre. Le sacerdoce définitivement nouveau de Jésus, dont parle l'*Épître aux Hébreux*, autorise l'usage d'une telle expression, et permet d'explicitier la notion, définitivement nouvelle elle aussi, du sacerdoce ministériel de la Nouvelle Alliance. La réflexion sacramentelle peut s'ancrer, dès lors, sur l'Écriture, et se développer ensuite. Or il n'en est pas de même pour la notion de « diaconie du Christ ». S'il semble aller de soi que le Christ s'est fait le « serviteur » de ses frères tout au long de sa vie publique en venant au secours de leurs misères, on chercherait en vain une réelle élaboration christologique de ce « service », comparable à celle du Christ-Prêtre, et ayant la même valeur opératoire dans le domaine théologique. Le concept de « configuration » utilisé dans la théologie sacramentelle est beaucoup plus qu'analogique, au point qu'il paraîtrait aberrant de dire que l'évêque,

## PROBLÉMATIQUE \_\_\_\_\_ Alain Grau

ou le prêtre, est « prêtre » *comme* le Christ est prêtre, et seulement cela. Il implique une actualité du Christ sauveur, agissant dans et pour son Corps qui est l'Église, par les actes ministériels. Si la notion de « diaconie », appliquée au Christ, joue un rôle déterminant au plan de la théologie sacramentelle, il faut qu'elle soit du même ordre que son « sacerdoce », afin que le rapport entre le diacre et Jésus soit à proprement parler sacramentel et non, simplement, analogique ou figuratif. Pour que le Christ sauveur « serve » lui-même, à travers le « service » des diacres, la « diaconie » du Christ doit appartenir en propre au Verbe incarné pour le Salut du monde. Elle doit être une détermination essentielle de son être filial, et non une manière, un style parmi d'autres, selon lequel la Personne du Fils existe dans son humanité rédemptrice. Si tel n'était pas le cas, il faudrait renoncer à parler du diacre comme présence personnelle du Christ-Serviteur sous le mode sacramentel, et ne voir dans cette « diaconie » du Christ, tout au plus, qu'un exemple à suivre pour les diacres.

Cependant on peut d'autant moins y renoncer, que le *Catéchisme de l'Église Catholique* utilise la notion de « Service » comme catégorie théologique :

« Les diacres participent d'une façon spéciale à la mission et à la grâce du Christ. Le sacrement de l'Ordre les marque d'une *empreinte* ("caractère") que nul ne peut faire disparaître et qui les configure au Christ qui s'est fait le "diacre", c'est-à-dire le serviteur de tous » (CEC n° 1570)<sup>1</sup>.

Ceci est d'autant plus remarquable que la formulation est calquée sur le n° 1563, concernant, cette fois, les prêtres, qui est une citation du second Concile du Vatican :

« Le sacerdoce des prêtres (...) est conféré au moyen du sacrement particulier qui, par l'onction de l'Esprit, les marque d'un caractère spécial, et les configure ainsi au Christ-Prêtre. »

Les trois termes « techniques » (marquer, caractère, configurer) sont présents. Même si l'expression n'apparaît pas formellement, le Christ-Serviteur et le Christ-Prêtre sont théologiquement équiparés.

1. Ceci était déjà présent dans le *Catéchisme des Évêques de France*, quoique d'une manière différente : « le diaconat (...) est au cœur de l'Église le signe efficace du Christ Serviteur » (n° 466), la notion de « signe efficace » renvoyant à celle du caractère sacramentel.

---

## «*Diaconie du Christ*»

Pour évidente qu'elle est devenue, l'introduction de la notion de «*diaconie*» du Christ comme concept de la théologie sacramentelle, est le fruit d'une réflexion récente, même si l'idée d'un Christ qui s'est fait le «*serviteur de tous*» était déjà présente chez les Pères apostoliques<sup>2</sup>. Il convient donc de la retracer, quoique à gros traits, parce que la manière dont elle est apparue dans le champ de la théologie sacramentelle, pour ensuite s'imposer comme évidente, pourrait bien expliquer son manque d'élaboration dogmatique. Il conviendra ensuite d'essayer de comprendre ce qu'elle signifie au plan proprement christologique, pour en voir le possible caractère opératoire au sein de la théologie sacramentelle.

### Première mention

Dans la période précédant immédiatement Vatican II, le diaconat a fait l'objet de nombreuses études. À une quarantaine d'années de distance, on mesure mieux l'effort très important que cela représentait, car les catégories en usage dans le domaine de la théologie sacramentelle ne permettaient pas, ou si peu, de comprendre la spécificité du diaconat. Pensé, depuis la scolastique, à partir du Prêtre, et dans l'optique de sa relation avec l'Eucharistie, le sacrement de l'Ordre était maintenu sous l'horizon de la notion de «*pouvoir sacré*». Or le diacre est sans pouvoir. De plus, le sacrement de l'Ordre, tenu pour unique et pensé comme tel à travers la catégorie du «*sacerdoce*» et dans la figure du «*prêtre*», se révélait être effectivement un, mais contenant dans cette unicité trois «*degrés*». La question majeure était donc de distinguer. Or cette distinction pouvait difficilement se loger au plan strictement ontologique, puisque les moyens conceptuels manquaient cruellement pour définir en termes propres à chacun de ces trois degrés, la manière dont chaque ministre se trouve configuré au Christ, ce que la théologie occidentale appelle le «*caractère*». À côté d'une réflexion de type

2. «*Que les diacres soient sans reproche devant sa justice : ils sont les serviteurs de Dieu et du Christ (...), marchant selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur (*diaconos*) de tous.*» Polycarpe de Smyrne, *Ad Philippenses*. V,2, SC 10bis. Voir également l'«*anaphore*» de la *Didachè* (9-10), qui donne au Christ le titre de «*serviteur*» (*païs*). Ce texte est susceptible de remonter jusqu'au dernier quart du 1<sup>er</sup> siècle.

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

exégétique et historique, qui visait à définir les domaines de compétence de l'évêque, du diacre et du prêtre, la manière dont la théologie ressaisissait ces données positives amenait à comprendre cette différence intérieure à l'unique sacrement de l'Ordre à travers la notion de « fonction », notion plus large que la simple répartition des tâches, mais pensée à partir de celles-ci. De sorte que l'évêque, le diacre et le prêtre étaient compris à partir de leur signification ecclésiologique, laquelle, à son tour, ne pouvait se comprendre alors sans la référence au « monde ». Mais, par là même, il devenait à peu près impossible de passer au plan ontologique pour envisager une définition du « caractère », nonobstant sa possible mise en question.

C'est dans ces circonstances qu'apparaît une première mention du thème du Christ-Serviteur (du moins en langue française<sup>3</sup>). « Dans le Nouveau Testament, écrit le P. Yves Congar, la *diakonia*, service ou, au sens large, ministère, est posée comme caractérisant l'existence chrétienne comme telle ; elle apparaît comme coextensive à la qualité de disciple et l'on pourrait, en style heideggerien, l'appeler un « existentiel », une forme générale de l'existence ou de la condition chrétienne »<sup>4</sup>. L'auteur essaie alors de comprendre ce que peut être la spécificité de ce service, pour autant qu'il est essentiel à l'être chrétien, dès lors qu'on le confronte à la « bienfaisance » dont témoigne la société, et qui est devenue, pour une large part, indépendante de toute référence ecclésiale, et, plus largement, chrétienne. C'est dans ces circonstances que Y. Congar introduit le thème de la « diaconie » du Christ :

« La charité n'est pleinement chrétienne que lorsqu'elle répond au don absolu et total que Dieu nous a fait en Jésus-Christ et que le Christ nous a fait de lui-même. Les ministères chrétiens ne sont qu'une participation au service, à la diaconie totale que Jésus-Christ a accomplie pour Dieu et pour le monde. En les exerçant,

3. L'« Adresse de la communauté du diaconat aux Pères du Concile Vatican II », émanant de la communauté du diaconat de la République Fédérale Allemande, datée de 1962, contenait déjà l'expression « *diaconia Christi* » (en latin dans le texte), mais, curieusement, pour désigner « l'aspect diaconal des responsabilités de l'évêque ».

4. Yves CONGAR, « *Le diaconat dans la théologie des ministères* », dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, Paul WINNIGER et Yves CONGAR dir., Paris, Éd. du Cerf, US 59, 1966, p. 122.

---

« *Diaconie du Christ* »

chacun selon sa vocation, nous prenons notre place dans le plan de salut universel dont le Christ est le principe absolu.<sup>5</sup> »

Il faut noter d'abord que, dans cet article du moins, la notion de « ministère » ne recouvre pas exactement la catégorie de « ministères ordonnés ». Elle est plus large, et entend désigner une sorte de charge, ou de fonction, pour l'Église et pour le monde, qu'exercent des chrétiens, au titre de leur baptême (et, faut-il ajouter, de leur confirmation, quoique cette dimension soit largement ignorée). Que ce ministère soit, parfois, « ordonné », n'est, pour l'auteur, qu'un cas de figure particulier des « ministères ». Plus important est le cadre conceptuel dans lequel apparaît la notion de « diaconie totale » du Christ : le rapport de l'Église avec le monde. Les « ministères chrétiens » ne se comprennent que comme le point de passage de l'existence ecclésiale à ses conséquences pratiques au niveau d'un agir caritatif transformant la société en transformant l'Église, et transformant l'Église en transformant la société, selon l'« existentiel » chrétien qu'est le service. Le Christ demeure le « principe absolu » de ce service si particulier que peuvent rendre au monde et à l'Église les « ministères chrétiens », mais seulement comme un point de référence, non explicité comme « principe ». Ce qui est, épistémologiquement, premier, fondateur, c'est ce rapport duel entre le monde et l'Église, pensé sous le mode de l'activité caritative. La notion de « diaconie » décrit, d'abord, voire même uniquement, ce rapport : la « diaconie » du Christ apparaît comme le type même de l'agir chrétien, son *analogon*, dès lors qu'il vit dans le monde et agit en lui. Certes, l'auteur mentionne plus loin le fait que ce service caritatif doit être « intimement associé et conjoint à son service liturgique et eucharistique »<sup>6</sup>. Sans doute est-ce là que la « diaconie » du Christ peut être dite vraiment « totale », mais, malgré tout, son point d'accroche premier, et fondamental, à partir duquel elle est définie, reste l'action (caritative) dans et pour le monde.

5. *Id.*, p. 137.

6 *Id.*, p. 138. Cette idée selon laquelle le service caritatif doit être conjoint au service liturgique est, au même moment, plus développée par Augustin KERKWOORDE, (« Éléments pour une théologie du diaconat », dans *L'Église de Vatican II*, tome 3, *Commentaires*, Paris, Éd. du Cerf, US 51, 1966, p. 943-991) qui voit dans cette connexion la « vraie signification théologique du diaconat » (p. 988).

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

Il est clair que l'introduction du thème de la « diaconie » du Christ dans le cadre d'une réflexion sur la spécificité de la diaconie chrétienne, comme « existentiel », connaîtra une grande fortune. Le diacre sera compris comme celui qui doit figurer, sacramentellement, ce « service ». Conjointement avec cette notion figurative, l'introduction de la logique métonymique « tous/quelques-uns » (que l'on doit également à Y. Congar<sup>7</sup>), fera du diacre, principalement, et parfois exclusivement, le point de communication de l'Église vers le monde, et, tout autant, du monde vers l'Église, à partir du rapport qu'il pose, par sa présence tout à la fois ecclésiale (comme ministre *ordonné*) et sociale (comme époux, comme « travailleur », comme « acteur de la vie associative », etc.), entre l'Église et le monde. Mais on voit que, d'emblée, la notion de « diaconie » du Christ n'est pas opératoire au plan de la théologie sacramentelle. Elle n'a d'autre valeur qu'exemplaire, et ne peut trouver sa valeur d'usage que dans le cadre structurant du rapport binaire Église/monde, comme l'indique, de manière programmatique, le titre du recueil d'articles<sup>8</sup>.

### La quête du spécifique

Cette attention portée au monde, en tant qu'il est posé *a priori* comme distinct de l'Église, et en tant qu'il est, en même temps, le lieu de la présence de l'Église et l'objet de son « service », ne pouvait pas manquer de se focaliser sur le ministère du diacre, lui donnant par la même occasion une sorte de définition, ou de légitimité. Mais, dès lors qu'il est effectivement restauré, et que les premiers diacres apparaissent dans le paysage ecclésiastique, il devenait nécessaire de mieux marquer la particularité de son ministère, sa vocation

7. Yves CONGAR, « Le diaconat dans l'esprit de Vatican 2 », dans *Diacres aujourd'hui*, 1 (1968), p. 14.

8. Symptomatique de ce schéma théorique, l'ouvrage de Henri BOUGEOIS et René SCHALLER, *Nouveau Monde, nouveaux Diacres*, Desclée, Paris, 1968 : « L'Église faite est pour l'Église à faire : la première vient de la seconde et y renvoie. Pour que cela soit assez visible et pratiquement vécu, il faut sans doute des options, des choix préférentiels. Non pas des exclusions ou des disqualifications, mais des priorités. La première de ces options, c'est la présence des diacres dans le monde. Il s'ensuit une *priorité donnée à la vie* « *comme tout le monde* » *par rapport aux fonctions liturgiques ou caritatives*. Celles-ci ne devraient pas recouvrir ou masquer celle-là » (p. 163, souligné par les auteurs).

---

« *Diaconie du Christ* »

propre comme ministre ordonné, par rapport aux laïcs, qui sont, eux aussi, engagés dans l'action caritative. Si la réflexion des années précédant le Concile et immédiatement postérieures pouvait encore se développer *in abstracto*, avec une dimension nettement prospective, les ordinations bien concrètes d'hommes bien concrets obligeaient à accentuer encore le caractère « pratique » de l'effort théologique qui avait accompagné la restauration du diaconat comme « degré propre et permanent de la hiérarchie » (Vatican II, *Lumen Gentium* 29). Il fallait donner à ces hommes une raison d'être suffisante, aux prêtres et aux laïcs des moyens de reconnaître leur caractère propre. Ceci ne pouvait plus se faire à partir des « fonctions » car elles restaient trop abstraites, mais, plus prosaïquement, à partir des « tâches » dont il était relativement urgent de déterminer leur aspect spécifiquement diaconal.

L'idée de la « diaconie » du Christ, inaugurée avant le Concile mais peu marquée dans ses textes, restait présente ; à sa suite se greffait la « diaconie » de l'Église, comme sa conséquence immédiate<sup>9</sup>. Il était désormais évident que le Christ est Serviteur, que l'Église, à sa suite, est servante, et que le diacre, dans cette Église, a une relation privilégiée avec Jésus en même temps qu'avec l'Église, à travers son ministère conçu comme « service ». La question devenue centrale n'était plus tellement les différences intérieures à l'unique sacrement de l'Ordre, même si elles ne cessaient d'affleurer, elle portait sur « l'attitude de service »<sup>10</sup> de Jésus, car c'est une telle

9. Les textes se référant au Christ comme serviteur sont peu nombreux (surtout si l'on en retire les citations de *Marc* 10,45) et n'utilisent cette notion qu'à titre exemplaire, y compris dans le texte concernant les diacres (*Lumen Gentium*, 29). En revanche ceux qui décrivent l'Église comme servante de l'humanité forment une masse relativement imposante, le texte majeur étant *Gaudium et Spes* 3. Ce qui explique l'intérêt de nombre de commentateurs du Concile pour cette idée qui parut relativement neuve.

10. Bernard QUINOT, « Le diaconat et les ministères dans une Église tout entière au service de l'Évangile », dans *Diaconat aujourd'hui*, n° 4, décembre 1975, reproduit dans *Diaconat permanent, recueil de textes théologiques*, Centre National du Diaconat, vol. 1, p. 39-54. Du point de vue méthodologique, il est éclairant de se référer aux articles et interventions publiés par le CND sous ce titre (noté dans la suite des notes « *Diaconat permanent, CND...* ») car cette sélection est en elle-même significative de la manière dont le diaconat a été pensé en France, au sein de la commission qui en fut particulièrement chargée par mandat de la Conférence des Évêques.

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

attitude qui devait guider toute réflexion et surtout toute pratique de l'Église. La théologie des « ministères », qui remplaçait progressivement la théologie du sacrement de l'Ordre (longtemps réduite à une théologie du sacerdoce), était et se voulait, avant tout « pastorale », elle avait (ou voulait avoir), par le fait même, des retombées pratiques immédiates.

Percevoir le service de Jésus comme une attitude fondamentale, essentielle, devait permettre de comprendre le lien qu'Il entretenait avec le monde et, par conséquent, le lien que doit entretenir le diacre avec ce même monde, au sein d'une Église dont la vocation est de vivre cette même attitude. Mais ce « service » pouvait revêtir toutes les formes concrètes possibles, s'appliquer à toutes les situations, de sorte qu'en devenant un terme générique, il perdait la capacité d'un concept théologique. De l'effort précédent ne subsistait plus que l'aspect moral. La « diaconie du Christ », ainsi étendue, ne peut alors jouer d'autre rôle que celui d'une analogie pratique. D'une certaine manière, le rapport entre l'Église et le monde, qui conservait sa prégnance, réduisait lentement la question du « service » à une perspective nettement fonctionnelle. Étant entendu que le Christ est « serviteur », il faut trouver les moyens pratiques de mettre en œuvre ce « service » dans la vie de l'Église ; il faut s'organiser...<sup>11</sup>

La plasticité de la « diaconie » du Christ étendait son domaine d'application à tous les points de rencontre de l'Église et du monde. Aussi devenait-elle le fait de tout chrétien, et ne pouvait-elle plus désigner la spécificité des diacres, qui restait donc encore en suspens. La logique « tous/quelques-uns » intervenait pour jouer un rôle explicatif majeur en voulant préserver, faute de définition positive, ce que le ministère diaconal pouvait avoir de particulier dans l'organisation sacramentelle de l'Église : ils sont, sacramentellement, ce que tous doivent être, pour que tous le soient effectivement. La mise en œuvre de ce principe explicatif permet à la « diaconie » du Christ, cantonnée précédemment dans le domaine de l'exemplarité morale, de (ré-)intégrer le champ proprement sacramentel. « Il y a dans

11. Dans une perspective « fonctionnaliste », la spécificité diaconale, comme ministère *ordonné* peut même être pensée sans la moindre référence à la « diaconie » du Christ. Voir par exemple : Hervé LEGRAND, « Vocation, ordination, et ministère des diacres », dans *Diaconat permanent*, CND, vol. 1, p. 91-116, (paru dans *Diaconat aujourd'hui*, n° 12-13, septembre 1980). La seule référence à cette « diaconie » se trouve dans la citation de *Ad Pascendum*, p. 108.

---

« *Diaconie du Christ* »

l'Église un ministre ordonné qui est signe efficace de la diaconie du Christ (...) Par son existence même, la fonction diaconale est révélation de l'Église comme diaconie et appel adressé à tous les chrétiens à vivre la diaconie du Christ »<sup>12</sup>. Avec ce texte de Mgr Coffy, il semble que lien entre le Christ-Serviteur et le diacre retrouve sa portée sacramentelle. D'une certaine manière on peut dire que, sans perdre son attrait, le rapport entre le monde et l'Église n'est plus le schéma enveloppant conditionnant la réflexion. De sorte qu'il devient possible de penser pour lui-même le diaconat, « comme signe ou sacrement du Christ... » (Paul VI). « Le diacre est indissociablement *serviteur du Christ et témoin du Christ serviteur* (...) Le diaconat ne se comprend bien qu'à la lumière de la diaconie de Jésus. Il exprime, à un titre particulier, cette attitude que le Christ a consacrée par son incarnation, sa vie, sa mort et sa résurrection : un don et une offrande à son Père dans le service des hommes et du monde.<sup>13</sup> » La « diaconie » de Jésus, comme attitude, joue ici un autre rôle, parce qu'elle n'est plus située dans l'ordre des comportements de l'homme Jésus durant sa vie auprès des hommes, mais incluse dans ce qui fait le fond de son être : l'Incarnation et le Mystère Pascal.

À la fois point de rencontre et moyen, sinon privilégié du moins sacramentel, de l'Église et du monde, et à ce titre signe emblématique d'une Église-Servante à la suite de son Seigneur, « serviteur » par excellence, le diaconat fut restauré dans les faits, à partir de son « ministère » possible, souhaitable et souhaité par la théologie, c'est-à-dire à partir de son agir. On comprend alors que la notion de « diaconie » du Christ en fournissait le modèle privilégié. Mais on comprend également que cette « diaconie » ne pouvait avoir que des contours flous, en raison même de l'optique Église/monde qui avait présidé à son apparition, et en avait accompagné la restauration du diaconat. « Nous pensons trop – alors que nous vivons autrement – comme si le ministère était tout constitué de l'intérieur, à partir de

12. Mgr Robert COFFY, « Le diaconat : ministère de communion et de mission », dans *Diaconat permanent*, CND, vol. 1, p. 128 (paru dans *Diaconat aujourd'hui*, n° 15, juin 1981).

13. Jean RIGAL, « Mission, communauté et ministère » dans *Diaconat permanent*, CND, vol. 1, p. 172 (souligné par l'auteur). Exposé datant de mars 1981. Le texte omis entre parenthèses contient la citation de Paul VI.

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

l'Église, puis, une fois constitué, entrait en relation avec son autre, avec le monde « extérieur » : relation alors périphérique, accidentelle, surajoutée à une essence achevée en elle-même »<sup>14</sup>. La proposition pourrait tout autant être inversée : dans le cas des diacres, on pourrait dire que l'ambiance notionnelle dans laquelle leur ministère fut restauré et s'est développé, les a présentés à l'Église tout constitués de l'« extérieur » (le fameux « homme de terrain » possédant à ce titre toutes les vertus), pour les introduire dans l'Église par l'ordination, comme la présence en elle de cet autre qu'est le « monde ». À partir du moment où la vocation diaconale se confond avec la capacité à être doublement représentatif (du « monde », ou, plus précisément d'un « milieu », par son insertion sociale, et de l'Église, par l'ordination qui vient authentifier cette représentativité), la relation entre le monde et l'Église se trouve, paradoxalement, inversée. Elle ne sert plus le « monde » en se donnant à lui, elle en devient le miroir<sup>15</sup>.

Une telle pratique, directement déduite du schéma théorique dans lequel elle est née, ne tient pas suffisamment compte de l'existence concrète. Car le ministre, quel qu'il soit, est, *de fait*, dans le « monde » tout autant que dans l'Église. Et réciproquement, le chrétien, parce qu'il est baptisé et confirmé, qu'il soit ordonné ou non, est dans l'Église tout autant que dans le monde. Cette logique, oublieuse du « caractère eschatologique de l'Église pérégrinante et de son union avec l'Église céleste »<sup>16</sup> interdit de penser la relation d'intériorité mutuelle de l'Église et du monde, comme si l'Église et le monde pouvaient être deux quantités juxtaposées, si étanches, *a priori*,

14. Didier GONNEAUD, *Hypothèses et questions autour du ministère*, dans NRT 118/4, p. 513.

15. Cette logique ne conduit-elle pas à un point aveugle ? Dès l'origine, le diaconat a été pensé comme devant être, majoritairement, le fait d'hommes mariés, dont l'insertion dans le monde était déterminante, parce que, dès l'origine, la « diaconie » du Christ n'était pas saisie comme un mode fondamental de sa personne de Fils, mais comme manière exemplaire de vivre le service du monde. Il n'y avait donc pas de place pour un diaconat qui ait d'abord une dimension de consécration au service d'une Église locale, telle que ce nouveau ministre se dévouerait « entièrement au ministère ecclésiastique » (CDC, Canon 281 § 3), comme le fait un candidat au sacerdoce qui aurait une activité professionnelle antérieure à son entrée au séminaire. Une telle perspective est aujourd'hui impensée. Mais est-elle impensable ?

16. Titre du chapitre de VII de *Lumen Gentium*.

---

« *Diaconie du Christ* »

l'une à l'autre, que le problème majeur consisterait à passer à travers le mur qui les sépare. Mais, de soi, l'Église est dans le monde, avec tous ses membres, quelles que soient leurs fonctions. « Dès maintenant présente sur cette terre, elle (l'Église) se compose d'hommes, de membres de la cité terrestre, qui ont pour vocation de former, au sein même de l'histoire humaine, la famille des enfants de Dieu, qui doit croître sans cesse jusqu'à la venue du Seigneur. <sup>17</sup> » Si l'Église et le monde sont bien en relation, ce ne peut être que par la référence, impliquée dans cette relation si particulière, à ce troisième terme qu'est la consommation de l'Église et du monde dans la Jérusalem Céleste, consommation qui subsiste inchoativement dans l'Église pérégrinant. En d'autres termes, le monde n'a de consistance qu'en raison de sa cause finale, déjà présente en lui par l'existence de l'Église visible. De plus, la relation d'intimité et de différence entre le monde et l'Église se redouble dans l'Église elle-même, précisément en tant qu'elle est visible, puisque les ministres ordonnés sont aussi baptisés, mais n'existent eux-mêmes qu'en référence à la divinisation de tous les hommes que le Père veut sauver (1 *Timothée* 4,2). Or cet oubli de la dimension eschatologique de la présence de l'Église dans le monde a une implication immédiate du point de vue de la théologie sacramentelle : le Corps du Fils, qui était « vers le Père » (*Jean* 1,1), s'il fut le moyen de sa « diaconie » « aux jours de sa chair » (*Hébreux* 5,7), est aussi le moyen par lequel ce monde passe « vers le Père » (*Jean* 13,1). Il ne peut y avoir de « service » de l'Église, ou de ses membres, quels qu'ils soient, que comme actualité de ce passage du monde au Père. C'est pourquoi il est nécessaire d'essayer de comprendre, pour elle-même, ce qu'est la « diaconie » du Christ.

### Le serviteur des Écritures

Dès le *motu proprio Ad Pascendum* de Paul VI, daté du 15 août 1972, qui parlait du diaconat comme « signe ou sacrement du Christ lui-même qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir », *Marc* 10,48 (= *Matthieu* 20,28) est la citation scripturaire qui permet de parler de Jésus comme « serviteur ». Elle sera reprise constamment.

17. Vatican II, *Gaudium et Spes* 40 § 2.

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

« Qui voudra devenir grand parmi vous sera votre serviteur (*diakonos*) et qui voudra parmi vous être premier sera votre esclave (*doulos* – *Marc* : esclave de tous). Car (*Matthieu* : ainsi, de même) le fils de l’homme ne vint pas (pour) être servi mais (pour) servir et donner sa vie [en] rançon pour (*anti* : à la place de, en échange de) beaucoup » (*Marc* 10,47-48 = *Matthieu* 20,27-28) <sup>18</sup>.

L’évangile de *Luc* a une autre rédaction :

« Car qui [est] le plus grand, celui qui est à table ou celui qui sert ? N’est-ce pas celui qui est à table ? Or moi je suis au milieu de vous comme celui qui sert » (*Luc* 22,27).

Si l’idée d’un Jésus « serviteur » s’est imposée et s’impose encore comme une évidence, en réalité les Écritures sont très réticentes à attribuer le « service » ou le « ministère » à Jésus. *Marc* 10,45 (*Luc* 22,27) est, de fait, l’unique verset dans lequel Jésus s’attribue à lui-même, non directement la qualité de « serviteur », mais le fait d’être « venu (pour) servir » <sup>19</sup>. Encore cette action de « servir » ne prend-elle tout son sens qu’à la lumière de ce qui suit : Le Fils de l’homme est venu « (pour) servir et donner sa vie en rançon pour la multitude » <sup>20</sup>. Il paraît impossible de dissocier ces deux aspects, comme si le Fils était venu, d’une part pour nous apprendre que la seule autorité qui vaille est celle du service, et, d’autre part, pour donner sa vie en rançon pour la multitude. L’unité hypostatique interdit une telle dichotomie, car le Christ existe, personnellement, et donc radicalement, comme don, même si cette existence se développe dans le temps, *in via*. De fait, le don de sa vie « en rançon » enveloppe et exprime l’enseignement moral concernant le « service »

18. Dans *Matthieu* et *Marc*, la péricope n’a aucun lien avec le thème des repas. Mais les témoins occidentaux du texte Matthéen poursuivent par le texte qui se trouve en *Luc* 14,8-10 (choisir la dernière place au cours d’un repas). Une telle interpolation n’est pas présente chez *Marc*. Voir Bruce M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft-German bible Society, 1994<sup>2</sup>, ad locum.

19. L’ajout de la notion de destination, ou de finalité (pour) n’est pas nécessairement requis. On peut aussi bien traduire : « n’est pas venu être servi mais servir ». Dans ce cas, l’usage de l’aoriste n’en est que plus significatif : Jésus sert une fois, et une seule.

20. Par rapport aux deux sentences sur la coupe des récits de l’Institution (*Matthieu* 26,28 et *Marc* 14,24), la préposition *anti*, commune à *Matthieu* et *Marc* indique nettement le caractère de substitution.

---

« *Diaconie du Christ* »

en lui conférant sa signification plénière : « servir, c'est-à-dire (*kai* épexégétique) donner sa vie ». Ce « service » est en son fond le don suprême et repose sur le fait que la Personne du Fils n'existe que comme donnée, tout autant que comme donatrice. Ce service est, de cette manière, propre à Jésus, et il ne peut être accompli que dans l'événement même du don de sa vie, comme l'indiquent les infinitifs à l'aoriste. La « diaconie » du Christ est donc d'abord, et essentiellement, le Mystère Pascal.

Plus claire encore est la situation de ce verset chez Luc. En effet Matthieu et Marc situent la sottise querelle qui donne lieu à l'affirmation par Jésus de sa qualité de serviteur, juste avant l'entrée à Jérusalem. Luc place cet épisode dans le contexte du dernier repas (*Luc* 22,24-27), après l'institution de l'Eucharistie et l'annonce du reniement de Judas, et avant le *logion* des « douze trônes » immédiatement suivi de l'annonce du reniement de Pierre. De sorte que le texte de Luc (« je suis au milieu de vous comme celui qui sert »), peut omettre le second membre de la phrase concernant le motif du don de sa vie, puisque ce don vient d'être réalisé dans le Corps donné et le Sang versé. Mais avec le don est dévoilé le mystère d'iniquité où ce don vient se loger, en même temps qu'il désigne comme l'archétype du destinataire de ce don : « la main de celui qui me livre est avec moi sur la table » (22,21). Ceci rend la querelle des disciples sur la primauté d'autant plus absurde, mais signifie d'autant mieux ce qu'est véritablement le « service » de Jésus : le « ministère » du don de sa vie, auquel fait écho ceux-là mêmes, comme la raison de ce ministère ultime, le péché de ceux-là même qui sont « servis » : Judas, les disciples qui se querellent, et Pierre. Ces faces négatives soulignent la gratuité de la « diaconie » du Christ. Elles indiquent aussi, dans un même et unique mouvement, que ce « service » rejoint, et même traverse ce mystère d'iniquité. Il en est l'exact contraire. Jésus sert les Douze dans le don de son Corps et de son Sang, pour qu'ils mangent et boivent à la table du Serviteur (*Luc* 22,30), et, par le fait même, pour qu'ils jugent « les douze tribus d'Israël ». Mais les Douze sont eux-mêmes plongés dans le mystère d'iniquité, et il faudra qu'ils passent au crible de la Passion, de leur propre péché (le double reniement de Judas et de Pierre) et du pardon (le remplacement de Judas – *Actes* 1, 15-26, et la Pentecôte – *Actes* 2, 1-41), pour que ce service unique de Jésus trouve en eux le moyen d'atteindre toute l'humanité<sup>21</sup>.

21. En réalité, le Nouveau Testament contient deux autres mentions du Christ désigné comme serviteur : *Galates* 2,17 (« S'il s'est trouvé que nous sommes

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

Les multiples « services » dont les pauvres ont pu bénéficier de la part de Jésus durant son ministère relèvent de cet unique « service », qui transforme cette bienfaisance continue en autant d'actes par lesquels le Royaume est rendu présent, encore que de manière voilée, proleptiquement. Les miracles pointent ensemble en direction du point à partir duquel le Salut entre totalement dans le monde pour en découvrir, rétrospectivement, leur caractère salvifique. Aussi seul le Mystère Pascal peut nous ouvrir à la réalité de la *diakonia* selon le Nouveau Testament. Encore faut-il pour cela comprendre que le « service » de ses frères, du monde et du Père, que Jésus réalise dans sa mort et sa résurrection, passe par la compréhension du Mystère Pascal comme acte sacerdotal d'un type absolument nouveau. Cette compréhension, explicite dans l'*Épître aux Hébreux*, deviendra le fond commun de toute la tradition. C'est elle qui, pour parler le langage théologique, opère le passage du « service » au « ministère ».

Dans cette ligne d'interprétation qui voit en Jésus le « serviteur » par excellence, la péripécie du lavement des pieds (*Jean* 13, 1-30) est fréquemment invoquée. Or il est significatif que le texte évangélique, qui pourrait être emblématique du « service » de Jésus, évite soigneusement de dire de Jésus qu'il « sert » ses disciples en leur lavant les pieds. On peut dire que les paroles que l'évangéliste met dans la bouche de Jésus pour expliciter le geste évitent même toute référence à une telle idée d'une « diaconie » du Christ<sup>22</sup>, et l'on ne peut isoler le geste des paroles qui le portent.

L'épisode du Lavement de Pieds n'est pas seulement un beau geste de sa charité, il est aussi (d'abord) un geste rituel de la part de

---

pécheurs comme les autres, serait-ce que le Christ est au service (trad. BJ; TOB : « ministre ») du péché ? ») et *Romains* 15,8 (« Le Christ s'est fait ministre (trad. BJ; TOB : « serviteur ») des circoncis à l'honneur de la vérité divine »). Mais, outre la difficulté d'interprétation de *diakonos* dans ces deux occurrences (cf. Fabien BLANQUART, *Quel serviteur*, Paris, Éd. du Cerf, 2000, p. 109-111), il ne semble pas que ce titre de « serviteur » donné au Christ ait une visée à proprement parler christologique.

22. Voir *Jean* 13,13 : « vous me dites : le maître, et le seigneur, et vous dites bien : je le suis ». La seule référence au service, en un sens large, se trouve en finale : « un esclave n'est pas plus grand que son maître, ni un représentant (*apostolos*) plus grand que celui qui l'envoie. Si vous entendez cela, heureux êtes-vous si vous le faites » (*Jean* 13, 16-17).

---

« *Diaconie du Christ* »

Jésus, l'indispensable prélude à la Cène. Il n'est pas possible d'isoler le rite absolument et définitivement nouveau du Lavement des pieds, tel qu'il nous est transmis par Jean, d'avec la Cène. C'est un même don, une même participation des hommes à l'humanité du Fils, mais sous deux modes différents et complémentaires : le lavement des Pieds rend possible l'actualité du banquet pascal au cours du temps à travers les gestes et les paroles d'hommes lavés, purifiés, dans la Passion. S'apprêtant à célébrer l'unique sacrifice de la Nouvelle Alliance en aimant les siens jusqu'au bout, Jésus « dépose ses vêtements » (*Jean* 13,4) comme le Bon Berger qui « dépose sa vie pour ses brebis » (*Jean* 10,11 et 10,17). Après avoir lavé les pieds de ses disciples, il remettra ses vêtements (*Jean* 13,12), suivant ainsi le parallélisme établi avec le Bon Berger qui dépose sa vie pour la reprendre (*Jean* 10,17). Ce geste de déposer ses vêtements puis de les reprendre enveloppe le Lavement des Pieds pour indiquer l'événement unique, auquel les Apôtres ne participeront pas (*Jean* 16,32), mais par lequel ils seront véritablement lavés : la Croix, l'élévation du Fils. Ce même don du plus grand amour est déjà réalisé dans la tradition de son Corps et de son Sang.

Jésus, dénudé, accomplit sur ses Apôtres le rituel de purification prescrit pour les sacrifices du Temple : il leur lave « les mains et les pieds » (*Exode* 30,19), de sorte qu'il les rend « purs » (*Jean* 13,10). Le geste de purification que Jésus accomplit sur les Apôtres pourrait n'être que la réitération de la purification rituelle des juifs. Mais du fait que cette purification est accomplie maintenant par Jésus lui-même au seuil de la Pâque nouvelle, elle saisit les Douze dans cet acte plus large où Jésus dépose librement sa vie pour tous. « Si je ne te lave pas, tu n'as pas part avec moi » (*Jean* 13, 8). Jésus les enveloppe dans sa propre mort et sa propre résurrection, et leur communique cette part qui est la sienne. Et elle n'est autre que le Père et Lui seul. « Que les Apôtres doivent en principe avoir part avec lui et avoir la même part que lui, cela peut vouloir dire qu'ils participeront d'une façon spéciale à sa mission et à sa consécration sacerdotale, ayant eux aussi une destinée semblable à celle des lévites, et ne possédant comme eux et comme le Christ que Dieu pour héritage.<sup>23</sup> » Ce geste a tout du geste de l'esclave. Mais il s'agit en

23. André FEUILLET, *Le sacerdoce du Christ et de ses ministres*, Paris, Téqui, 1971 (1997<sup>2</sup>), p. 189. Il est évident que la perspective globale de l'auteur ne concerne que les « prêtres » au sens de ce mot dans la théologie postérieure.

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

fait d'un geste souverain, car seul Jésus peut dire : « à cause de cela le Père m'aime, de ce que je dépose ma vie, afin de la prendre à nouveau. Personne ne l'enlève loin de moi, mais moi je la dépose de moi-même (...) : j'ai reçu ce commandement de mon Père » (*Jean* 13, 17-18).

Ici, la donnée johannique s'entrelace avec celle des synoptiques : ce n'est que dans la perspective de l'unité personnelle du Christ, selon les divers modes de sa réalisation dans les conditions de son humanité (le Lavement des pieds, la Croix et l'Eucharistie), que Jésus peut être dit « serviteur ». Mais on voit que ce « service » excède largement les catégories à travers lesquelles cette notion nous est communément pensable, du moins à partir de notre expérience. Il faut tenir la « coïncidence des opposés », service et autorité souveraine. En Jésus, et en lui seul, le service est la forme propre de l'autorité souveraine, mais aussi, réciproquement, l'autorité souveraine est la forme propre du service. La première proposition peut nous renvoyer à l'équivalence, tant de fois souhaitée, entre autorité et service, l'autorité ne s'exerçant que dans le service, ou, mieux, par « l'autorité du service lui-même »<sup>24</sup>. Cependant, si le texte de *Jean* 13 rend seulement possible l'interprétation proposée ci-dessus, il faut faire un pas de plus : en prenant la forme d'esclave, Jésus donne à ceux qu'il sert ainsi de participer à sa souveraineté, qui n'est autre que de déposer sa vie, librement, et il ne peut le faire autrement que par le geste de l'esclave. Le don de la Filiation, c'est-à-dire de ce que Jésus est en propre, n'est possible que dans la renonciation, sans reste, à cette « réalité » dans les conditions concrètes et contingentes de l'Incarnation, alors que c'est précisément cette réalité, et elle seule, qui permet tout à la fois la kénose « jusqu'à la fin » (et la consommation de cette fin – *eis télos* – *Jean* 13,1), et le don de ce qu'il est, personnellement. Il n'y a d'autorité parfaitement souveraine que dans l'extrême du service, au point où ce service lui-même, définitivement réalisé dans la mort de la Croix,

---

Mais précisément, pouvoir interpréter le Lavement des pieds en termes uniquement sacerdotaux montre à quel point ce service peut être la racine du « ministère apostolique », en même temps qu'il peut être à la racine d'une juste compréhension de la « diaconie » du Christ, et même à cause de cela.

24. Didier GONNEAUD, *art. cit.*, p. 515.

---

## «*Diaconie du Christ*»

annule toute possibilité ultérieure de service concret, sinon, et strictement, comme don du Père (la Résurrection). De l'autre côté, en déposant sa vie, Jésus sature le « service », car il devient celui du « plus grand amour » lequel consiste, précisément, à déposer sa vie (*Jean* 15,13). Il n'y a pas d'au-delà du service, parce qu'il n'y a pas non plus d'en deçà. Ce n'est qu'à ce niveau extrême du service que s'exerce l'autorité propre de Jésus, qu'elle s'y exprime totalement en s'y épuisant, et s'y épuise totalement en s'y exprimant, parce qu'elle est l'autorité propre à la Personne du Fils. La souveraineté de Jésus est filiale, et consiste donc à laisser toute initiative au Père, en s'abandonnant à lui, en Le laissant être ce qu'Il est, Lui seul : le Père qui engendre l'humanité divinisée du Fils du sein même de la mort. Le service ultime du Fils, saturé en lui-même, remplit et achève par là même tout service possible, au point que le service ne pourra, désormais, exister autrement que sous ce mode radicalement excessif. Ce don, la Croix, et son anticipation eucharistique (Cène et Lavement des pieds), coïncident avec l'autorité souveraine, parce que celle-ci est celle du Fils qui se laisse, souverainement, engendrer. Elle est la manière propre et unique dont cette autorité du Fils est vraiment souveraine *et* filiale. À ce point, et à ce point seulement me semble-t-il, il devient possible de donner à la notion de « diaconie » du Christ un réel contenu christologique, parce qu'elle est liée à la Personne du Fils, en tant que telle, et par conséquent au mode filial dont elle existe dans la chair, c'est-à-dire dans le temps.

### **Le Serviteur du Père**

Les poèmes du Serviteur se situent au croisement des textes du Nouveau Testament. Dans la traduction grecque (Septante) des poèmes du Serviteur, le terme utilisé pour traduire 'ebed est le plus souvent *pais*, *doulos* ne figurant qu'en deux occurrences (*Isaïe* 49,3.5); jamais *diakonos*. Parmi les nombreuses citations ou allusions à ces textes d'Isaïe, il en est une qui est utilisée pour donner à Jésus le titre de « serviteur » : il s'agit de *Matthieu* 12,18-21 (= *Isaïe* 42, 1-4). Certes, la citation de *Matthieu* ne suit, littéralement, ni les Septante, ni le texte massorétique, et l'usage de *doulos* serait bien peu conforme à la présentation de Jésus que propose *Matthieu*. Mais il y a ici certainement plus, car le *pais* d'*Isaïe* 42,1 dans le texte de *Matthieu* n'est pas un serviteur comme les autres, il

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

fait partie de la maison, et a, de ce fait, un lien particulier avec le Maître. De plus, *Isaïe* 42,1 est également cité en finale de la péripcope du Baptême. Mais là, Matthieu écrit *uios*. Ce serviteur-enfant est désigné par le Père comme son Fils. Dans les deux cas, Matthieu gomme toutes références à Jacob ou à Israël, présentes dans le texte d'Isaïe. Ce travail d'interprétation, qui n'est pas une simple traduction, permet à la fois de lier le « service » à la condition filiale, et de raccorder Jésus à toutes les Écritures, puisqu'il est, en sa personne de fils, « tout Israël », qu'il récapitule en lui, comme « serviteur » précisément. C'est ce même terme (*païs*) que Luc utilise dans les premiers chapitres des Actes pour désigner Jésus (*Actes* 3,13 ; 3,26 ; 4,27 ; 4,30). Si l'on admet que Luc emploie ici une source relativement ancienne pour composer les discours de Pierre, le terme de *païs* est un des premiers titres donné à Jésus par l'Église primitive. Il désigne le lien entre Jésus et son Père, tout en pointant clairement en direction du Mystère Pascal : « pour vous d'abord Dieu releva son serviteur (et) l'envoya vous bénir » (*Actes* 3,28). Cependant, seul le quatrième chant (*Isaïe* 52,13 – 53,12), dans le texte massorétique, permet une interprétation du « serviteur » en terme sacrificiel. Or il ne peut y avoir de sacrifice que comme offrande au Père. Il est dès lors impossible de distinguer les deux aspects du « service ». En s'offrant au Père, Jésus accomplit le « service » d'Israël pour le monde. Il ne sert ses frères qu'en servant le Père, et de la seule manière dont ce « service » puisse être véritablement filial : kénotiquement.

Sans les poèmes d'Isaïe, dans lesquels le Serviteur est désigné comme tel par le Père, il serait impossible, à partir du Nouveau Testament, de savoir de qui le Christ est serviteur. C'est seulement dans le cadre de sa relation avec le Père que Jésus est dit « serviteur » (*païs*). En rigueur de terme, Jésus n'est pas « serviteur », il sert. Le Père seul peut le déclarer « serviteur » (*païs*) et « fils » (*uios*). Aussi faut-il admettre que rien ne nous est dit de sa « diaconie », sinon qu'elle n'existe que sous une forme extrême, à la fois comme étant réduite à un seul événement, et comme remplissant cet événement lui-même et à partir de lui toute forme de « service » passé et à venir. C'est l'acte de sa mort. La compréhension de la « diaconie » de Jésus à travers les chants du Serviteur interdit toute réduction de celle-ci à la bienfaisance, même la plus belle et la plus fructueuse. À cause de ce phénomène plénier *et* ponctuel, il faut considérer la « diaconie » du Christ comme un mode filial de son existence

---

« *Diaconie du Christ* »

humaine puisque celle-ci s'y trouve intégralement présente. Il semble alors impossible de dissocier « diaconie » du Christ et sotériologie<sup>25</sup>. La Croix n'est pas le point culminant d'une courbe tracée tout au long de la vie publique par les multiples actes de service de Jésus. La dimension proleptique de la « diaconie » de Jésus dans les secours donnés aux pauvres résulte au contraire de l'unique service, accompli une fois pour toutes. Le Salut, comme communication à l'homme de la vie filiale, est l'unique réalité qui donne son sens à la « diaconie » du Christ. Servant sur la Croix, et là seulement, le service du Fils n'existe que dans l'acte où son humanité s'épuise, pour le Salut du monde. Mais, la dimension sotériologique ne gomme pas le caractère contingent, et par là épouvantable, de la Croix, car ce service unique est le fait de l'humanité du Fils, il est voulu dans sa volonté d'homme. La « diaconie » du Christ n'existe qu'extrême, elle est par nature surabondante, excessive, sinon elle n'est pas la « diaconie » du Fils, car la Personne divine du Fils, dans l'humanité qui est la sienne, ne peut exister que totalement et parfaitement humaine, au-delà de l'humanité qui est aujourd'hui la nôtre.

La difficulté provient du fait que « quoiqu'étant fils, il apprit de ce qu'il souffrit, l'obéissance, et rendu parfait il devint pour tous ceux qui lui obéissent cause du salut éternel » (*Hébreux* 5,8-9). Dans la perspective de l'*Épître aux Hébreux*, pour qui toute la vie de Jésus se contracte dans l'événement de la Croix, placée au centre de toutes les perspectives sacerdotales, le fait d'être « rendu parfait » n'est pas le fruit d'une progression, même s'il est impossible de dissocier cette perfection reçue « dans un grand cri et des larmes » de la vie passée qui s'accomplit dans cette perfection. De sorte que, de même que l'auteur de l'*Épître aux Hébreux* peut dire que « le Christ ne s'est pas donné à lui-même la gloire de devenir grand-prêtre » (5,5); de la même manière, il faut dire que sa « diaconie » est l'objet d'un don du Père, et qu'elle est reçue par le Fils et vécue par lui sous la forme positive de l'obéissance voulue par sa volonté humaine. C'est à l'intérieur de ce don, et du consentement à ce don, que se

25. Cette dimension, présente dans chacun des textes, est particulièrement nette dans l'hymne de la *Première Épître de Pierre* (2, 22-25), dans laquelle une citation textuelle d'*Isaïe* 53,9 (LXX) permet d'introduire la dimension filiale (2, 23: « il s'en remettait à celui qui juge justement »), pour ensuite développer le caractère sotériologique d'un tel abandon.

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

trouve le fait qu'il est *devenu* « serviteur », son humanité étant *réduite* à son *expression* filiale la plus *simple*, dans la forme humaine de l'obéissance jusqu'à la mort, et y compris dans cette mort même.

La « diaconie » du Christ peut à présent être perçue, selon toute sa profondeur personnelle, comme essentielle, parce qu'elle remplit par surabondance non seulement tout service possible, mais l'humanité même du Fils. Il n'existe comme « serviteur » (et existe totalement comme serviteur) que dans la malédiction d'être pendu au bois du supplice (*Deutéronome* 21,23) « pour que la bénédiction d'Abraham parvienne jusqu'aux païens, pour que nous recevions la promesse de l'Esprit par la foi » (*Galates* 3,14). La « diaconie » du Christ coïncide alors avec le dessein du Père, elle est ce dessein lui-même, dès lors qu'elle saisit, sans reste, toute son humanité. Est-ce trop, alors, de comprendre « la réalité d'esclave » (*Philippiens* 2,7) totalement consumée sur la Croix comme le degré zéro du don du Père, sur laquelle vient se greffer le « sacerdoce » du Christ ? Dans l'état de « serviteur » absolu, « par une seule offrande, il a mené pour toujours à l'accomplissement ceux qu'il sanctifie » (*Hébreux* 10,14). Si Jésus sert en donnant sa vie, le service ne peut avoir d'objet ni de destinataire, sinon à la mesure du service ainsi rendu parfait : objet et destinataire sont absolus, le Salut du monde et la gloire du Père.

Nous pouvons à présent faire le chemin à rebours. Malgré le relatif silence des Écritures sur le Christ-Serviteur, il me paraît dangereux, ou pour le moins cavalier, de reléguer le portrait d'un Jésus qui ne cesse de servir ses frères pauvres ou malades au rang des images pieuses, ou des considérations idéologiques. S'il n'y a pas de « diaconie » en dehors de la Passion, et si là seulement Jésus devient « serviteur », par ce passage à la limite, tout homme devient, en lui, serviteur. Mais aussi servi. Le texte de *Luc* 22,27 prend alors tout son sens. Car le « serviteur » est déclaré tel par le Père, selon Isaïe. La condition de « serviteur » est l'objet d'une révélation du Père. De sorte que cette déclaration est aussi, et équivalentement, un acte créateur. Le « serviteur » n'est pas déclaré tel en fonction de ses œuvres, mais avant toute action : « voici mon serviteur... » (*Isaïe* 42,1). Ce n'est pas le fait d'offrir « sa vie en sacrifice expiatoire » (*Isaïe* 53,10b) qui fait le « serviteur », mais la déclaration préliminaire du Père selon laquelle « voici que mon serviteur réussira » (*Isaïe* 52,13). Jésus sert dans le don de sa vie, parce qu'il est fait « serviteur » par le Père. L'Origine du don de sa vie est la per-

---

## « *Diaconie du Christ* »

sonne même de l'Esprit qui le remet au Père (*Hébreux* 9,14), parce que ce même Esprit est à l'origine de son incarnation (*Luc* 1,35). Le paradoxe tient tout entier dans le fait qu'il est impossible de penser dans les catégories temporelles, car l'Esprit est Celui en qui le Père engendre, comme Fils, comme homme, comme « Serviteur », et définitivement comme « Seigneur », en donnant le « Nom au-dessus de tout nom » (*Philippiens* 2,9). La « diaconie » du Christ est le moyen par lequel la fin de l'histoire humaine, quand l'Esprit est répandu sur toute chair (*Actes* 2,17), se révèle dans son origine : le don du « serviteur », au cours du banquet eschatologique qu'est l'Eucharistie, où Jésus, donné aux hommes par le Père et donateur de l'Esprit, est au milieu des hommes comme celui qui sert. Par le fait même, les gestes de bienfaisance antérieurs à la Passion sont atteints et rendus parfaits en eux-mêmes par la surabondance d'une humanité totalement servante dans l'acte parfaitement filial de l'oblation vers le Père dans l'Esprit. « Au milieu de vous » veut aussi bien dire « avec » que « en » vous. Dans sa « réalité d'esclave », Jésus ne fait pas nombre avec les hommes, puisqu'il est situé plus en dessous que le point le plus bas où l'homme puisse jamais se perdre. La « diaconie » du Christ est la condition de possibilité de la création de « l'unique homme nouveau » réconcilié avec le Père « en un seul corps » (*Éphésiens* 2,15-16). Le « service » ne peut vraiment devenir un « existentiel » chrétien qu'en étant d'abord celui du Christ lui-même, et dans la mesure où il est vécu selon le mode de la surabondance, d'une kénose excessive, par laquelle ce « service » œuvre eschatologiquement « au milieu de vous », en vous, parce qu'originellement en dessous de vous. Impossible à l'homme, mais « rien n'est impossible à Dieu » (*Luc* 1,37 = *Genèse* 18,14). Nous sommes peut-être ici à la racine de ce qu'est le diacre, en vertu de son ordination, de sa configuration au Christ-Serviteur.

### « **L'œuvre du service pour l'édification du corps du Christ** » (*Éphésiens* 4,12)

« La nature sacramentelle du ministère ecclésial est telle que lui est intrinsèquement lié (...) le *caractère de service*. En effet, entièrement dépendants du Christ qui donne mission et autorité, les ministres sont vraiment « esclaves du Christ » (*Romains* 1,1), à l'image du Christ qui a pris librement pour nous « la forme

## PROBLÉMATIQUE Alain Grau

d'esclave » (*Philippiens 2,7*) »<sup>26</sup>. En liant le ministère ecclésial, comme tel, au « caractère de service », ce texte rejoint une des intuitions les plus fondamentales de Vatican II concernant le ministère apostolique selon ses trois degrés. En effet, il suffit de consulter une table des citations bibliques contenues dans les documents conciliaires pour voir la place qu'y occupe *Marc 10,45*. Ce verset est cité, chaque fois *in extenso*, au sujet des Évêques (*Lumen Gentium 27*), et pour définir le type de relation entre le ministère apostolique et les laïcs (*Lumen Gentium 32*). Il est également cité une fois dans le document concernant le ministère et la vie des prêtres (*Presbyterorum ordinis 9*), pour caractériser leur situation à la tête de la communauté, et dans celui concernant leur formation (*Optatam totius 4*), pour signifier la manière propre dont ils doivent apprendre à être pasteur. « Le service ne caractérise pas le diacre en le distinguant du prêtre ou de l'évêque. C'est ce qui est commun aux trois, prenant des formes différentes. »<sup>27</sup>

Dans la ligne de ce qui précède, il n'y a rien là d'étonnant. La « diaconie » du Christ n'est pas un style de vie, une attitude foncière de l'homme Jésus, mais la perfection même de son humanité livrée, dans l'acte de son oblation. L'existence du ministère apostolique ne peut avoir d'autre horizon que ce don. Mais, si pour le prêtre ou pour l'évêque, cette présence agissante de l'Origine de tout don – la chair du Christ livrée pour le Salut du monde – est en lui réalisée par ce que la théologie classique appelle les « pouvoirs sacrés »<sup>28</sup>, dans le cas du diacre, la « diaconie » est d'une certaine manière à l'état brut : il ne peut rien. La vie de tout ministre est scellée par la kénose, mais, dans le diacre, celle-ci atteint son terme, puisqu'il se trouve dépouillé de tout « pouvoir », y compris du dépouillement qui est à la source des « pouvoirs sacrés » et qui permet d'agir *in persona christi capitis*. Le caractère excessif de l'unique et définitive « diaconie » du Christ définit la personne même du diacre, qui ne peut

26. Congrégation pour le clergé, *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents* (Introduction commune à la *Ratio institutionnalis* et au *Directoire*), n° 1. Le texte cité inclut une citation du CEC, n° 876.

27. Francis DENIAU, « Le diaconat à la lumière des trois « fonctions » du Christ et de l'Église, selon Vatican II », dans *Diaconat XXI<sup>e</sup> siècle*, André HAQUIN et Philippe WEBER édés., Bruxelles, Lumen Vitae-Novalis-Éd. du Cerf-Labor et Fides, 1997, p. 109.

28. L'expression est encore largement présente dans les documents de Vatican II.

---

« *Diaconie du Christ* »

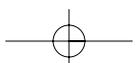
que « servir », pour autant que ce service est devenu radical, et seulement lorsqu'il est rendu parfaitement radical. À ce titre, il est réellement « bon à rien » (*Luc 17,8*), tant pour l'Église que pour le monde, existant, par l'imposition des mains et le don de l'Esprit, comme signe de la gratuité et de l'absoluité de la « diaconie » du Christ. En sa personne, dénudée, il donne à tous ses frères d'accomplir l'œuvre du « service », en s'offrant eux-mêmes, « en sacrifice vivant, saint, capable de plaire à Dieu » (*Romains 12,1*).

« Comme notre Maître et Sauveur l'a dit dans l'Évangile : celui d'entre vous qui veut être chef sera votre serviteur ; comme le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et afin de donner sa vie en rédemption pour beaucoup. Il vous faut faire de même, ô diacres, même si vous deviez donner votre vie pour vos frères dans le service que vous avez à accomplir.<sup>29</sup> »

Le Puy-en-Velay,  
Solennité de l'Épiphanie

Alain Grau, marié, quatre enfants, membre de la Communauté Apostolique Aïn Kareem, prépare une thèse en théologie et une en-philosophie sur les implications anthropologiques de la notion de « Personne ».

29. *Didascalie des douze apôtres*, L. II, XIII, 3 (trad. F. Nau, Paris, Lethielleux, 1912<sup>2</sup>, p. 136).



*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Olivier de CAGNY

## Le diacre dans la liturgie romaine : serviteur de l'évêque, serviteur du peuple chrétien

« **F**ORTIFIÉS par la grâce du sacrement, les diacres sont au service du peuple de Dieu dans la "diaconie" de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium.<sup>1</sup> » Par ailleurs, « ayant reçu le don de l'Esprit Saint qui les fortifie, les diacres apporteront de l'aide à l'évêque et à son presbyterium, dans le ministère de la Parole, de l'autel et de la charité, en se montrant les serviteurs de tous »<sup>2</sup>. Un rapide rapprochement de ces deux citations du rituel des ordinations soulève deux questions :

- Le service liturgique du diacre recoupe-t-il exactement ce que le pontifical nomme « ministère de l'autel » et « diaconie de la liturgie » ?
- Ce service liturgique est-il avant tout service de l'évêque et de son presbyterium ou service de tous les fidèles ?

Quoi qu'il en soit, le triple *munus* épiscopal semble former l'armature du ministère diaconal. Cet article voudrait montrer comment s'exerce cette participation spécifique du diacre au ministère épiscopal. Nous choisissons de nous référer à la liturgie présidée par l'évêque, qui est, dans l'esprit de la réforme liturgique, le type de toute célébration ecclésiale.

1. *Pontifical de l'ordination de l'évêque, des prêtres et des diacres*, Desclée-Mame, 1996, n° 174.

2. *Ibid.*, n° 199, Homélie proposée à l'évêque pour l'ordination des diacres.

## PROBLÉMATIQUE \_\_\_\_\_ Olivier de Cagny

### Service de la Parole de Dieu confiée à l'évêque

« Ministres de l'autel, ils (les diacres) proclament l'Évangile, ils accomplissent leur service dans la célébration du sacrifice, ils distribuent le corps et le sang du Seigneur.<sup>3</sup> » Le ministère de l'autel contient donc le service de la Parole, donnée en nourriture à l'assemblée.

Le rite qui précède immédiatement la proclamation de l'Évangile peut nous éclairer sur le sens de ce service. Le diacre demande la bénédiction du prêtre ou de l'évêque qui préside<sup>4</sup>. À sa demande : « Père, bénissez-moi », il reçoit cette réponse : « Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, pour que vous proclamiez la Bonne Nouvelle (*ut digne et competenter annunties Evangelium suum*), au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Ce dialogue dit déjà un aspect essentiel du ministère diaconal : la parole de l'Évangile est celle du Christ (*Evangelium suum*), elle est en même temps apostolique : le diacre la proclame comme envoyé, béni par un successeur d'apôtre qui est lui-même envoyé par le Christ. La mission confiée ainsi, soulignée par le geste de bénédiction, garantit la vérité de la transmission, et l'Apôtre (ici l'évêque son successeur) prie Dieu que le diacre soit un authentique porte-parole de la Bonne Nouvelle, qu'il la serve dignement et avec compétence, comme le dit le texte original latin. Cette authenticité implique en effet à la fois la pureté de celui qui proclame (*digne*) et la fidélité au texte dans sa restitution orale (*competenter*).

Le premier aspect rejoint l'intuition biblique de l'inévitable crainte qui saisit le prophète devant la mission qui lui incombe de faire passer la parole divine par ses lèvres impures. *Isaïe* 6,5 était d'ailleurs évoqué explicitement par le missel de saint Pie V<sup>5</sup>. Certains sacramentaires anciens<sup>6</sup> placent ici le verset 17 du psaume 50 (51) : « Seigneur, ouvre mes lèvres, et ma bouche publiera ta louange. »

3. *Cérémonial des évêques*, Desclée-Mame, 1998, n° 24.

4. Dans cet article, on considérera que le président de l'eucharistie est l'évêque. La présidence par un prêtre obéira, sauf exceptions, à la même logique.

5. « *Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaïæ prophetæ calculo mundasti ignito...* »

6. Voir *Ordo Romanus* VI (x<sup>e</sup> siècle), n. 6 (PL 78, 991).

---

## *Le diacre dans la liturgie romaine*

L'évêque qui demande pour son diacre cette ouverture des lèvres annonce par cette prière la sainteté de Dieu et de son Verbe, qui va parler par la bouche de son serviteur.

Mais il faut apporter ici deux précisions :

– C'est sur l'autel que le diacre a déposé l'évangélaire et c'est là qu'il le prend, ou plus exactement le reçoit, au moment d'aller proclamer l'Évangile<sup>7</sup>. Il reçoit donc la Parole du lieu du sacrifice, c'est-à-dire du mystère pascal qui y sera célébré<sup>8</sup>. Car le livre fait corps avec le Verbe et son sacrifice : « Je suis venu pour rendre témoignage à la Vérité. » Le diacre se cache pour ainsi dire derrière le témoignage du Christ en élevant l'évangélaire et en le portant solennellement à l'ambon. Mais en arrivant au lieu de la proclamation, le livre cède la place à la voix. La bouche de l'évêque s'ouvre par la voix du diacre. En effet, la Tradition n'est pas la transmission d'un savoir mais de la foi *ex auditu*. La Parole est proférée pour être entendue de tous, afin que tous puissent répondre par la foi, et le diacre porte la responsabilité matérielle de cette écoute. C'est à ce titre qu'est requise de lui une certaine compétence (*competenter*).

– À la demande de la pureté des lèvres s'ajoute la demande de la pureté du cœur. Quand le prêtre est seul, il s'incline devant l'autel et demande à Dieu : « Purifie mon cœur et mes lèvres, Dieu très saint, pour que je fasse entendre à mes frères la Bonne Nouvelle. » Et l'évêque dit au diacre : « Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres... » Car le ministre qui proclame n'est pas un simple récitant. La Parole qui lui est confiée l'est en raison d'une certaine configuration au Christ reçue à l'ordination. C'est bien le Christ qui parle par la médiation qu'il s'est choisie : une médiation humaine dont la pureté est principalement l'absence d'altération de la parole divine dans son cœur et sur ses lèvres. Pour exprimer les choses plus simplement, le diacre sera d'autant mieux serviteur de la Parole qu'il aura fait « passer » la Parole dans son cœur. On ne peut s'empêcher

7. Usage attesté dès les premiers *Ordines romani* (cf. *Ordo Romanus* I, n. 5, 11 (PL 78, 940, 942s).

8. J. A. JUNGSMANN commente ainsi : « (cela) se faisait apparemment pour montrer que le message sacré venait du Christ. AMALAIRE, *De ecclesiae officiis.*, III, 18 (PL 105, 1125). » (*Missarum sollemnia, Explication génétique de la messe romaine*, Aubier, 1952, t. 2, p. 214, n. 15).

**PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Olivier de Cagny**

ici de penser à Marie, modèle de diaconie, servante qui écoute la Parole et l'enfante.

Après la proclamation de l'Évangile, le diacre baise l'évangélique ou le porte à l'évêque pour qu'il le vénère également. Ce geste, attesté dans les premiers *ordines romani*<sup>9</sup>, signifie l'adhésion aimante et pleine de respect, non au livre bien sûr, mais à la Parole vivante qu'il porte. La parole dite à voix basse prolonge et explicite ce geste : « que cet Évangile efface nos péchés ».

La compétence requise n'est donc pas simplement la capacité de bien lire à haute voix<sup>10</sup>. Elle se traduit aussi par le désir d'une communion réelle à la Parole faite chair, comme en témoignent aussi ces paroles dites par l'évêque lors de l'ordination diaconale : « Recevez l'Évangile du Christ que vous avez la mission d'annoncer. Soyez attentif à croire à la Parole que vous lirez, à enseigner ce que vous avez cru, à vivre ce que vous aurez enseigné. »

Cette parole de l'évêque confiant au nouveau diacre l'Évangélique atteste l'unité de la proclamation liturgique de la Parole divine, de sa réception, de l'enseignement, et de la vie personnelle du ministre. Lire, croire, enseigner, et vivre cette Parole proclamée forment ensemble une tâche à accomplir. Plus encore, c'est la personne du ministre, saisie par cette annonce, qui a valeur de signe par elle-même. La distance entre la Parole proférée et ses fruits de foi, de connaissance et d'amour se concentre sur la figure du diacre lui-même. La charité dont il est chargé par l'ordination sourd de sa proclamation de la Parole, non pas en vertu d'une force immédiatement persuasive du message, mais en passant en quelque sorte dans la vie du ministre. Cette attention que le diacre portera à accueillir « catholiquement » la Parole de Dieu (« soyez attentif à... ») réclame de sa part une conversion permanente et une grande humilité.

Notons que l'unité de la Parole et de la vie est déjà une des principales finalités de l'institution lévitique, qui sert de figure typologique au ministère du diacre dans la prière d'ordination. Les lévites

9. *Ordo Romanus* I, n.11 (PL 78, 943); *Ordo Romanus* II, n. 5,8 (PL 78, 970C, 971C).

10. La qualité de l'énonciation du texte ne doit cependant pas être sous-estimée. Au IX<sup>e</sup> siècle, l'évêque bénissant le diacre demande parfois à Dieu la grâce d'une bonne prononciation du texte : « *Corroboret Dominus sensum et labia tua, ut recte pronunties nobis eloquia divina.* » Cité par J. A. JUNGSMANN, *op. cit.*, n. 8.

## *Le diacre dans la liturgie romaine*

ont en effet mission d'enseigner et d'interpréter la Loi pour qu'elle « passe » dans la vie : dans des situations litigieuses, les lévites font connaître la sentence. « Tu te conformeras à la décision qu'ils t'auront fait connaître... » (*Deutéronome* 17,8s); dans la bénédiction que Moïse prononce sur les fils de la tribu de Lévi, il les désigne à Dieu par ces mots : « Oui, ils ont gardé ta parole et ils retiennent ton alliance. Ils enseignent tes coutumes à Jacob et ta Loi à Israël » (*Deutéronome* 33,9s). Leur mise à part n'est-elle pas aussi comme un témoignage vivant de l'Absolu de la Parole qu'ils annoncent ?

### **Service du sacerdoce ministériel, service du sacerdoce baptismal**

« Dans une célébration liturgique présidée par l'évêque, il y aura normalement au moins trois diacres : un pour le service de l'Évangile et de l'autel<sup>11</sup>, et deux pour assister l'évêque. S'il y en a davantage, ils se répartiront entre eux les ministères, et au moins l'un d'eux sera chargé de la participation (active) des fidèles.<sup>12</sup> » Nous touchons là un aspect essentiel du ministère diaconal dans la liturgie. Le service personnel de l'évêque est en même temps service de la participation des fidèles. Le service de l'autel ne peut en effet se réduire à l'assistance de la fonction épiscopale (ou presbytérale) qui s'y exerce. Au service de l'autel, le diacre prépare ce dernier et s'y rend disponible pour que les dons apportés par les fidèles y soient vraiment déposés et puissent devenir la matière de l'eucharistie que l'évêque préside. De ce « sanctuaire en puissance » qu'est la nef, selon la belle expression de saint Maxime le Confesseur<sup>13</sup>, les fidèles peuvent voir dans le ministère diaconal le passage à l'acte en train de s'accomplir.

11. Notons ici l'unité des deux tables de la Parole et de l'Eucharistie, unité manifestée par la présence d'un unique ministre au service de ces deux tables.

12. *Cérémonial des évêques*, Desclée-Mame, 1998, n° 26. On peut se demander pourquoi la traduction française a laissé tomber l'adjectif *actuosa* : « *Saltem unus eorum curam habeat de actuosa participatione fidelium* » (*Ceremoniale episcoporum*, Ed. typica, Typis Polyglottis Vaticana, 1985).

13. « La nef est sanctuaire en puissance, étant consacrée par le rapport de la Mystagogie à son terme, et inversement le sanctuaire est nef en acte, ayant le principe de sa propre mystagogie » (*Mystagogie*, 2, PG 91, 669A).

## **PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Olivier de Cagny**

De nouveau, la figure typologique des fils de la tribu de Lévi peut nous éclairer. Mis à part pour le service de la demeure, ils sont chargés de son service. Mais leur mise à part correspond en fait au remplacement des premiers-nés qui devaient être offerts à Dieu (*Nombres* 8,16s). L'offrande de leur vie, qui sera au cœur de la vocation chrétienne, est signifiée là par ceux qui accueillent YHWH lui-même comme part de leur héritage (*Nombres* 18,20 ; *Psaumes* 16,5s). Le diacre manifeste lui aussi, au rang qui est le sien, la vocation de toute l'assemblée, pour laquelle le président de l'eucharistie demandera dans la prière eucharistique « que l'Esprit fasse de nous une éternelle offrande » à la gloire du Père.

Le diacre est appelé à présider le baptême dont il va ensuite servir l'épanouissement et l'accomplissement, ou la vocation, par tout son ministère. Mais deux choses sont à noter ici :

1. Dans la prière d'ordination diaconale, rien n'est dit des sacrements que le diacre sera appelé à administrer au nom de l'Église et du Christ. Le ministère liturgique des diacres est enfermé dans une formule très générale : « Pour qu'ils servent à l'autel et accomplissent la fonction diaconale. » La prière d'ordination des prêtres, en revanche, évoque avec une certaine précision les sacrements dont ils sont appelés à être les ministres : « Qu'ils (les prêtres) soient avec nous (les évêques) de fidèles intendants de tes mystères, pour que ton peuple soit régénéré par le bain de la nouvelle naissance et reprenne des forces à ton autel, pour que les pécheurs soient réconciliés, et les malades, relevés. »

2. Les Préliminaires du Rituel de l'initiation chrétienne des adultes insistent sur la responsabilité épiscopale sur le baptême : « Les autres prêtres et diacres, du fait qu'ils sont collaborateurs du ministère de l'évêque et des curés, préparent au baptême et le confèrent à la demande de l'évêque ou du curé, ou avec leur accord. »

Ces deux remarques ne diminuent en rien la mission baptismale du diacre. Mais elles nous rappellent que le baptême ouvre sur deux autres sacrements qui forment avec lui l'unité de l'initiation chrétienne. Or ces deux autres sacrements sont typiques et du ministère épiscopal (la confirmation) et du ministère presbytéral (l'eucharistie). En effet, la confirmation, du moins en occident, a très tôt été liée à la présence de l'évêque. Quant à l'eucharistie, le pouvoir de consacrer n'a-t-il pas été considéré très longtemps comme l'élément essentiel

## *Le diacre dans la liturgie romaine*

de l'ordination sacerdotale, jusqu'à provoquer un certain flou sur la sacramentalité de l'épiscopat ? Le diaconat pourrait donc être considéré comme le degré de l'Ordre correspondant au premier degré de l'initiation. Il ne faudrait certes pas chercher à poursuivre trop loin l'analogie, d'autant que le diacre est aussi serviteur de l'eucharistie.

Il est d'ailleurs intéressant de noter la persistance de l'expression *ministerium altaris*, préférée à celles de « service de l'assemblée » ou « service de l'évêque ». En effet, l'autel que le diacre est appelé à servir n'est autre que le symbole du Christ dans l'attitude fondamentale de son incarnation rédemptrice : « En entrant dans le monde, le Christ dit : *Tu n'as voulu ni sacrifice ni oblation ; mais tu m'as façonné un corps. Tu n'as agréé ni holocaustes ni sacrifices pour les péchés. Alors j'ai dit : voici, je viens, car c'est de moi qu'il est question dans le rouleau du livre, pour faire, ô Dieu, ta volonté...*

Il abroge le premier régime pour fonder le second. Et c'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes » (*Hébreux 10,5-7.9b-10*). Le diacre est donc serviteur de cet acte accompli une fois pour toutes, et qui sanctifie à la fois l'évêque et le peuple dont il a la charge. Le diacre ne préside pas l'assemblée eucharistique, mais il rend visible, par sa présence attentive à tout ce qui concerne l'autel lui-même et à la disposition des liturges qui l'entourent (les *circumstantes* du Canon romain) comme des objets qui y sont déposés, que ce sacrifice n'est pas uniquement celui d'un peuple qui adore Dieu, ni celui d'un délégué au culte, mais « principalement » celui du Christ-Tête en son corps qui est l'Église.

Le diacre porte ainsi le souci de la participation active (consciente, fructueuse...), c'est-à-dire du sacerdoce royal en acte dans la liturgie. Appartenant au sacerdoce commun, il porte l'aube baptismale, mais il est mis à part, comme à mi-chemin entre les baptisés non ordonnés et les *sacerdotes*. L'étole qui croise son corps lui laisse la main et le bras droits libres, pour qu'il soit dégagé de toute contrainte dans son service. En un mot, il est à proprement parler le mystagogue du peuple de Dieu, serviteur de la mystagogie épiscopale, c'est-à-dire de la pédagogie vers le Mystère que le Pasteur emploie pour mener les brebis au pâturage : il indique les gestes et attitudes du peuple, il facilite le déroulement des rites par des monitions, il appelle par leur nom ceux qui doivent recevoir un sacrement ou une institution. Autrement dit, il place les baptisés sur le chemin de la grâce, il les dispose à la recevoir. Le diacre porte aussi le souci de l'évêque

## **PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ **Olivier de Cagny**

quant à la place de chacun dans l'organisme liturgique. La constitution de Vatican II sur la liturgie l'exprime ainsi :

« Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques. <sup>14</sup> »

Les Constitutions apostoliques, au IV<sup>e</sup> siècle, utilisaient l'image du navire :

« Toi, évêque... lorsque tu rassembles l'Église de Dieu, exige, comme le pilote d'un grand navire, que les assemblées se tiennent avec grande discipline, et commande aux diacres, comme à des matelots, d'assigner leurs places aux frères, comme à des passagers, avec grand soin et dignité. Et d'abord, la maison sera oblongue, tournée vers l'Orient, avec des pastophoria de chaque côté, vers l'Orient ; elle ressemblera à un navire. Au milieu sera placé le trône de l'évêque ; de part et d'autre s'assiéra le presbyterium ; les diacres les assisteront, alertes et en habit ample, car ils correspondent aux matelots et aux maîtres d'équipage. Ils veilleront à ce que les laïcs s'asseyent dans l'autre partie, avec grande discipline et dans le calme, les femmes à part ; qu'elles aussi s'asseyent en gardant le silence. <sup>15</sup> »

Le diacre « organise » l'assemblée, pour qu'elle vive comme un organisme vivant. Il a également reçu mission de conduire la prière universelle, ou « prière des fidèles », qui est un des éléments significatifs de cette vie du Corps ecclésial. Il lui revient ainsi habituellement de la préparer, puisqu'il est normalement porteur du souci de charité de l'évêque, et qu'il est aussi davantage présent dans le monde que la plupart des évêques et des prêtres. On peut voir dans certaines paroisses aujourd'hui comment le diacre, justement informé de la vie du monde, de l'Église et de la communauté locale, et auditeur attentif de la Parole de Dieu, jusqu'à l'homélie comprise, peut « improviser », même s'il suit chaque dimanche le même canevas, des intentions de prière adéquates.

Le diacre occupe donc dans la liturgie des deux tables de la Parole et de l'Eucharistie une place éminemment mystagogique, qui manifeste l'Église à elle-même <sup>16</sup> : elle est une, formée d'un peuple

14. *Sacrosanctum Concilium*, 28.

15. *Constitutions apostoliques*, II,57,1.

16. Voir JEAN-PAUL II, *Lettre apostolique sur la sainte Liturgie, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de Sacrosanctum concilium*, 4 décembre 1988, n. 9.

## *Le diacre dans la liturgie romaine*

« ordonné », organisé. Elle est sainte, consciente de la sainteté de la Parole évangélique qu'elle reçoit d'un serviteur aux lèvres purifiées, et de la sainteté des espèces que ce même serviteur a portées en son nom sur l'autel. Elle est catholique, unissant en elle-même la totalité de la foi, de l'explicite connu à l'implicite vécu. Elle est apostolique, recevant visiblement et solennellement du successeur d'apôtres la mission d'annoncer l'Évangile. La liturgie manifeste l'Église à elle-même, et le diacre est au service de cette « épiphanie ».

### **Service de la communion**

Le diacre « distribue aux fidèles l'Eucharistie, surtout sous l'espèce du vin »<sup>17</sup>. Le fait que le diacre soit associé étroitement à cette distribution de la communion rappelle que le partage du Corps du Christ est la source de la charité. Pour être le serviteur de l'unité dans la charité, le diacre se fait d'abord serviteur de la charité du Christ qui se donne en communion pour rassembler ses membres en un seul Corps.

Mais comment comprendre ce lien privilégié du diacre au calice, attesté dès le III<sup>e</sup> siècle, et confirmé par plusieurs auteurs anciens<sup>18</sup> et par les *Ordines* romains et leurs dérivés ? On peut invoquer la nécessité pour l'évêque d'être accompagné, surtout lorsque la foule est nombreuse. Or ceux qui l'assistent sont principalement les diaques. Toute explication allégorisante, à la manière d'Amalraire par exemple, risquerait ici de nuire à la vérité du rite. Pourtant, il est tentant de vouloir chercher plus loin la raison de ce rapprochement entre le diacre et la présentation ou la distribution du Sang du Christ.

En élevant la coupe du Précieux Sang, le diacre ne fait pas qu'offrir une seconde main au *sacerdos* (évêque ou prêtre) qui dit : « Par lui, avec lui et en lui... » Déjà dans le repas juif, celui qui préside élève seul le pain pour prononcer sur lui une action de grâces. Mais lorsqu'il prononce la bénédiction du vin, chacun tient

17. Présentation générale du Missel romain, n° 61.

18. SAINT AUGUSTIN, *Sermon 304,1* ; cf. aussi *Constitutions apostoliques VIII*, 13,15 : « Le diacre tiendra la coupe et en la tendant il dira : – Le sang du Christ, la coupe de la vie. »

## **PROBLÉMATIQUE** \_\_\_\_\_ *Olivier de Cagny*

aussi sa coupe dans la main. L'usage de faire porter le calice par le diacre pourrait être un lointain prolongement de cette élévation qui était le fait de toute l'assemblée unie à celui qui la préside. Mais nous sommes ici au sommet de l'offrande eucharistique. Le Christ rassemble dans son sacrifice tous les participants qui entourent l'autel et leur donne de s'y offrir eux-mêmes. Le diacre a mêlé l'eau au vin lors de la préparation des dons, en disant : « Comme cette eau se mêle au vin pour le sacrement de l'alliance, puissions-nous être unis à la divinité de celui qui a pris notre humanité. » En élevant le calice désormais porteur du Précieux Sang, il montre l'union de notre humanité à la divinité du Christ, lequel s'est offert en sacrifice agréable à Dieu. Il manifeste que l'offrande du peuple est unie à celle du Christ qui a versé son sang pour la multitude.

Enfin, en invitant au baiser de paix et en envoyant le peuple dans la paix, le diacre est le héraut de la communion ecclésiale. Il fait en quelque sorte écho à la parole par laquelle l'évêque a ouvert l'action liturgique : « La Paix soit avec vous. » Cette paix est confiée au diacre pour qu'il la montre à l'assemblée et signifie à cette dernière qu'elle l'a reçue et peut désormais en vivre : « Allez dans la paix du Christ. » C'est du moins ainsi que les adaptations en langue vernaculaire ont interprété l'« *ite missa est* ».

### **Conclusion**

Dans les célébrations liturgiques, le diacre est parfois amené à présider, mais c'est toujours en suppléance. *Le Livre des bénédictions* précise : « Chaque fois qu'un prêtre est présent, il est préférable qu'il exerce la charge de la présidence, le diacre l'aidant dans son ministère liturgique en exerçant sa fonction propre.<sup>19</sup> » Les diacres restent des serviteurs qui « doivent agir, avec l'aide de Dieu, de manière à être reconnus vraiment comme les disciples de celui qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir, et qui fut au milieu de ses disciples comme celui qui sert.<sup>20</sup> » Ils montrent que celui qui préside est en fait un serviteur, chargé de donner sa vie pour enseigner, sanctifier et gouverner le peuple de Dieu. Chacun de ces

19. *Livre des bénédictions*, Préliminaires généraux, 18, 3.

20. *Cérémonial des évêques*, Desclée-Mame, 1998, n° 23.

---

## *Le diacre dans la liturgie romaine*

*munera* entretient avec les deux autres un lien organique. Aucun des trois, nous semble-t-il, ne peut s'exercer sans tenir compte des deux autres, qui lui sont connexes. Il en est ainsi dans le ministère du diacre. En proclamant l'Évangile, il est comme la bouche de l'évêque, qui est le garant de la communion dans la foi et la charité (*munus docendi* et *munus regendi*). Dans ces trois domaines de l'enseignement, de la sanctification, et du gouvernement, le diacre est donc serviteur de l'*in persona Ecclesiae* en étant serviteur de l'*in persona Christi capitis* de l'évêque.

Olivier de Cagny, né en 1961. Ordonné prêtre pour le diocèse de Paris en 1992. Maîtrise de théologie avec spécialisation en liturgie à l'Institut supérieur de liturgie (Institut catholique de Paris). Actuellement professeur de théologie au *Studium Notre-Dame* (Paris).

## **Collection COMMUNIO-FAYARD**

*encore disponibles*

1. Hans Urs von BALTHASAR : **CATHOLIQUE**
2. Joseph RATZINGER : **LE DIEU DE JÉSUS-CHRIST**
3. Dirigé par Claude BRUAIRE : **LA CONFESSION DE LA FOI**
4. Karol WOJTYLA : **LE SIGNE DE CONTRADICTION**
5. André MANARANCHE, s.j. : **LES RAISONS DE L'ESPÉRANCE**
6. Joseph RATZINGER : **LA MORT ET L'AU-DELÀ**,  
*réédition revue et augmentée*
7. Henri de LUBAC, s.j. : **PETITE CATÉCHÈSE SUR NATURE ET GRÂCE**
8. Hans Urs von BALTHASAR : **NOUVEAUX POINTS DE REPÈRE**
9. Marguerite LÉNA : **L'ESPRIT DE L'ÉDUCATION**,  
*réédité chez Desclée*
10. Claude DAGENS : **LE MAÎTRE DE L'IMPOSSIBLE**
11. Jean-Luc MARION : **DIEU SANS L'ÊTRE**,  
*Édité aux PUF*
12. André MANARANCHE, s.j. : **POUR NOUS LES HOMMES LA RÉDEMPTION**
13. Rocco BUTTIGLIONE : **LA PENSÉE DE KAROL WOJTYLA**
14. Pierre van BREEMEN, s.j. : **JE T'AI APPELÉ PAR TON NOM**
15. Hans Urs von BALTHASAR : **L'HEURE DE L'ÉGLISE**
16. André LÉONARD : **LES RAISONS DE CROIRE**
17. Jean-Louis BRUGUÈS o.p. : **LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE  
AU CRIBLE DE L'ÉTHIQUE CHRÉTIENNE**
18. Michel SALES, s.j. : **LE CORPS DE L'ÉGLISE**
19. Jean-Marie LUSTIGER : **POUR L'EUROPE,  
UN NOUVEL ART DE VIVRE**
20. Jean DUCHESNE : **VINGT SIÈCLES. ET APRÈS ?**

*À paraître*

Jean-Robert ARMOGATHE : **DIVINE TRINITÉ**

**Chez votre libraire**

*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Dominique LEBRUN

## Le diaconat réservé aux hommes ?

Note en faveur d'une intervention du magistère

**H**OMME seulement ou femme aussi ? Aujourd'hui, une revue peut-elle s'intéresser au diaconat sans s'interroger sur son sujet et l'identité de celui-ci ? Le présent article est une réponse négative qu'il reste à motiver. S'agit-il de succomber à une mode ou de prendre au sérieux un débat contemporain ? Le simplisme de l'alternative est évident. Cependant, nous ne pouvons, auteur et lecteurs, prétendre lui échapper totalement, ni échapper à la logique binaire du pour et du contre.

### Points de départ

Ce préliminaire invite à la modestie et doit être complété par un double avertissement. *Primo*, les études sur la question ne manquent pas : dans un sens, elles sont majoritairement favorables à ce qui est appelé une ouverture cependant que dans l'autre sens on tient des positions dites conformes à la Tradition<sup>1</sup>. *Secundo*, nul ne peut ignorer le contexte actuel des relations difficiles entre des théologiens et

1. Voir à ce sujet : Piersandro VAZAN, sj, *Le diaconat permanent féminin. Ombres et lumières*. DC 2203, 2 mai 1999, p. 440-446 (original italien dans *La Civiltà cattolica*, 3569, 6 mars 1999) et les deux articles « Diaconesses » et « Diacre » de P.-M. GY, *op. cit.*, et H. LEGRAND, *op. cit.*, dans le *Dictionnaire critique de Théologie*, PUF, Paris 1998, p. 316-318.

## **QUESTIONS DISPUTÉES** \_\_\_\_\_ **Dominique Lebrun**

le magistère. Les déclarations du magistère selon lesquelles il n'est pas au pouvoir de l'Église catholique d'ordonner prêtres des femmes<sup>2</sup> et la manière dont elles ont été accueillies font précisément partie du contexte immédiat de notre question. Ici encore, peut-on prétendre échapper à cette double influence constitutive d'*a priori* ?

La meilleure manière d'entrer dans le débat n'est-elle pas dès lors d'avouer ses *a priori* que l'on appelle pudiquement hypothèses ? Elles sont essentiellement deux qui s'enchaînent l'une l'autre, en sens inverse des remarques précédentes.

Contrairement à une opinion dominante, l'intervention du magistère en la matière est souhaitable. Cela permettra de poursuivre le travail théologique d'approfondissement concernant le diaconat et ses autres questions. L'histoire des doctrines le montre. Le magistère ne peut en effet être considéré comme l'autorité ponctuant un débat en consacrant une école théologique aux dépens des autres ou bien attendant qu'une école triomphe sur une autre, la page étant ainsi tournée. Par principe, le magistère est un charisme au service de l'ensemble de l'Église, comme la théologie. Elles ne peuvent que collaborer dans le dévoilement de la vérité. Dire cela, ce n'est pas nier des conflits possibles mais reconnaître que ceux-ci ne peuvent être que secondaires et temporaires.

La seconde hypothèse est de ramener le diaconat à sa source qui le tient à l'intérieur de la dimension sacerdotale de la communauté et de ses membres. Or, c'est l'évêque, signe du Christ prêtre et pasteur, qui donne à la communauté d'exercer le sacerdoce commun, et les prêtres comme les diacres en sont les collaborateurs, chacun spécifiant et manifestant des aspects de ce sacerdoce plénier. Autrement dit, les diacres sont pour la communauté signe du Serviteur par le sacrement dont l'évêque a la plénitude. Pour ce faire, il convient de garder les trois degrés du sacrement de l'ordre dans une unité toute sacramentelle, c'est-à-dire aussi visible que possible. À moins de penser que des femmes soient un jour ordonnées prêtres et évêques, il semble ne pas convenir de l'envisager pour le diaconat.

Cette note voudrait articuler ces deux hypothèses avec l'état de la question telle que nous la connaissons, directement ou par les bilans

2. Congrégation pour la doctrine de la foi, *Inter insigniores* (15 octobre 1976), DC 1714 (1977), p. 158-164 ; et la Lettre apostolique de Jean-Paul II, *Ordinatio sacerdotalis* (22 mai 1994), DC 2096 (1994), p. 551-552.

## *Le diaconat réservé aux hommes ?*

et perspectives disponibles. En général, deux aspects y sont traités : le dossier historique et l'analyse théologique.

### **Le dossier historique**<sup>3</sup>

La recherche en tradition est, en pareille matière, essentielle. Elle se distingue de la pure recherche historique en ce qu'elle appelle une interprétation à la lumière de la révélation. Dans l'état actuel de nos connaissances nous pouvons retenir les points suivants :

1. Il a existé des diaconesses qui accomplissaient un ministère institué dans la communauté en de nombreux lieux, d'abord en Orient, puis en Occident ; les témoignages recueillis ne permettent cependant pas de penser que, par exemple au IV<sup>e</sup> siècle, toutes les communautés connaissaient cette institution. Celle-ci ne connaît pas une réalisation continue et généralisée dans toutes les traditions, à la différence des diacres<sup>4</sup>.

2. Les témoignages rendant compte d'une participation codifiée à la liturgie liée au service de l'autel concernent essentiellement des diacres hommes et, en tous les cas, ne développent pas, pour les diaconesses, le lien avec la coupe alors qu'il est essentiel pour les hommes.

3. L'Écriture contient une véritable institution de diacres alors qu'elle ne fait que citer exceptionnellement le nom de diaconesses

3. L'établissement de ce dossier est dû essentiellement à : R. GRYSON, *Le ministère des femmes dans l'Église ancienne*, Gembloux 1972 et A.-G. MARTIMORT, *Les diaconesses, essai historique*, CLV, Rome 1982. Le dossier et les conclusions opposées de ces auteurs sont régulièrement revisités, par exemple : A. MIRALLES, « Le diaconesse : bilancio di dodici anni di pubblicazioni (1982-1993) », *Ricerche teologiche* 7 (1996) ; C. MARUCCI, « Storia e valore del diaconato femminile nella Chiesa antica », *Rassegna di teologia* 38 (1997).

4. Il n'est guère contesté, par exemple, que l'Église copte n'a jamais connu de femmes diacres. Ou bien que l'Église en Occident n'en a pas connu durant les quatre, voire cinq premiers siècles. Certains lieux n'ont connu que des diaconesses à l'intérieur de l'institution monacale féminine. Pour ce qui regarde la connaissance des pratiques de l'Église ancienne, le mouvement liturgique a certainement pâti de généralisations hâtives à partir d'une documentation éparse. Voir à ce propos les mises au point fort intéressantes de Paul BRADSHAW, *La liturgie chrétienne en ses origines*, coll. « Liturgie » 5, Éd. Cerf, Paris 1995.

## **QUESTIONS DISPUTÉES** \_\_\_\_\_ **Dominique Lebrun**

et dans un tout autre contexte, selon l'interprétation qu'en donnent les textes de la Tradition qui s'y réfèrent.

4. Les liturgies dites d'ordination concernant des diaconesses sont différentes de celles pour les diacres : en particulier l'imposition des mains, qui comprend le geste, le lieu et les personnes qui la font ou qui sont présentes ainsi que la prière elle-même, s'apparente aussi au geste de bénédiction et pas seulement à celui de la consécration comme pour le diacre.

Sur chaque point énoncé, il y a des discussions qui ne sont parfois que des nuances. Le dernier point, c'est-à-dire l'interprétation du rite d'institution ou d'ordination, est plus difficile et débattu. La documentation s'est peu enrichie ces derniers temps et C. Marucci affirme qu'il y a « peu d'espoir de découvrir à l'avenir d'autres sources plus claires sur ce sujet ». Les *Constitutions apostoliques* qui sont l'un des principaux témoins d'une « ordination » de diaconesse constituent encore une énigme<sup>5</sup> : que représente cette compilation par rapport à la pratique ou, mieux, aux pratiques effectives ? Que signifient les termes employés, principalement la *cheirotonia* (ordination ou institution), qui varient notablement d'une source à l'autre ou qui concernent des réalités depuis bien distinguées. Comment les approcher sans risquer de les interpréter à la lumière de catégories théologiques ou liturgiques qui se sont dessinées plus tard, à commencer par le septénaire et son institution ? Sur ce point, le dossier historique conduit à affirmer avec A. Miralles que « l'institution ancienne des diaconesses est grevée de nombreuses ambiguïtés ».

Mais, on peut aussi concilier les deux points de vue – celui qui accepte et celui qui refuse de reconnaître aux diaconesses un statut d'ordonnées – si l'on se contente de remarquer la disparité ou dissymétrie entre ce que nous savons des diacres et ce que nous savons des diaconesses, et cela d'un triple point de vue. Celui de l'extension, c'est-à-dire que nous ne connaissons pas d'époque où la présence de diaconesses ait été généralisée ; celui de la constitution puisque la manière de faire les diacres diffère essentiellement de celle de faire les diaconesses et que leur origine est décrite dans les *Actes* pour des diacres seulement ; enfin, celui de l'exercice du ministère. Cette disparité pourrait s'expliquer pour des raisons

5. « Anciennes constitutions ecclésiastiques : une énigme persistante » est le titre du chapitre IV du livre de Paul BRADSHAW cité à la note 4.

---

## *Le diaconat réservé aux hommes ?*

extrinsèques, essentiellement culturelles. Mais peut-on ne pas envisager qu'une telle dissymétrie soit liée à une différence de nature ? Sans totalement convaincre, certains avancent que l'ordre des diaconesses serait plus voisin de celui des vierges ou des veuves que des diacres. Quoi qu'il en soit, il est raisonnable de penser que la reconstitution historique de diaconesses ordonnées, selon les catégories actuelles du sacrement de l'ordre, n'est pas viable en terme de généralisation.

### **Du « dossier historique » à la « Tradition »**

Au minimum, le dossier historique lu en terme de Tradition ne permet donc pas de penser à l'ordination de femmes diacres comme un retour aux sources, d'une part, et n'établit pas un fondement dans le mystère du Christ contenu dans l'Écriture, d'autre part. Cette conclusion rejoint la première hypothèse selon laquelle une intervention du magistère devient souhaitable.

La recherche historique conduite avec une certaine exhaustivité mais sans parvenir à une opinion certaine appelle maintenant une interprétation de la parole de Dieu dont « la sainte Tradition et la Sainte Écriture constituent un unique dépôt sacré » (*Dei Verbum* 10). C'est ainsi qu'est posée la question fondamentale : quelle est, en scrutant Écritures et Tradition, la parole de Dieu sur le diaconat ? C'est bien, poursuit le Concile Vatican II, « au magistère vivant de l'Église qu'a été confiée la charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu, écrite ou transmise », étant entendu que « ce magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu mais il la sert ». Le dossier historique, dont le premier chapitre est légitimement le dossier exégétique, prendra toute sa valeur de Tradition quand il sera interprété.

En ce sens et en gardant le désir de ce que *Dei Verbum* appelle une interprétation authentique de la part du magistère, il convient d'entendre l'appel lancé aux théologiens : « C'est une question qui doit être entièrement reprise, sans idées préconçues, et par une étude directe des textes <sup>6</sup> ». Le magistère ne peut d'ailleurs s'intéresser à la pratique passée de l'Église et l'interpréter qu'en vue d'un progrès.

6. *Inter insigniores*, op. cit., commentaire demandé par la CDF à un théologien, 168b.

## **QUESTIONS DISPUTÉES** \_\_\_\_\_ **Dominique Lebrun**

Vatican II souhaite, comme le rappelle Jean-Paul II dans la récente lettre *Novo millennio* (n. 44), que « la vénérable institution des synodes et des conciles connaisse une nouvelle vigueur afin de pourvoir, selon les circonstances, de façon plus adaptée et plus efficace au progrès de la foi »<sup>7</sup>. Tôt ou tard le successeur de Pierre et le collègue des évêques se prononceront pour le bien de tous.

C. Marucci, favorable à un diaconat féminin sacramental, s'exprime dans le même sens : « Surtout dans le secteur des sacrements, une parole définitive et clarificatrice ne peut venir que du magistère vivant de l'Église, soit en ce qui concerne le passé, c'est-à-dire le contenu de telle "tradition" (étant donné que seule l'Église est interprète authentique de ses propres traditions), soit, surtout, dans la perspective du futur, c'est-à-dire l'éventuelle revitalisation du diaconat féminin, puisque sa règle suprême ne peut être que celle du bien spirituel du corps ecclésial. »

### **Diaconat permanent et théologie du diaconat**

Les interrogations sur un éventuel diaconat féminin coïncident avec la restauration du diaconat permanent en Occident. Il est juste d'accueillir la « nouveauté » et d'examiner ses conséquences. Mais il faut prendre quelques précautions méthodologiques : un changement dans la modalité – le fait que des diacres ne soient pas ordonnés prêtres – ne saurait de soi en modifier la nature. Tout au plus, il peut contribuer à en révéler des aspects voilés. La question est en fait de savoir si réserver le diaconat aux hommes est lié à la nature même du diaconat ou bien en est une modalité historique accidentelle au même titre que la présence ou non de diacres permanents.

S'agissant d'un sacrement, la question est d'importance<sup>8</sup>. L'Église, en effet, n'est pas compétente, au sens fort du mot, pour modifier la

7. *Christus Dominus*, n. 36.

8. Précisons que la sacramentalité du diaconat est restée longtemps sans définition explicite et qu'appliquer purement et simplement à la pratique ancienne la catégorie de sacrement, telle qu'elle est comprise dans celle du septénaire, est d'un maniement délicat. Pie XII a clos la discussion sur le caractère sacramental ou non du diaconat en même temps qu'il définissait la matière et la forme des trois degrés du sacrement de l'ordre dans *Sacramentum ordinis* (1947), comme le note H. LEGRAND, *art. cit.*, 317. Aussi devons-nous maintenant réfléchir sur le diaconat comme sacrement lorsque nous envisageons l'avenir.

---

## *Le diaconat réservé aux hommes ?*

substance du sacrement. Et nous savons que c'est en prenant en considération ce fondement qu'a été affirmée l'impossibilité pour l'Église d'ordonner des femmes prêtres.

Or, c'est bien dans le contexte de la restauration du diaconat permanent que le deuxième Concile du Vatican s'exprime à son sujet. Dans *Lumen gentium*, le troisième chapitre sur la Constitution hiérarchique de l'Église traite du diaconat en deux alinéas d'un paragraphe qui appartient en propre à ce que l'on peut appeler le deuxième schéma soumis aux Pères (en 1964). C'est après la première discussion sur ce texte qu'est apparue la célèbre citation de la *Tradition apostolique* d'Hippolyte de Rome : *Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains « non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service »*<sup>9</sup> (*Lumen Gentium* 29).

### **Non ad sacerdotium sed ad ministerium**

Il n'est pas inutile de rapporter une fois de plus le texte de la *Tradition apostolique* établi par Dom B. Botte pour comprendre le sens de cette expression :

« Quand on institue un diacre, qu'on le choisisse ainsi qu'il a été dit plus haut, l'évêque seul imposant les mains, comme nous l'avons prescrit. À l'ordination du diacre, que l'évêque seul impose les mains, parce qu'il (le diacre) n'est pas ordonné au sacerdoce, mais au service de l'évêque pour faire ce que celui-ci indique. En effet, il ne fait pas partie du conseil du clergé, mais il administre et il signale à l'évêque ce qui est nécessaire. Il ne reçoit pas l'esprit commun du *presbyterium* auquel participent les prêtres, mais celui qui lui est confié sous le pouvoir de l'évêque<sup>10</sup>. »

Dom Botte ajoute une note sur le passage qui nous intéresse. Il y explique qu'il n'est pas juste de comprendre ce texte en disant : « Le diacre n'est pas ordonné pour le sacerdoce de l'évêque, mais pour

9. La référence donnée par *Lumen Gentium* renvoie aux *Constitutiones Ecclesiae aegyptiacae* (III,2) dont, au moment du Concile, Dom Botte confirmait l'identité avec le texte d'Hippolyte. Voir Hippolyte de Rome, *La tradition apostolique*, Introduction, traduction et notes par B. Botte, coll. « Sources Chrétiennes » 11<sup>bis</sup>, 2<sup>e</sup> éd., Éd. du Cerf, Paris 1968, 11-13.

10. SC 11<sup>bis</sup>, p. 59.

**QUESTIONS DISPUTÉES** \_\_\_\_\_ **Dominique Lebrun**

son ministère<sup>11</sup>. » Et il ajoute que le mot grec traduit par *ministerium*, conservé par un témoin, insiste sur le lien de subordination. Autrement dit, l'ordination du diacre ne l'agrège pas aux prêtres mais crée un lien de subordination avec l'évêque sans l'exclure du champ du ministère sacerdotal de celui-ci.

Cette interprétation est-elle celle de Vatican II ? À deux reprises, pendant les débats, l'expression en cause est justifiée. D'abord, la *relatio* donnée aux Pères le 15 septembre 1964, avec le schéma approuvé par Paul VI le 3 juillet précédent, explique :

« Les diacres sont caractérisés par le fait qu'au degré inférieur de la hiérarchie ils sont ordonnés, non au sacerdoce (*non ad sacerdotium*), mais pour le ministère de l'évêque (*ad ministerium episcopi*). Ils sont appelés par saint Ignace (*Tralliens* 2, 3) ministres des mystères de Jésus-Christ, non pas serviteurs (*diaconi*) de la nourriture et de la boisson mais ministres de l'Église de Dieu. Dans les premiers siècles, ils sont étroitement liés à la charge sacerdotale de l'Évêque : alors que les prêtres forment autour de l'évêque le « sénat de Dieu », les diacres sont ordonnés pour le ministère de l'Évêque (*ad ministerium episcopi*)<sup>12</sup>. »

Dans l'intention des rédacteurs du schéma – intention communiquée aux Pères du Concile –, restaurer le diaconat permanent ne signifie pas affirmer que les diacres sont extérieurs à la dimension sacerdotale du ministère ordonné : ils sont liés étroitement à la fonction sacerdotale de l'Évêque (*munere sacerdotali episcopi*).

Plus avant dans le Concile, alors que Paul VI vient de faire franchir un pas décisif à la question du diaconat permanent en demandant que la discipline du célibat soit maintenue pour ceux qui seraient ordonnés en n'étant pas mariés, la Commission doctrinale

11. *Ibidem*.

12. Diaconi ex eo characterizantur quod in inferiori gradu hierarchiae, non ad sacerdotium, sed ad ministerium ordinantur. A. S. IGNATIO M., I. c., *Trall.* 2, 3, éd. Funk, I, 242, dicuntur ministri mysteriorum Iesu Christi, non ciborum et potuum diaconi, sed ecclesiae Dei ministri. Prioribus saeculis arcte cum sacerdotali munere Episcopi coniunguntur : dum presbyteri circa Episcopum « senatum Dei » constituunt, diaconi « ad ministerium Episcopi » ordinantur. *Acta synodalia Sacrosancti Concilii œcumenici Vaticani II*, vol. III, pars I, 260. Le rapport renvoie ensuite à K. RAHNER et H. VORGRIMLER, *Diaconia in Christo, Ueber die Erneuerung des Diakonates* (Quaest. Disp. 15-16), Fribourg-en-Briscau, 1962.

## *Le diaconat réservé aux hommes ?*

s'explique, à la demande du Pape, sur les points qui firent difficulté au moment des votes partiels. Parmi les trois points concernant le diaconat, on trouve cette explication :

– Deux Pères estiment que l'expression « *non ad sacerdotium sed ad ministerium* » est ambiguë, car le sacerdoce est ministère.

– R. : Les mots sont tirés des *Constitutions de l'Église ancienne*, comme il est dit à la note 74, et signifient que les diacres ne sont pas ordonnés pour offrir le Corps et le Sang du Seigneur mais au *service de la charité* dans l'Église<sup>13</sup>.

De ces deux explications, il ressort que la partie négative de l'affirmation (*non ad sacerdotium*) concerne l'ordre des prêtres auquel les diacres ne sont pas associés et qu'ils n'ont donc pas la charge d'offrir le sacrifice eucharistique. En revanche, la partie positive (*sed ad ministerium*) s'explique ainsi : les diacres sont liés à la fonction sacerdotale de l'Évêque et ont pour tâche l'exercice de la charité. Ce n'est guère loin de la seconde hypothèse formulée au départ selon laquelle la grâce du diaconat est ministérielle par rapport à celle de l'Évêque<sup>14</sup>.

### **L'unité du sacrement de l'ordre**

Ceci clarifié, il convient donc, pour comprendre la vocation du diacre, de ne pas le séparer du charisme de l'Évêque et de considérer le sacrement de l'ordre dans son unité. Sans doute l'emploi principal voire exclusif, pour désigner les ministres ordonnés, prêtres et évêques (les *sacerdotes*), du vocabulaire sacerdotal et de son expression sacrificielle (par rapport au vocabulaire prophétique et pastoral) est-il un obstacle, qui ressemble à une illusion d'optique, pour recevoir et comprendre le diaconat à l'intérieur du sacrement

13. Duo patres aestimant locutionem : « non ad sacerdotium sed ad ministerium » esse ambiguam, nam sacerdotium est ministerium. R. Verba sumuntur ex Statutis Eccl. Ant., ut dicitur in Nota 74, et significant diaconos non ad corpus et sanguinem Domini offerendum, sed ad servitium caritatis in Ecclesia ordinari. *Acta synodalia Sacrosancti Concilii œcumenici Vaticani II*, vol. III, pars VIII, 101.

14. Le texte de la *Tradition apostolique*, telle que nous le connaissons maintenant, dit d'ailleurs *in ministerio* (ou *in ministerium*) *episcopi*.

**QUESTIONS DISPUTÉES** \_\_\_\_\_ **Dominique Lebrun**

de l'ordre. De plus la disparition en Occident des diacres permanents a relégué au second plan, au profit du pouvoir sur les sacrements, le don de l'Esprit et, dans une moindre mesure, la configuration au Christ serviteur, prêtre et pasteur, qui constituent cependant l'originalité première de l'ordination commune aux trois ordres.

Il semble bien que cette configuration au Christ par le don de l'Esprit soit le fondement du diaconat réservé aux hommes. Il s'agit de la configuration conférée par le sacrement de l'ordre et non celle, plus générique, du baptême. Ce lien au Christ peut être examiné, d'une part, sur le plan de l'anthropologie chrétienne et, d'autre part, sur un plan plus strictement théologique. Du premier point de vue la discussion peut sembler s'équilibrer entre les tenants de la réservation<sup>15</sup> et ceux opposés<sup>16</sup> mais elle semble s'épuiser<sup>17</sup>. Il ne s'agit pas tant de savoir si la psychologie féminine est plus ou moins apte au ministère du service que de découvrir la nature du lien au Christ, l'Oint, scellé par l'ordination.

Par ailleurs, il ne convient guère de réfléchir au diaconat d'abord ou seulement à partir des services rendus à la communauté, fussent-ils liturgiques ou caritatifs ! Comme l'exprime H. Legrand à propos de l'énumération de *Lumen Gentium* 29 : « La longue liste des tâches qu'on leur confie n'exprime pas l'essence du diaconat et n'a de valeur qu'empirique »<sup>18</sup>. On sait, par exemple, que les diacres peuvent, selon le droit, baptiser ou présider des obsèques depuis 1925 et prononcer la bénédiction nuptiale depuis Vatican II seulement.

L'objet spécifique de cette note n'oriente guère vers une approche théologique du ministère diaconal à partir de la diaconie du peuple

15. Par exemple, P. GRELOT : « Les femmes et le sacrement de l'ordre », in *Le ministère de la nouvelle alliance*, coll. « Foi vivante » n° 37, Éd. du Cerf, Paris, 1967, annexe I, 143-167.

16. Par exemple Louis BOUYER, *Mystère et ministère de la femme*, Aubier Montaigne, Paris, 1976.

17. P. Grelot reconnaîtra : « L'inconvénient de mon exposé était de spéculer surtout sur ce que j'ai appelé des "raisons de convenance" » ; mais il confirmera ses conclusions en examinant « dans toute son ampleur la notion de "tradition apostolique" » (« Y aura-t-il des "femmes-prêtres" dans l'Eglise ? » *NRT* 111, 1989, n. 36, p. 864). Par ailleurs, les courants dit féministes – ne se condamnent-ils pas en les nommant ainsi ? – pourraient parfois donner l'impression d'alimenter cette veine vite polémique.

18. « Diacre », in *Dictionnaire critique de théologie*, *op. cit.*, 317a.

## *Le diaconat réservé aux hommes ?*

de Dieu. Celle-ci est, pourtant, l'approche majoritaire de la réflexion contemporaine<sup>19</sup>. Notons seulement que cet axe privilégié conduit parfois à minorer voire exclure l'examen de l'effet personnel du sacrement et celui du lien avec le Christ qui se constitue à l'ordination, dans et par l'Église. Trop rapidement, certains justifient cette attitude sous couvert d'ecclésiologie conciliaire sans remarquer que *Lumen Gentium* ne traite du Peuple de Dieu qu'en un deuxième chapitre. L'Église se reçoit du Christ et cette priorité du mystère du Christ sur celui de l'Église peuple de Dieu, exprimée au premier chapitre de *Lumen Gentium*, doit être présente dans l'action sacramentelle. D'où la nécessité de réfléchir aux sacrements dans leur lien constitutif avec le mystère du salut, sans minorer bien entendu la dimension ecclésiale également essentielle.

### **Configurés sacramentellement au Serviteur**

L'unicité du Christ sauveur et de son mystère pascal se réfracte dans l'unité du sacrement de l'ordre, étant entendu que celui-ci a une base sotériologique en ses trois degrés. Pour ce qui est du degré en discussion, le « Serviteur », auquel les diacres sont configurés, n'est autre que le Serviteur docile à la volonté du Père jusque dans son mystère pascal. L'admission de femmes au diaconat, puisque l'Église affirme l'impossibilité de les ordonner prêtres<sup>20</sup>, mettrait à mal l'unicité du sacrement de l'ordre que l'on peut traduire par la capacité, pour la même personne, d'endosser les trois degrés. Le fait qu'il y ait des diacres permanents n'annule pas le fait que le diaconat soit le premier degré du sacrement de l'ordre<sup>21</sup>. La configuration du diacre au Christ Serviteur ne peut être séparée de la configuration du ministre ordonné, quel que soit le degré, au Christ prêtre. Le Père Joseph Lécuyer, dont les études ont préparé la définition de la

19. Outre les articles contenus dans ce cahier, voir, par exemple, les réflexions de grande qualité dans : André HAQUIN et Philippe WÉBER (Sous la direction de), *Diaconat, XXI<sup>e</sup> siècle*, Lumen Vitae, Bruxelles 1997.

20. Voir *Inter insigniores* et *Ordinatio sacerdotalis* (n. 2).

21. *A contrario*, on peut citer la tendance à considérer le diaconat comme « un sacrement propre, à part entière », chez des auteurs favorables à l'ordination de femmes diacres : A. BORRAS et B. POTTIER, *La grâce du diaconat. Questions actuelles du diaconat latin*, Éd. Lessius, Bruxelles 1998, p. 89-93.

## QUESTIONS DISPUTÉES \_\_\_\_\_ *Dominique Lebrun*

sacramentalité de l'épiscopat, affirmait : « Le diaconat, faisant partie d'un sacrement imprimant un caractère, doit donc configurer de quelque manière au Christ-prêtre. <sup>22</sup> »

L'évêque qui ordonne des diacres prie Dieu ainsi : « En imitant ton Fils Jésus, venu pour servir et non pour être servi, qu'ils obtiennent de partager sa gloire dans le ciel, lui qui règne avec toi et le Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles des siècles <sup>23</sup> » ; non sans avoir rappelé : « Tu as établi des ministres de trois ordres différents, les évêques, les prêtres et les diacres, chargés les uns et les autres, de te servir. <sup>24</sup> » Enfin, au cours de la prière eucharistique il poursuit : « Ils ont à se dévouer au service de ton peuple... ils seront de vrais témoins de la foi et de la charité, prêts à donner leur vie pour ta gloire et le salut du monde, en se conformant au Christ. <sup>25</sup> »

Les diacres sont, pour l'évêque, des collaborateurs-nés <sup>26</sup> en ce que, comme lui, ils sont configurés au Christ venu servir et donner sa vie en rançon pour la multitude. Ne désigne-t-on pas le geste du Serviteur lors de la dernière Cène (*Jean* 1, 3) comme le lieu paradigmatique du diaconat ? Ainsi le diacre ouvre-t-il sacramentellement au salut en Jésus-Christ en offrant aux hommes le signe du Fils devenu Serviteur et en les invitant à l'offrande d'eux-mêmes dans l'exercice du sacerdoce royal offert à tous : la configuration au Christ dans la charité est inscrite dans la vocation de tout baptisé(e) et, donc, de toute personne. Le diacre désigne, grâce à sa configuration spécifique et avant même ses actions, la porte d'entrée dans le mystère pascal : celle du Fils qui s'est fait Serviteur, celle des apôtres qui acceptent de se faire laver les pieds et d'entendre : *Vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres* (*Jean* 13, 14) <sup>27</sup>. Il est juste alors de parler de « degré initial » du sacrement de l'ordre <sup>28</sup>.

22. J. LÉCUYER, CSSp, « Diaconat », in *Dictionnaire de spiritualité* (sous la dir. de Ch. BAUMGARTNER), III,1, Beauchesne, Paris, 1957, p. 810.

23. *L'ordination de l'évêque, des prêtres, des diacres*, Desclée-Mame, Paris 1997, p. 175.

24. *Idem*, p. 174.

25. *Idem*, p. 178.

26. L'expression est reprise d'H. LEGRAND, *op. cit.*, 317b.

27. Les affirmations de Jésus – *je suis au milieu de vous comme celui qui sert* – au cours de la dernière Cène mettent clairement en relation le service, le mystère pascal et la table du Royaume (*Luc* 22, 26-27).

28. « Les diacres occupent donc le degré initial de la hiérarchie sacrée. » *Congrégations pour l'Éducation catholique et pour le clergé*. « Le ministère et

---

### *Le diaconat réservé aux hommes ?*

Parler de diaconie (ou diaconat) comme parler de sacerdoce doit être, dans le mystère du Christ, second par rapport aux personnes<sup>29</sup>. À tel point qu'il y a une marque permanente et personnelle de ceux qui sont ordonnés (le sceau ou caractère<sup>30</sup>). Celui-ci désigne une action divine définitive dont la nature et la modalité sont dues à la nature de Dieu lui-même (et la révèlent) et non aux circonstances de l'histoire du salut. Pour cette raison, le caractère demeure dans le Royaume. Y aurait-il une onction de l'Esprit Saint autre que celle venant sur le Fils pour engendrer à la louange éternelle la totalité du corps, dont il est pour toujours la tête ? Cette union à la mission divine du Fils est rendue possible par son abaissement et s'achève dans l'offrande du sacrifice et le don de l'Esprit Saint pour conduire le troupeau. L'abaissement du Fils signifié dans le lavement des pieds est inscrit dans l'Église pérégrinante et triomphante en ceux qui ont reçu le sacrement de l'ordre en son premier degré et sont ainsi configurés à jamais au Serviteur.

A-t-on suffisamment remarqué que l'institution des Sept (*Actes* 6, 1-6) est un don de l'Esprit à l'Église initiale au moment où elle affronte une blessure dans son unité, entre les chrétiens d'origine juifs et les païens<sup>31</sup> ? L'Église primitive, comme sacrement du salut, était en péril. La Tradition fait remonter l'origine des diacres au don d'un charisme nécessaire à l'unité effective de l'Église apostolique. L'imposition des mains sur des hommes prêts à servir à la manière des apôtres a affermi la communion et garanti l'entrée de tous, juifs et païens, dans la communauté des sauvés. Le mystère pascal, dans lequel on entre par le service ou, mieux, en se conformant à l'attitude du Serviteur, poursuivait ainsi son chemin dans

---

la vie des diacres permanents. Déclaration commune et introduction. » DC 2181, 3 mai 1998, 407a.

29. Le document conciliaire *Presbyterorum ordinis* a corrigé l'intitulé provisoire : *presbyteratus ordinis* ; et récemment les conférences épiscopales sont redevenues justement conférence des évêques.

30. Sur le mot et la notion de caractère, en particulier comme exigence de sainteté, voir J. LÉCUYER, *Le sacrement de l'ordination*, Beauchesne, Paris 1982, p. 256-270.

31. La TOB note : « L'institution des Sept (6,1-7), l'histoire d'Etienne et la persécution qui s'ensuit (6,8-8,4) constituent une charnière dans le plan du livre : partant de Jérusalem, l'Évangile finira par être annoncé aux païens. »

## **QUESTIONS DISPUTÉES** \_\_\_\_\_ **Dominique Lebrun**

l'Église : « la parole du Seigneur croissait » (*Actes* 6,7) et Étienne, le chef de file des sept, devint le premier à entrer dans la passion de son maître, prêchant, par la parole et le don de sa vie, la totalité du mystère du salut (*Actes* 6,8-7,60).

### **L'amour de don en son origine**

Les sacrements « sont principalement destinés à rattacher l'homme de chaque époque à l'Événement par excellence de l'histoire du salut, à lui faire comprendre, par toute la richesse de la pédagogie et du symbolisme de la bible, quelle grâce ils signifient et ils produisent [...] L'adaptation aux civilisations et aux époques ne peut donc abolir, sur les points essentiels, la référence sacramentelle aux événements fondateurs du christianisme et au Christ lui-même<sup>32</sup> ».

C'est cette recherche de « la référence aux événements fondateurs » et « au Christ lui-même » qui semble conduire vers une intelligence plus grande – et aujourd'hui nécessaire – du diaconat réservé aux hommes. Dans l'unique sacrement de l'ordre, la grâce du diaconat spécifie le sacerdoce ministériel (et à travers lui le sacerdoce commun) mais aussi tout le ministère pastoral des prêtres et des évêques, en le fondant sur la charité en sa source, amour de don manifesté et réalisé en Jésus lavant les pieds de ses disciples.

Cette compréhension ne peut avancer indépendamment d'autres questions que suscite l'approfondissement de l'ecclésiologie de communion : quelle est donc la plénitude du sacrement de l'ordre conférée aux évêques ? Peut-on l'identifier à la plénitude du sacerdoce ? Couvre-t-elle tout de la vocation prophétique et royale du peuple de Dieu ? Comment, dans le ministère reçu à l'ordination, se déploient et s'articulent les trois *munera* de sanctification, d'enseignement et de gouvernement ? Quelles sont les participations respectives des ministres des trois ordres dans ces ensembles ? La

32. *Inter insigniores*, op. cit., p. 161. Concernant justement l'enracinement biblique du diaconat, on lira avec profit le livre de Charles PERROT, *Après Jésus, le ministère chez les premiers chrétiens*, Éd. de l'atelier, Paris, 1999. Il complète heureusement les recherches du dossier exégétique sur les diacres en considérant comme premier l'exemple du Christ pour l'Église primitive et en établit les liens de fondation avec la littérature paulinienne ou pétrinienne.

---

## *Le diaconat réservé aux hommes ?*

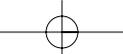
configuration du ministre ordonné au Christ et celle de son baptême et de sa confirmation sont-elles liées de manière organique ?

En tous les cas, c'est pour l'accomplissement de la mission plénière de l'évêque, que les diacres sont invités à signifier l'amour de don en son origine, amour nécessaire au juste exercice du sacerdoce. La considération de l'unité du sacrement de l'ordre permet ainsi de mieux fonder sur le mystère du Christ les ministères de charité qui sont aujourd'hui confiés aux diacres. Ces ministères offrent à la communauté d'aimer comme Dieu a aimé et aime encore : en se donnant ; de même que, dans les premiers temps de l'Église, confier à des diacres l'administration signifiait offrir à la communauté, à travers leur ministère, des mœurs sociales selon l'Évangile et enracinées sur le Christ Serviteur. Les diacres pourraient veiller aujourd'hui aux éléments structurels et sociaux nécessaires pour que les communautés puissent être elles-mêmes annonce de la foi en Jésus-Christ.

Doit-on alors rayer de la carte ecclésiale les diaconesses ? Ce serait faire fi de la Tradition qui peut aussi s'enorgueillir de son histoire, des interrogations nouvelles, et sans doute d'une réalité connue mais pas assez nommée. N'y aurait-il pas un appel à mieux comprendre ce que représentait « un ordre des diaconesses » comme signe de la charité accueillie et active dans le corps du Christ, c'est-à-dire dans l'Église, figure prophétique de l'humanité ? Et pourquoi ne pas réfléchir en même temps à un équivalent masculin ? Serions-nous alors loin de ce que des confraternités ou d'autres institutions nouvelles proposent, alliant le service évangélique pour le « renouvellement de l'ordre temporel<sup>33</sup> » et la prière publique, voire liturgique ? Il y a même une urgence à ce que l'amour de don, offert et accueilli, soit rendu visible. Les diacres ne sont que le signe de l'amour offert.

Dominique Lebrun, né en 1957, est prêtre du diocèse de Saint-Denis-en-France. Il a soutenu une thèse de doctorat sur « La Théologie des sacrements en général dans le Rituel de Paul VI », et a dirigé la Revue La Maison-Dieu (1994-1997) où il a publié plusieurs articles. Après avoir exercé un ministère paroissial sans interruption (curé de Saint-Germain de Pantin de 1994 à 1998), il est maintenant directeur spirituel au Séminaire français de Rome.

33. « Les laïcs doivent assumer comme leur tâche propre le renouvellement de l'ordre temporel. » Vatican II, *Décret sur l'apostolat des laïcs*, n. 7.



*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Jean-Robert ARMOGATHE

## **Deux questions disputées : la nature sacramentelle du diaconat et l'ordination diaconale des femmes**

**L**ES deux *quaestiones* qui constituent cette étude sont au centre de débats parfois vifs et souvent confus. Il semble cependant difficile d'établir un dossier sur le diaconat en les évitant. Les argumentaires sont complexes, et souvent contradictoires. Sans prendre parti, nous voudrions donner ici, à partir des principaux travaux<sup>1</sup>, des éléments de jugement.

### **Le diaconat est-il un sacrement ?**

C'est bien entendu la première question qui vient à l'esprit. Avec d'autant plus de vigueur et d'à propos que très souvent, quand on demande ce que c'est que le diaconat, on s'entend répondre qu'il s'agit d'un sacrement. Pour les fidèles, les diacres permanents participent d'une manière telle à l'exercice du sacerdoce qu'ils paraissent en faire partie d'une certaine façon. On enseigne communément que le sacrement de l'Ordre a trois « degrés » : le diaconat, la prêtrise

1. Cités pour la plupart dans les articles de ce numéro. Il convient de rajouter A. CHAPPELLE, *Pour la vie du monde. Le sacrement de l'Ordre*, Bruxelles, 1978 et l'excellente collection de sources (traduites en allemand) publiée par Herbert KRIMM, *Quellen zur Geschichte der Diakonie*, 3 vol., Stuttgart, s.d. (1961-1971 ?). Le premier tome contient les dossiers scripturaires, patristiques et médiévaux (mais il manque les sources orientales).

## QUESTIONS DISPUTÉES ————— Jean-Robert Armogathe

(presbytérat) et l'épiscopat. Or les documents et la tradition théologique ne sont pas unanimes à ce sujet, et les documents officiels de la foi catholique sont souvent ambigus.

La lecture du Catéchisme de l'Église catholique (CEC) marque l'embaras des rédacteurs devant une tradition complexe :

« La doctrine catholique (...) reconnaît qu'il existe deux degrés de participation ministérielle au sacerdoce du Christ : l'épiscopat et le presbytérat. Le diaconat est destiné à les aider et à les servir » (§ 1554).

Le CEC poursuit, de manière un peu confuse :

« C'est pourquoi le terme *sacerdos* désigne, dans l'usage actuel<sup>2</sup>, les évêques et les prêtres, mais non pas les diacres. Néanmoins, la doctrine catholique enseigne que les degrés de participation sacerdotale (épiscopat et presbytérat) et le degré de service (diaconat) sont tous les trois conférés par un acte sacramentel appelé « ordination », c'est-à-dire par le sacrement de l'Ordre » (suit une référence à Ignace d'Antioche, invitant à révéler les diacres comme Jésus-Christ, de même que l'évêque qui est l'image du Père, et les presbytres<sup>3</sup> comme le sénat de Dieu et l'assemblée des apôtres<sup>4</sup>).

La référence à la *doctrine catholique* est trop générale pour ne pas demander quelques éclaircissements historiques. On constate que dans leur réflexion sur le sacrement de l'Ordre, les théologiens se sont émus de ces différents « degrés ». Par rapport aux autres sacrements, l'ordination présente quelques étrangetés. Devant le silence de l'Écriture et de la tradition, des auteurs « graves » ont douté du caractère sacramentel du diaconat, tandis que d'autres ont carrément refusé de tenir le diaconat pour un sacrement. D'autant que la panoplie des « degrés de l'ordre », mentionnée par le CEC, présentait dans l'Église latine six étapes jusqu'à la prêtrise (portier, lecteur, acolyte, exorciste, sous-diacre, diacre). Parfois le chantre ou le psalmiste apparaissent dans cette liste (mais on les confond avec le lecteur). Les Églises d'Orient, pour leur part, ne connaissent que le lectorat et le sous-diaconat avant le diaconat. Saint Thomas d'Aquin reconnaît que les seuls ordres de l'Église apostolique sont

2. C'est nous qui soulignons cette incise. Quels éventuels changements ou quelles évolutions les rédacteurs ont-ils en tête ?

3. C'est-à-dire probablement les « anciens » et non les prêtres.

4. *Lettre aux Tralliens* 3, 1 (tr. fr. par Ad. HAMMAN, *Les évêques apostoliques*, Paris, 2000, p. 125).

### — *La nature sacramentelle du diaconat et l'ordination des femmes*

la prêtrise et le diaconat (la source de ce texte du *Supplément* de la *Somme théologique* est le Maître des Sentences, qui ne se prononce pas sur la distinction d'ordre entre prêtrise et épiscopat).

La confusion n'est pas dissipée par le concile de Trente, qui s'est révélé d'une grande prudence à cet égard. Dans sa vingt-troisième session (1563), le Concile affirme qu'il y a, en plus du sacerdoce, d'autres ordres majeurs et mineurs « par lesquels, comme par degrés, on s'avance jusqu'au sacerdoce » (canon 2), tandis qu'au canon 6, où il énumère la hiérarchie, il distingue entre évêques, prêtres et « ministres ». Les circonstances expliquent aisément le sens de ces réticences et réserves. Dans le canon 2, l'expression « comme par degrés » (« velut per gradus ») a été ajoutée pour interdire les ordinations abrégées, « per saltum ». Les ordres « inférieurs » n'ont pas été énumérés par œcuménisme, afin de ne pas blesser la tradition des Orientaux.

Le dossier post-tridentin se trouve bien représenté par saint Robert Bellarmin, dans son traité de controverse sur le sacrement de l'Ordre. Dans le contexte de la polémique contre les Réformés, qui niaient l'existence d'un tel sacrement, il s'interroge pour savoir si le diaconat est un vrai sacrement. Bellarmin rappelle fort honnêtement que des autorités comme Durand de Saint-Pourçain et Cajetan ont donné un avis négatif. Il conclut prudemment par l'affirmative, utilisant ensuite les mêmes arguments pour affirmer la sacramentalité du sous-diaconat et de tous les ordres mineurs<sup>5</sup>. L'étendue de l'argumentation en affaiblit alors considérablement la portée. Surtout, même si un consensus s'est établi pour reconnaître le caractère sacramentel des degrés successifs de l'Ordre, Bellarmin s'interroge sur le type d'assentiment que l'on doit accorder à ce consensus :

« C'est probable, même si cela n'est pas de foi. Il est évident que ce ne saurait être de foi (*de fide*) parce qu'on ne peut le déduire d'aucune parole de Dieu, écrite ni transmise, et que l'Église n'a pas pris de définition (*determinatio*) expresse à cet égard. »

Un autre théologien, Dominique de Soto, pense que l'opinion contraire, pour téméraire qu'elle puisse être, en raison du consensus, ne pourrait pas être pour autant taxée d'une note sévère<sup>6</sup>.

5. On retrouve du reste dans les anciens pontificaux, pour la collation des ordres mineurs, l'imposition des mains accompagnée d'une invocation à l'Esprit Saint : la tradition liturgique n'est pas très éclairante.

6. « Qui opinionem Durandi (= le diaconat n'est pas un sacrement) sustinere uellet non esset magna reprehensione dignus » *In IV Sent.*, dist. XXIV, q. 1, a. 4.

**QUESTIONS DISPUTÉES** ————— **Jean-Robert Armogathe**

Il semble bien qu'il convienne de retenir du dossier les conclusions suivantes :

(a) les origines chrétiennes ont connu, dès les temps apostoliques, des évêques (prêtres) et des diacres ; il a été probablement considéré que le diaconat était sacramentel. Mais on ne sait pas pour autant ce qui était désigné par ce terme ;

(b) la doctrine latine du sacrement de l'ordre a organisé une hiérarchie complexe, regroupée sous un unique sacrement <sup>7</sup> ;

(c) L'épiscopat s'est très vite dégagé du presbytérat en s'identifiant comme le pouvoir de faire des évêques (et des prêtres) <sup>8</sup> ;

(d) Le diaconat, qui a disparu en tant que tel dans le cours des siècles pour des raisons difficiles à identifier, n'est resté qu'à titre transitoire, comme une étape vers la prêtrise ;

(e) Son rétablissement, « comme un degré propre et permanent de la hiérarchie » (*Lumen Gentium* 29) par Vatican II, repose avec acuité la question de son statut sacramentel.

Les témoignages scripturaires doivent être maniés avec précaution. Nous ne connaissons pas très bien, finalement, les réalités que les mots désignaient au I<sup>er</sup> ou au II<sup>e</sup> siècle. Pour s'en tenir aux *Actes des apôtres*, nous constatons que, créés pour une chose (le service de la charité), les *Sept* en font tout de suite une autre (la prédication), que les apôtres s'étaient réservée <sup>9</sup>. On discute d'ailleurs pour savoir si ce service revenait à une institution définitive ou à

7. Remarquons que les sacrements de l'initiation ont été au même moment répartis entre trois sacrements, le baptême, la confirmation et l'eucharistie dont les deux premiers sont extrêmement proches. Victor SAXER, *Les rites de l'initiation chrétienne du II<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle. Esquisse historique et signification d'après leurs principaux témoins*, (Centro italiano di studi sull'alto medioevo), Spolète, 1988, 698 p.

8. On peut se demander à cet égard s'il est convenable de parler d'« ordination » épiscopale. On a longtemps parlé, plus justement, de « consécration », l'évêque recevant le pouvoir de consacrer d'autres évêques, c'est-à-dire d'assurer la tradition (continuité) apostolique. La *potestas ordinis* est irrémédiable et indélébile, même en cas d'hérésie (on a même débattu le cas de simonie !). Pour le reste, « que peut faire, l'ordination exceptée, un évêque qu'un prêtre ne puisse faire ? » demandait déjà s. Jérôme (« quid facit, excepta ordinatione, episcopus, quod presbyter non faciat ? » *Epistola CXLVI, ad Evangelum* 1, PL 22, 1193).

9. Il faut se souvenir que le terme de « diacre » n'apparaît jamais en tant que tel dans les *Actes*.

## — *La nature sacramentelle du diaconat et l'ordination des femmes*

une mesure provisoire, autrement dit si les diacres créés dans les *Actes* correspondent vraiment à ceux qui sont aujourd'hui appelés de ce nom<sup>10</sup>. L'origine du diaconat est mystérieuse et difficilement repérable dans les Écritures<sup>11</sup>. Bien que le concile de Trente affirme que tous les sacrements ont été créés par Jésus-Christ<sup>12</sup>, l'institution sacramentelle du diaconat reste à établir (la solution classique consiste à dire qu'il était contenu dans la création du sacerdoce au Jeudi saint<sup>13</sup>).

Le rituel d'ordination du diacre est un indice intéressant : si l'ordination presbytérale et la consécration épiscopale ont toujours été réservées à l'évêque, il n'en a pas toujours été de même pour le diaconat, ce que montre l'étude historique des pontificaux. Si la consécration épiscopale est calquée sur l'ordination presbytérale, l'ordination des diacres se distingue profondément de celle des prêtres. Un texte de la *Tradition apostolique* est souvent cité de manière inexacte :

« Le diacre n'est pas ordonné en vue du sacerdoce, mais en vue du service de l'évêque, pour faire ce que celui-ci lui ordonne. <sup>14</sup> »

Lorsqu'on omet «... de l'évêque», la diaconie semble être le service de la communauté, le service en général, et on voit mal ce qui la distingue, finalement, du sacerdoce. Le texte parle bien d'un service de l'évêque. Le rattachement personnel du diacre à l'évêque sans subordination à l'égard des prêtres<sup>15</sup> et la constitution (tardive)

10. Le dossier a été établi par P. GAECHTER, « Die Sieben », *Zeitschrift für katholische Theologie*, 74, 1952, p. 129-166.

11. S. Jean Chrysostome semble ne voir dans *Actes* 6 qu'une institution provisoire (*In Acta Apostolorum* 14, PG 60, 116).

12. Session VII, canon 1.

13. La solution originale esquissée par Joseph LÉCUYER dans l'article « diaconat » du *Dictionnaire de spiritualité* (t. 3, col. 802 : mission confiée aux Douze dans *Luc* 9, 1-6) n'a guère été acceptée par les exégètes ; cet article, qui date de 1957, reflète bien l'état de jachère doctrinale dans laquelle se trouvait la question avant Vatican II.

14. Éd. B. Botte, *Sources chrétiennes* 11, Paris, 1946, p. 9.

15. *Constitutions apostoliques* II, 44, 4 (éd. M. Metzger, SC 320, Paris, 1985, p. 284) : « que le diacre soit l'œil, la bouche, l'oreille, le cœur et l'âme de l'évêque pour que l'évêque n'ait pas à s'occuper de la multitude des affaires » ; mais certains textes exhortent le diacre « ut non presbytero suo superbiat » (*Epistula canonica*, VI<sup>e</sup> siècle, PL 56, 892). L'expression « œil de l'évêque » est empruntée à la Lettre de Clément à Jacques qui précède les *Homélies pseudo-clémentines* (éd. B. Rehm, GCS 42, 1953).

## QUESTIONS DISPUTÉES ————— Jean-Robert Armogathe

d'un collège diaconal (sur imitation du collège presbytéral) sont autant de marques d'une singularité du diaconat par rapport au couple presbytérat-épiscopat. Par ailleurs, les experts ne sont pas unanimes sur deux documents du xv<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup> qui semblent avoir permis à des abbés, portant les attributs épiscopaux (mitre, crosse, croix et anneau) sans avoir les pouvoirs conférés par la consécration, d'ordonner leurs sujets sous-diacres et diacres (l'un des deux documents, celui de Boniface IX, semble même avoir permis d'ordonner des prêtres !).

La reconstitution moderne d'un diaconat « permanent » a souffert du renouvellement profond attaché au statut de baptisé-confirmé. Les *institutiones* du lectorat-acolytat ont été créées par Paul VI comme des institutions pour laïcs<sup>17</sup>, mais on s'est immédiatement appliqué à les réserver à des fidèles masculins en marche vers la cléricature. Le statut si fort et si actif dans la construction de l'Église qui a été reconnu aux simples baptisés par le nouveau Code de droit canon restreint singulièrement l'originalité sacramentelle des diacres, puisque tout ce qu'ils sont censés faire peut être fait par tous les fidèles, hommes et femmes : « exercer le ministère de la parole, présider les prières liturgiques, conférer le baptême et distribuer la sainte communion selon les dispositions de droit.<sup>18</sup> »

Le canon 759 prévoit que des laïcs « peuvent être appelés à coopérer avec l'évêque et les prêtres » pour le ministère de la parole. Si l'homélie en tant qu'action liturgique est réservée au prêtre ou au diacre, le ministère de la prédication en général est ouvert aux laïcs (canons 766-767). Un laïc peut assister un prêtre aveugle ou infirme pour la célébration de l'eucharistie (canon 930, § 2). Certains sacramentaux peuvent être administrés par des laïcs (canon 1168). Enfin, un laïc peut être délégué par l'évêque pour assister aux mariages, rôle qui revient ordinairement au prêtre (canon 1112). On voit que toutes les fonctions exercées par des diacres peuvent aussi, de manière ordinaire ou extraordinaire, revenir à des fidèles baptisés, hommes ou femmes. Ces dispositions du Code de droit canon, qui ne font que reprendre de façon systématique des éléments de droit

16. Bulle de BONIFACE IX (1400) pour un abbé anglais et bulle d'INNOCENT VIII (1489) pour les abbés cisterciens.

17. Masculins (code de 1983 can. 230, § 1 ; notons que les alinéas suivants étendent à *tous les fidèles* les fonctions des lecteurs et acolytes).

18. C'est-à-dire, essentiellement, en l'absence de prêtre.

### — *La nature sacramentelle du diaconat et l'ordination des femmes*

antérieurs, qui ne figuraient pas pour autant dans l'ancien Code, mais appartenait à la tradition théologique, liturgique, juridique de l'Église, rendent difficile la définition du diaconat, en particulier du diaconat permanent.

Il ne s'agit pas seulement ici de se demander si l'Église peut innover : en matière sacramentelle, du reste, la position tutoriste (c'est-à-dire : la plus certaine) s'impose. On peut retirer de l'enquête que le sacrement de l'Ordre semble bien, dans l'histoire, avoir connu deux degrés, diaconat et prêtrise-épiscopat, mais que le contenu du premier a varié considérablement au cours des âges. On peut même avancer, avec Louis Bouyer, que « l'idée, sans base aucune dans la tradition apostolique, d'après laquelle le diaconat serait une participation inchoative quoique incomplète au sacerdoce ministériel » est fautive<sup>19</sup>. Le redéfinir est une tâche malaisée, que le Concile a voulue et qui est aujourd'hui nécessaire. Mais aucune solution ne s'impose, en dehors de l'expérience des communautés et de ce que retiendra la tradition de l'Église<sup>20</sup>.

### **Des femmes peuvent-elles être ordonnées diacres ?**

De ce qui précède on comprend aisément que la formulation de la question est elle-même une manière d'y répondre. Si l'ordination des diacres appartient à l'unique sacrement de l'ordre, la question est liée à l'accès des femmes à ce sacrement.

Écriture et tradition apportent ici encore des arguments ambigus. Dans les temps apostoliques, les femmes diacres (ou femmes de diacres ?) se distinguent mal des vierges et des veuves. De surcroît, comme Ad. Hamman l'a bien souligné, si l'Orient a pu considérer pendant quelque temps des tâches ministérielles spécifiquement

19. *Mystère et ministère de la femme*, Paris, 1976, p. 78.

20. Je remercie le P. Georges Chantraine de m'avoir objecté que dans l'Église, les réalités données par Dieu ne se définissent pas d'abord comme des fonctions, mais comme des dons faits selon les qualités internes (baptême, ordre, charisme) et qu'il faudrait donc voir ce que la forme sacramentelle du diaconat apporte de propre à ces fonctions. Je noterai que la grâce sacramentelle du diaconat (serviteur = *diakonos*) ne signifie pas pour autant la conformation au sacerdoce (serviteur = *doulos*) du Christ, propre à la prêtrise. Le « service » du Christ rappelle dans les textes le Serviteur (*doulos*) souffrant, configurant le prêtre dans la kénose de la Passion.

## QUESTIONS DISPUTÉES ————— Jean-Robert Armogathe

féminines, l'Occident latin a toujours marqué une grande défiance dans ce domaine<sup>21</sup>. Sans reprendre tout le dossier<sup>22</sup>, rappelons la conclusion d'A.-G. Martimort :

« Peut-on même parler de diaconesses comme s'il s'agissait d'une même et unique institution ? L'un des résultats auxquels conduit notre étude est précisément de constater que ce mot recouvre des réalités très différentes d'une Église à l'autre et d'une époque à l'autre » (p. 246).

Le travail de Janine Hourcade permet de prendre connaissance de l'évolution dans l'Église d'Angleterre comme dans les Églises et communautés issues de la Réforme. Chez les catholiques, on sait que dans les années 1970, Louis Bouyer, Jean Daniélou<sup>23</sup>, Yves Congar<sup>24</sup> se sont prononcés favorablement en faveur d'un diaconat féminin, ce que l'épiscopat allemand a recommandé à son tour en 1982. Des théologiens orthodoxes (en particulier dans la diaspora d'Amérique de Nord) ont émis la même demande<sup>25</sup>. Mais dans tous les cas, le problème a été posé, que l'histoire ne permet pas de résoudre : cette « ordination » est-elle un sacrement ou une bénédiction ? La forme liturgique est essentielle : procède-t-on à une imposition des mains (*cheirotonia*, en grec), comme pour un sacrement, ou bien à une simple bénédiction (*cheirothêsis*) ?

Une seule chose est certaine : les femmes ordonnées diacres ne l'ont jamais été de la même manière que les hommes. On peut

21. Le P. HAMMAN a joué un rôle important, comme expert, dans la restauration conciliaire du diaconat. L'étude de ses nombreux travaux a été menée par Hector SCERRI *Koinonia, Diakonia and Martyria. Interrelated themes (...) by A.-G. Hamman*, Melita Theologica Suppl. Ser. 4, Malte, 1999, XII-420 p.

22. Rappelons trois livres français : Roger GRYSOY, *Le ministère des femmes dans l'Église ancienne*, Gembloux, 1972 ; Aimé-Georges MARTIMORT, *Les diaconesses. Essai historique*, Rome, 1982 ; Janine HOURCADE, *La femme dans l'Église. Étude anthropologique et théologique des ministères féminins*, Paris, 1986.

23. Les hésitations et évolutions de J. DANIÉLOU sur la question du sacerdoce des femmes et de leur admission au diaconat sont rapportées par J. HOURCADE, *op. cit.*, p. 90-91.

24. « Symbolisme chrétien et ordination des femmes », *L'effort diaconal* (Lyon) 37-38, septembre 1974-mars 1975.

25. Kyriaki KARIDOYANES FITZGERALD « The characteristics and nature of the order of deaconess », *Women and the Priesthood*, New York, 1983.

### — *La nature sacramentelle du diaconat et l'ordination des femmes*

considérer que « diaconesses » et « diacres » sont les versions féminine et masculine d'un même ministère, leur statut théologique reste différent. Ou bien le diaconat est sacramentel et, nous l'avons vu, l'exclusion des femmes relève du cas plus large de leur accès au sacrement de l'Ordre, ou bien il ne l'est pas, et les femmes peuvent y prendre part, ou bien encore une bénédiction ou consécration particulière peut prendre place. Nous avons remarqué plus haut que les fidèles, hommes et femmes, disposent d'une grande participation à la vie de l'Église, indépendamment de l'institution diaconale. La spécificité possible des ministères féminins demande à ne pas vouloir calquer sur le modèle clérical masculin existant, et à réfléchir sur d'autres approches.

Janine Hourcade a remarqué avec pertinence qu'une approche particulière existe déjà, d'une certaine manière, dans la consécration des vierges et la constitution d'un ordre des vierges autour de l'évêque (comme le prévoit l'actuel Code de droit canon, canon 604). C'est l'*Ordo* du 31 mai 1970 qui a reconstitué cette tradition liturgique (un texte de Pie XII, du 21 novembre 1950, avait interdit de consacrer des vierges vivant dans le monde et avait réservé l'exclusivité de cet acte liturgique aux moniales). Louis Bouyer en parle comme d'un *sacramental* par excellence<sup>26</sup>. La consécration des vierges ajoute à cette participation commune des baptisés une fonction liturgique et une mission de prière particulière. Il convient de réfléchir à ce que l'institution de « diaconesses » apporterait de plus, pour la mission de l'Église et la sanctification des fidèles.

Jean-Robert Armogathe, né en 1947, prêtre (Paris) en 1976, aumônier de l'École normale supérieure, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (sciences religieuses). Prochaine publication : *Raison d'Église. Entretien avec Jean Lebrun*, Calmann-Lévy, 2001.

26. *Mystère et ministère...*, p. 78 ; important article de Timotheus de URQUIRI, « Circa Ordinem consecrationis virginum quaestiones tres » *Commentarium pro religiosio*, 1983, 2.

*Les temps sont durs...*

*Si vous tenez à Communio, si vous sentez que la revue répond à un besoin, si vous voulez l'aider, prenez un*

## **ABONNEMENT DE SOUTIEN**

*(voir conditions page 126)*

*N.B. Toute somme versée en sus de votre abonnement peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Les attestations seront expédiées sur demande.*

*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Olivier de BERRANGER

## La joie d'ordonner des diacres

**L**E volume des textes du Concile Vatican II consacré au diaconat peut paraître mince. Il suffit de le comparer à ceux qui traitent de l'épiscopat, du presbytérat, de la vie religieuse ou du laïc : le premier sujet forme la pièce maîtresse de la constitution sur l'Église, et les trois autres, qui sont longuement évoqués dans cette même constitution, font par ailleurs l'objet d'un décret spécifique. Mais le Concile ayant rétabli le diaconat « en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie » dans l'Église latine et souhaité, pour les Églises d'Orient, « l'institution du diaconat permanent », c'est ce ministère qui, visuellement si l'on ose dire, a bénéficié du renouveau le plus évident<sup>1</sup>. Dans les lignes qui suivent, je me propose d'exprimer la joie d'un évêque, consacré depuis assez peu de temps, d'avoir à ordonner des diacres, avec le sentiment très vif d'œuvrer ainsi, sur ce point particulier, à la réalisation du dessein du Concile pris comme un tout.

### Une connaissance tardive

Comme prêtre, j'ai exercé le ministère dans la région apostolique de Paris, puis dans celle de Lyon, des années 1965 à 1976. J'avoue

1. Voir *Lumen gentium*, 29 (sauf précision, c'est ce texte majeur qui sera désormais cité dans l'article) et *Orientalium ecclesiarum*, 17.

## TÉMOIGNAGES Olivier de Berranger

alors ne pas avoir rencontré de diacres<sup>2</sup>. Peut-être en existait-il quelques-uns ici ou là en France, mais leur nombre était réduit et je ne pense pas que leur figure apparaissait alors clairement dans la communauté ecclésiale. Puis, j'ai vécu durant dix-huit années comme prêtre *fidei donum* en Corée. L'Église locale, dans ce pays, n'a pas encore adopté l'idée du Concile au sujet du diaconat. « Il appartient, selon *Lumen gentium*, aux groupements territoriaux d'évêques, avec l'approbation du Souverain Pontife, de décider de l'opportunité, quant au principe et quant aux lieux, et pour le soin des âmes, de l'institution de ces diacres. » C'est dire que, durant plus de vingt-cinq ans après le Concile, je n'ai pas eu l'occasion d'apprécier concrètement le fruit du renouveau voulu par les Pères de Vatican II dans ce domaine.

De retour en France, en 1993, j'ai été chargé l'année suivante du secrétariat de la Coopération missionnaire et, à ce titre, j'ai surtout rencontré des prêtres, des religieux ou des religieuses, qui avaient donné de longues années de leur vie à l'Église d'un autre continent, ou bien des membres, pour la plupart jeunes, de ces Églises, dont de nombreux laïcs, mais pas de diacres. Il a donc fallu que je sois nommé évêque du diocèse de Saint-Denis-en-France en 1996 pour faire vraiment connaissance avec le diaconat permanent, et d'une manière peu commune, puisque dès la première année de mon ministère épiscopal, j'ai eu à ordonner six nouveaux diacres, et quatre autres trois ans plus tard, ce qui a doublé le nombre d'entre eux dans un diocèse né au lendemain du Concile.

Je dois dire que, durant ces mêmes années, j'ai déjà eu la grâce d'ordonner quatre diacres en vue de l'ordination presbytérale et cinq jeunes prêtres, dont trois pour le diocèse. C'est insuffisant évidemment, mais comment ne pas remercier le Seigneur de nous les avoir donnés ? Mon expérience manque encore de perspective sur le long terme ; elle me permet toutefois de saisir quelque peu la nouveauté du diaconat permanent dans l'Église après Vatican II. Même souvent plus mûrs que ceux de ma génération, les jeunes prêtres que j'ordonne ne dépassent pas l'âge de la trentaine. Ils ont déjà un cheminement humain et ecclésial qui permet d'espérer pour eux « de grandes choses », selon le mot du Magnificat pour Marie. Le concours du peuple qui se presse à la cathédrale le jour de leur ordination

2. Sauf précision, ce titre désigne toujours ici le (ou les) diacre(s) permanent(s).

---

## *La joie d'ordonner des diacres*

exprime symboliquement tout ce que cette promesse signifie dans une Église particulière. La participation des jeunes, notamment, montre que l'appel constitué par de tels événements est, pour une part, perçu. Mais les ordinations d'hommes pour le service diaconal comme tel qui se déroulent d'ailleurs dans la paroisse où chacun est connu, ont une tout autre physionomie.

### **Des hommes typés**

Jardinier, contrôleur des eaux, éducateurs de rue, directeur des ressources humaines, médecin... le statut social de chaque nouveau diacre est très variable. Tel d'entre eux a exercé des fonctions syndicales ou associatives, voire politiques, qui ont marqué sa personnalité aux yeux de tous; tel autre est connu comme spécialiste ou chercheur, tel autre a dirigé un mouvement catholique au plan local ou national. Bref, nous avons chaque fois affaire à un homme typé dans la société et dans l'Église. Il est alors frappant de noter le caractère personnalisé des relations qui ont jalonné son histoire. Elles s'expriment au moment de l'ordination, soit directement par des prises de parole, soit par de discrets symboles apparaissant au cours de la célébration liturgique. Surtout, ce caractère propre d'une vocation, intimement mêlée à la vie de l'humanité, se lit dans la composition de l'assemblée elle-même. Celle-ci bien sûr, ne reflète pas de manière automatique la personnalité et les activités de l'ordonnant. Je dirais plutôt qu'elle laisse transparaître le visage singulier d'un itinéraire humain et chrétien.

L'une des caractéristiques de ces ordinations est la présence des diacres du diocèse déjà ordonnés ou de ceux qui se préparent à l'être, sans parler de ceux d'autres diocèses également présents. J'ai eu le plaisir de participer, plusieurs fois, à des rencontres de formation organisées dans la région apostolique pour six diocèses à la fois. J'ai eu alors le sentiment de toucher du doigt, non point d'abord le fruit du renouveau conciliaire à propos du diaconat, mais celui du renouveau ecclésial dans son ensemble depuis Vatican II. Face à ces hommes diversement marqués par un engagement social et des tâches variées, comme laïcs, au service des communautés chrétiennes; face à la majorité d'entre eux, présents durant ces temps de formation avec leurs épouses, hommes éprouvés par la grâce du sacrement de mariage, comment ne pas admirer l'œuvre de l'Esprit Saint dans

## TÉMOIGNAGES \_\_\_\_\_ *Olivier de Berranger*

notre Église d'aujourd'hui ? Au moins pour la France, il suffit d'écouter à ce sujet le témoignage de ces diacres. C'est en se préparant à l'ordination que beaucoup, parmi eux, ont pris conscience de la vitalité de leur Église et se sont ouverts, par delà le périmètre spécifique de leur implantation, à de nouvelles dimensions d'une richesse ecclésiale qu'ils ne soupçonnaient pas.

### Un révélateur

Je le pense donc, le diaconat est un révélateur. Révélateur du sérieux de l'enracinement chrétien dans le monde d'une part. Révélateur de la longueur, la largeur, la hauteur, la profondeur du renouveau de l'Église de l'autre. La présence de la famille du diacre, célibataire ou marié, à l'ordination, permet à certains de ses membres de découvrir le visage d'une Église qu'ils ne fréquentent pas toujours régulièrement. Le fait que l'épouse du diacre marié soit officiellement consultée au cours de la cérémonie, ajoute une note qui au-delà des seuls membres de la famille, touche l'ensemble de l'assemblée, tout particulièrement femmes et enfants. Quant aux propres enfants du diacre, qui sont généralement plutôt des grands, ils n'ont pas attendu cette célébration pour avoir à dire leur mot. Praticants ou non, ceux que j'ai rencontrés vivaient toujours l'événement comme un signe de reconnaissance pour leur père et ils n'hésitaient pas à manifester leur accord avec sa décision comme avec celle, conjointe, de leur mère, consentant à l'aventure spirituelle dans laquelle s'engageaient leurs parents.

Ce qui est vrai de la famille, dans ses couches plus ou moins proches, l'est, d'une manière différente, du cercle des amis ou des compagnons de travail et d'action commune d'une part, des membres de la paroisse ou mouvements chrétiens d'autre part. Le Concile nous enseigne que le diaconat appartient, avec l'épiscopat et le presbytérat, au « ministère de la communauté »<sup>3</sup> : Il est bon d'entendre ici le terme de communauté par analogie avec celui que le Concile donne justement à l'Église comme mystère en affirmant que des non chrétiens peuvent par exemple lui être « ordonnés »<sup>4</sup>. Car, dans cette assemblée, réunie de manière exceptionnelle pour le diaconat d'un homme auquel les participants sont rendus familiers depuis parfois

3. *Lumen gentium*, 24.

4. *Lumen gentium*, 16.

---

## *La joie d'ordonner des diacres*

de longues années par toutes sortes de liens de camaraderie, de profession ou de voisinage, on rencontre certes des catholiques fervents. Mais combien d'autres, parmi les personnes présentes, ne connaissent parfois de l'Église que quelques clichés ou n'en gardent qu'un souvenir flou ou pour le moins critique ? Et voici que maintenant, ils ont là parmi eux, devant eux, un semblable, en qui ils sont amenés à reconnaître un disciple du Christ...

Des témoignages, entendus au cours d'ordinations diaconales, en disent long sur ce que l'événement suscite de travail de mémoire, et donc d'espoir, sur ce discret compagnonnage. Ce qui, jusqu'ici, était souvent demeuré muet, à propos des raisons d'être d'un comportement, d'une attitude, se dévoile soudain, avec, en filigrane, certains traits du visage de Jésus. Et ce qui éblouit une telle assemblée, ou du moins l'interroge, c'est que l'Église, aujourd'hui, reconnaît ce frère et va jusqu'à lui confier un ministère. « Ainsi, pensent d'une manière ou d'une autre ses amis, l'Église nous aime nous aussi, elle apprécie notre travail, nos luttes, nos recherches ; elle choisit, parmi nous, quelqu'un que nous estimons, elle lui donne la mission officielle d'être serviteur de l'Évangile à nos côtés. » Chez certains, dans le secret, l'interrogation ira plus loin : « Si cela est possible pour lui, pourquoi pas pour moi ? ». Non pas au sens d'une performance accessible, mais d'un don offert à la disposition du baptisé qui cherche à répondre à un appel de Dieu pour le monde et l'Église d'aujourd'hui, quelle que soit la forme de cette réponse.

### **Le service de la charité**

« Ministère de la communauté » : le passage de *Lumen gentium* consacré explicitement au diaconat parle de « servir le peuple de Dieu dans la *diaconie* de la liturgie, de la parole et de la charité ». La description proposée de ce service insiste d'ailleurs davantage sur sa visibilité liturgique au sein de la communauté chrétienne que sur sa portée missionnaire auprès des hommes qui ignorent l'Évangile. Il n'y a évidemment pas à opposer ces deux facettes d'un même ministère. J'ai assez souligné, je crois, la façon dont l'ordination elle-même m'apparaît parlante pour des gens peu habitués à fréquenter nos liturgies. Le fait que le décret *Ad Gentes* ait repris à son compte la question du renouveau du diaconat pour les territoires de mission est d'ailleurs symptomatique d'une intention à l'égard de l'évangélisation elle-même.

## TÉMOIGNAGES \_\_\_\_\_ *Olivier de Berranger*

Il me semble que la manière dont est vécue le plus souvent cette diaconie chez nous éclaire mieux encore l'intention du Concile. Les diacres se sentent souvent et se disent « ministres du seuil ». Au cours de la célébration eucharistique, l'intervention du diacre, en plus de la proclamation de l'Évangile, se résume à inviter au baiser de paix et à envoyer les fidèles partager la foi qu'ils viennent de goûter dans la Parole et la sainte Synaxe. C'est en ce sens déjà qu'ils sont « ministres du seuil ». La diaconie qu'ils exercent n'est pas un privilège dont ils auraient l'apanage. C'est un sacrement de grâce. Ce sacrement renvoie à la diaconie de l'Église tout entière. Il signifie réellement que tous les baptisés ont eux-mêmes à se faire hérauts de l'Évangile, témoins de la réconciliation, et à se regarder comme des envoyés du Christ au monde. La recommandation faite aux diacres par la constitution *Dei Verbum* de s'attacher à « une lecture spirituelle assidue » et à « une étude approfondie » des Écritures<sup>5</sup> a, certes, pour finalité de les rendre aptes à un ministère fécond de la Parole. Mais il en est de même des « catéchistes », et, d'une certaine manière, la recommandation est valable pour tous les chrétiens.

Cependant, la diaconie qui semble la plus clairement attribuée aux diacres permanents est celle de « la charité ». Monseigneur Rodhain, fondateur du Secours catholique, n'est-il pas l'un des précurseurs du renouveau conciliaire ? Il entendait que cette diaconie de la charité, essentielle à la vie de l'Église, soit exercée par quelques-uns au nom de tous, mais que, rayonnant autour d'elle par une action organisée, elle en entraîne le plus grand nombre à y prendre part pour manifester la sollicitude du Christ à l'égard des pauvres de la terre. En ce sens, et quelle que soit l'appréciation que l'on puisse donner à l'expression en tant que telle, les diacres sont bien « ministres du seuil ». Ils agissent dans la société en s'efforçant de rayonner de cette charité du Christ pour tous les hommes, et très particulièrement pour les prisonniers, les malades, les indigents, les pauvres en amour ou en éducation, en un mot tous ceux que, depuis le voyage du Saint Père à Tours, on a coutume d'appeler les « blessés de la vie ». Ce faisant, ils réalisent l'objet même du sacrement qu'ils ont reçu, selon le mot de saint Polycarpe cité par le Concile : « Le Christ s'est fait le diacre de tous ».

5. *Dei Verbum*, 25

---

## La joie d'ordonner des diacres

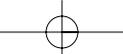
### L'intention du Concile

Je l'ai dit d'emblée : pour moi la joie d'ordonner des diacres dans l'Église de Dieu s'accompagne d'une vive conscience de mettre en œuvre, d'une manière concrète et personnalisée, l'intention générale du Concile Vatican II. Non, bien entendu, que celle-ci puisse se résumer dans le renouveau du diaconat permanent ! Mais ce renouveau, tel que je le vois, met en lumière l'intention cachée d'un Concile éminemment pastoral, par lequel l'Esprit Saint, au seuil d'une mutation profonde de civilisation, a voulu lancer la barque de Pierre dans l'aventure, toujours neuve, toujours risquée, de l'annonce de la joyeuse nouvelle aux pauvres, premier signe messianique donné par Jésus dans la synagogue de Nazareth.

La constitution appelée « pastorale » du Concile sur « l'Église dans le monde de ce temps » ne dit explicitement rien du diaconat. Mais, en exprimant, comme l'avait fait Paul VI à la fin de la quatrième session, le désir intense de l'Église de rehausser la dignité de l'homme, cette constitution montrait la profonde intention du Concile par rapport à la mission de l'Église. Pour saisir le sens du renouveau diaconal, il faut reprendre les pages de *Gaudium et spes* sur « l'Église et la vocation humaine ». À sa manière propre, le diaconat rend palpable, pour ceux qui bénéficient de leur ministère, ce but primordial du Concile de manifester le service rédempteur du Christ à l'égard de tout homme dans le monde, pour la gloire du Père.

Il va de soi que le ministère diaconal ne se comprend que dans le tissu des vocations, des charismes et des autres ministères qui donnent au Corps du Christ « d'opérer sa croissance et de se construire dans la charité » (*Éphésiens* 4, 16). En France, le parcours vers le diaconat, depuis le discernement en communauté jusqu'à la « lettre de mission » donnée par l'évêque, mais préparée avec le Conseil diocésain du diaconat, sans oublier l'accompagnement d'une équipe personnalisée pour chacun, est une garantie du caractère ecclésial de la démarche. Toute vocation reste d'abord un mystère dialogal entre Dieu et chaque personne. Mais le ministère diaconal conféré à des « hommes mûrs » permet de faire écho, en Église, à l'appel singulier de Dieu, au point souvent de surprendre celui à qui cet appel est adressé. La communauté joue ici un rôle de médiation, et ce rôle donne à penser *mutatis mutandis* pour tout autre appel dans l'Église. Puisque Dieu appelle des hommes et des femmes, des enfants, des jeunes, diversement pour son œuvre de salut, ne craignons pas d'appeler, nous aussi, dans la force de l'Esprit.

Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis-en-France.



*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Didier RANCE

## Lettre à un jeune diacre

**C**HER frère dans le diaconat,

*Pourquoi des diacres ?* La question t'a été posée, et tu m'as demandé comment j'essaie d'y répondre. Il y a d'abord les mauvaises réponses, celles qui voient dans les diacres une réponse à la raréfaction du nombre des prêtres, ou une porte ouverte pour l'ordination sacerdotale d'hommes mariés, voire pour le mariage des prêtres, ou encore une promotion pour le laïcat (ceux-là ignorent que nous sommes membres du clergé – « *le diacre est clerc, c'est clair* », dit le canoniste de mon diocèse), ou au contraire une barrière pour s'opposer à cette promotion et une volonté de cléricaiser les laïcs. Bref, à tous ceux qui se servent du diaconat pour régler leurs comptes avec l'Église, j'ai envie de dire : « *Je vous en supplie, ne nous mêlez pas trop vite à vos problèmes. Le diaconat comme état permanent dans le ministère ordonné vient de renaître, nous sommes encore comme des nouveau-nés, ne vous conduisez pas comme ces parents qui se déchirent par enfants interposés, vous nous étoufferiez.* »

Passons aux réponses sérieuses. On peut bien sûr prouver le diaconat à la façon dont d'autres prouvent la marche, en faisant ce que l'Église nous demande de faire, « *servir le Peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole, de la charité* » (*Lumen Gentium*, 29). Je pourrais te renvoyer à une abondante littérature de témoignages sur toute la diversité des engagements des diacres dans

## TÉMOIGNAGES Didier Rance

l'Église et le monde, en France et ailleurs depuis la restauration du diaconat comme degré propre et permanent du ministère ordonné dans l'Église latine par le concile Vatican II. Nous ne sommes pas inutiles lors des célébrations. Et nous travaillons un peu pour le Royaume et pour l'Église, le bilan n'est pas si négligeable : « *les diacres se trouvent engagés dans le service direct en faveur des nécessiteux, de tous ceux qui se trouvent dans le besoin, comme les malades, les opprimés, les affligés, les jeunes et les personnes âgées, les agonisants et les faibles, les aveugles et les sourds, les invalides, ceux qui ont connu la souffrance dans leur mariage, ceux qui n'ont pas de toit, les victimes de la drogue, les prisonniers, les réfugiés, les vagabonds, les pauvres de la campagne, les victimes de la discrimination raciale, et tant et tant d'autres* » (Jean-Paul II)<sup>1</sup>.

Je pourrais dans la même veine te dire combien je rends grâce à Dieu de m'avoir appelé à ce ministère, et particulièrement au service des Églises martyres, souffrantes ou dans le besoin, et combien ce service des plus souffrants et nécessiteux me permet d'allier les trois dimensions du diaconat, la liturgie, la Parole et la charité ; je pourrais aussi chercher des mots pour exprimer ce que cela signifie de vivre cette aventure du diaconat en continuité « tendue » avec celles du couple et de la famille. Tout cela, tu vas le découvrir par toi-même, en vivant de ton ministère.

Mais il en est, parfois, qui insistent : « *D'accord, mais à quoi bon avoir été ordonné diacre pour faire tout ce que vous faites ? Ceux qui ne sont pas diacres le font aussi bien.* » Et ils ont raison, bien sûr. Le service du diacre dans la liturgie et la Parole, – proclamer l'Évangile, prêcher, préparer les oblates, élever le calice, annoncer le baiser de paix, faire l'envoi, baptiser ou recevoir les consentements... –, il n'y a rien là-dedans que les prêtres ne *puissent* faire. Quant au service de la charité, les pauvres et les exclus, les marginaux et les laissés pour compte, les jeunes et les immigrés, les chrétiens persécutés et les églises pauvres, les « offices d'administration » dont parle pour les diacres le Concile – il n'y a rien là-dedans que tous les baptisés ne *doivent* faire ! Autrement dit, tout ce que nous faisons, *d'autres peuvent et/ou doivent le faire*. Mais alors, comment distinguer le pourquoi des diacres, puisque les savants ont besoin d'une

1. Discours du 19 septembre 1987 aux diacres américains au Ford Auditorium de Détroit.

---

*Lettre à un jeune diacre*

différence « spécifique » pour définir une espèce ou un ordre, qu'il s'agisse de fleurs ou de sociétés ? Cette question n'est pas théorique, c'est elle qui est sous-jacente à l'interrogation de départ, et parfois le sous-entendu est assourdissant : « À quoi bon des diacres, s'ils n'ont rien de distinctif, de spécifique ? À quoi ça sert ? À quoi ça sert d'en ordonner ? »

J'ai cherché longtemps une réponse à ces questions insinuantes. On peut essayer d'en trouver, surtout par rapport au prêtre : en principe celui-ci ne proclame l'Évangile ou ne lève le calice à la doxologie de la Prière eucharistique qu'en absence de diacre, de même pour les laïcs quant aux intentions de la Prière universelle. C'est important, mais qui se souvient que ces fonctions reviennent au diacre ? Et qui se plaint de l'absence de diacre dans des services caritatifs d'administration ou de présence chrétienne à toutes les misères du monde ? Les fonctions spécifiques du diacre, liturgiques ou caritatives, ne suffisent pas, aux yeux de beaucoup, à justifier le rétablissement du diaconat dit « permanent » et de la structure triangulaire de la hiérarchie dans l'Église latine. Mais, encore une fois, un seul de ces services est-il propre aux diacres, et le fait que des diacres y soient engagés relève-t-il les fidèles laïcs de leurs responsabilités en ces domaines ? Bien sûr que non.

Je ne te suggère surtout pas de protester contre cet état de fait. Je t'invite seulement à le constater. De plus, il n'est pas très conforme à l'éthique du diaconat de se justifier en vantant ou en vendant ce que nous faisons. Oserions-nous prétendre que nous prêchons mieux que les prêtres, que nous baptisons mieux, que nous sommes plus au service des pauvres, des affligés, des malades que les fidèles laïcs, les religieux et religieuses (ou les prêtres) qui se consacrent à leur service ? Le ridicule de la question vaut réponse. Justifier et promouvoir le diaconat à partir de ce que font bien les diacres me paraît saper à la racine notre identité de *diakonoi*, « serviteurs ». Le père Eloi Leclerc met dans la bouche de saint François d'Assise (un diacre !), la réponse suivante à un frère qui lui disait : « *Dans l'Église on a la place qu'on prend* », – « *Chez nous il ne doit pas en être ainsi* » ; il parlait des frères Mineurs, mais nous pouvons le prendre pour nous. De plus, cela ne répond pas à l'objection : les diacres peuvent être plutôt bons ou plutôt mauvais (ou les deux sans doute pour la plupart d'entre nous) mais, en tant que diacres, il faut le redire, nous ne servons à rien, à rien que *d'autres ne puissent ou ne doivent faire*.

## TÉMOIGNAGES Didier Rance

Et pourtant Jean-Paul II n'a pas hésité à nous dire : « *Vous représentez un grand et visible signe de l'œuvre accomplie par l'Esprit Saint après le Concile Vatican II...* »<sup>2</sup> Comment concilier les deux, des *bons à rien* qui sont en même temps un *grand et visible signe* de l'Esprit Saint dans l'Église d'aujourd'hui ? Un jour la lumière s'est faite pour moi : oui, nous sommes inutiles, et c'est bien, puisque c'est ainsi que le Christ lui-même parle des serviteurs et qu'est-ce qu'un diacre, au sens étymologique, premier et essentiel, sinon un serviteur ? « *Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous a été prescrit, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous avons fait ce que nous devons faire* » (l'Évangile dit *douloi* et non pas *diakonoi*, mais le sens est similaire malgré les différences). Le diacre est un serviteur inutile – et même peut-être dangereux car nous exposons à une double tentation : faire de nous des prêtres au rabais, se décharger sur nous de la diaconie caritative constitutive de toute existence chrétienne –, mais cette évidence, comprends bien, nous libère. Si, en vérité, nous n'avons aucune utilité spécifique *par nous-mêmes*, tout ce à quoi nous servons doit venir *d'un autre*. Et de quel autre sinon de l'Esprit Saint ? Autrement dit, le diaconat n'est pas une charge utile, et encore moins fonctionnellement nécessaire dans l'organigramme de l'Église pour que «ça marche», mais un don de l'Esprit à l'Église.

Un don de l'Esprit ! C'est plutôt vertigineux à regarder en face. C'est tellement plus rassurant ou plus sécurisant d'être un rouage dans la machine, ou « *the right man in the right place* ». Mais un don de l'Esprit à son Église ! Et pourtant c'est bien ce que nous dit l'Église, ce que nous dit le Pape : « *Le service du diacre est le service de l'Église sacralisée. Votre service n'est pas simplement un service parmi d'autres : il est vraiment conçu, ainsi que l'a décrit Saint Paul, comme une force motrice pour la diakonia de l'Église. Par votre ordination vous êtes rendus semblables au Christ, dans son rôle de service.* »<sup>3</sup>

*Seigneur je ne suis pas digne...* Mais c'est justement parce que nous n'en sommes pas dignes que Jésus nous a appelés. C'est la logique même du don, la logique du sacrement, le don de Dieu par excellence. Après tout cela n'est pas moins vertigineux de regarder en face ce que signifie notre baptême, compagnons du Christ dans

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

---

*Lettre à un jeune diacre*

son œuvre de rédemption, compagnons du Christ pour le salut du monde, ni regarder en face ce que sont l'Eucharistie et le prêtre qui la célèbre.

Le service du diacre, je n'en démords plus, n'est pas dans son utilité mais dans sa sacramentalité, tout comme celui du prêtre. Simple-ment, il est plus facile de l'oublier pour celui-ci, dans la mesure où le prêtre a « l'exclusivité » de gestes sacramentels ou de responsabilités ministérielles qui donnent l'illusion qu'il s'agit d'une « utilité » (et de là, on passe vite au « droit », d'où bien de tristes contestations et réclamations), puisqu'en son absence l'Eucharistie ne peut être célébrée. L'essence sacramentelle de son identité peut être masquée par son « utilité » canonique, voire par la référence aux besoins de sacré. Tandis que le diacre ne peut se retrancher derrière aucune utilité qui lui serait propre et le rendrait nécessaire à la communauté (sinon comment aurait survécu l'Église privée pendant un millénaire de diacres dits « permanents » en Occident ?) Seule la foi discerne le diacre en tant que diacre. Et peut-être que notre fonction la plus importante est d'aider à discerner en tout ministre ordonné non pas d'abord la fonction, mais le don du Christ à son Église.

Cette primauté de la sacramentalité sur le fonctionnel est redoublée par le contenu du sacrement de l'ordre en son mode diaconal : nous sommes ordonnés, nous dit le concile Vatican II, « *non pour le sacerdoce, mais pour le service* », conformés non au Christ-Prêtre, mais au Christ-Serviteur. Tu connais beaucoup d'entreprises où les organigrammes intègrent les postes de service dans la hiérarchie dirigeante ?

La liturgie ne confirme-t-elle pas ces rôles spécifiques quoique non nécessaires ? Bien sûr, le diacre est celui qui en principe « *propose les intentions de la prière universelle* » (*Missel Romain*, p. 35), puis présente la patène avec le pain à consacrer et ensuite le calice avec l'eau mêlée au vin. À travers ces gestes et ces paroles le diacre reçoit, ramasse, récapitule et transmet à l'autel devant Dieu la peine et le travail des hommes, leurs soucis et leurs problèmes et particulièrement leurs souffrances, tout ce que sa diaconie et la diaconie universelle de l'Église lui font connaître concrètement ou globalement. Le sens de tout ceci est facile à suivre. Mais, lors de la doxologie finale de la Prière Eucharistique, c'est le diacre qui élève le calice avec le Précieux Sang. Or s'il y a continuité entre le pain des hommes et le Pain eucharistique (les deux nourrissent quotidiennement et substantiellement, comme nous le disons chaque jour

**TÉMOIGNAGES** \_\_\_\_\_ **Didier Rance**

dans le *Notre Père*), il y a rupture et même renversement entre le vin des hommes et le Précieux Sang – le vin c'est le superflu, le gratuit, la fête et la légèreté, alors que le sang, c'est même plus que le « corps », l'être essentiel, la vie. Il aurait été plus logique, selon la logique des hommes s'entend, que le diacre qui apporte la peine et le travail substantiel des hommes à l'offertoire, surtout dans le pain qu'il remet au prêtre, présente celui-ci, transsubstantié, au Père lors de la doxologie finale, plutôt que le vin léger et festif transsubstantié en Sang versé. Mais il n'en est rien, et je vois dans ce geste une autre logique, comme un clin d'œil de l'Esprit Saint, si j'ose dire, car le Précieux Sang, c'est aussi le Vin du festin des Noces de l'Agneau du Banquet eschatologique auquel nous participons déjà dans l'Eucharistie ; et le diacre, ce serviteur inutile et heureux de l'être est celui qui offre le plus gratuit de la Fête, le vin. N'est-il pas comme ces autres serviteurs inutiles, ceux des noces de Cana, qui n'avaient que de l'eau à offrir aux convives, et le Seigneur, à l'invitation de Marie, en a fait du bon vin ?

Que fait le serviteur inutile de la parabole, quand il rentre à la maison après avoir trimé tout le jour ? Il sert son maître à table et il lui dit : « *Serviteur inutile, voilà ce que je suis* ». Mais le Maître lui a dit, nous a dit : « *Tu mangeras et tu boiras à ton tour* ». Et c'est aussi à un serviteur que le Maître dit dans une autre parabole : « *Entre dans la joie de ton Seigneur* ». Une espérance pour nous, et pour tous.

Didier Rance, diacre, marié, trois enfants. Directeur de l'AED (Aide à l'Église en détresse) pour la France. Dernier livre paru : *Un siècle de témoins. Les martyrs du xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2000.

*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Sylvie DUJARDIN

## Je suis devenue une femme de diacre

« **A**s-tu déjà pensé au diaconat ? »  
Voilà, telle quelle, la question qui venait d'être posée à mon mari.

Le Seigneur appelle toujours par son Église. Cette Église est bien vivante ! Dieu a besoin d'êtres humains, comme nos pasteurs, mais aussi comme vous et moi, pour transmettre son appel à d'autres. Cela nous dépasse infiniment. C'est une grâce à accueillir.

Faisons un petit saut de vingt-huit ans en arrière :

« Veux-tu être ma femme ? »

– Oui, je veux être ta femme, et toi, veux-tu être mon mari ?

– Oui, je veux être ton mari.

Je te reçois fidèlement comme époux (comme épouse) et je me donne à toi.

Pour nous aimer fidèlement dans le bonheur ou dans les épreuves, et nous soutenir l'un l'autre tout au long de notre vie. »

Ces paroles, nous les avons prononcées le jour de notre mariage devant toute l'Église témoin de notre amour, paroles qui peuvent paraître banales, mais qui engagent totalement deux êtres avec Dieu. Désormais, c'est une route à trois.

Octobre 2000 :

– « Me voici. » « Oui je le veux. » « Oui je le veux avec la grâce de Dieu. » « Oui je le promets. » Ce sont les paroles si simples et tellement chargées de sens que mon mari a dites le jour de son ordination.

**TÉMOIGNAGES** \_\_\_\_\_ *Sylvie Dujardin*

– «Oui, je l’accepte» ai-je répondu à la question : « Acceptez-vous les appels et les grâces qui s’ensuivront pour votre vie conjugale et familiale? » Comment pourrais-je refuser les grâces que Dieu veut me donner à travers l’appel de mon mari? Quand Dieu appelle, il comble !

Ce oui je l’ai donné sans réserve par amour de Dieu, de son Église. Il est donné au travers du « oui » donné le jour de notre mariage. Dieu fait bien route avec nous.

Dieu veut toujours nous combler de ses grâces, quelle merveille ! Ouvrons les mains. Pour moi c’est un vrai clin d’œil de Dieu, car depuis fort longtemps résonne en mon cœur d’une manière toute spéciale une parole de la liturgie eucharistique que j’entends chaque jour et celle-ci a désormais une coloration différente, une intensité plus forte : « Nous te rendons grâce car tu nous as choisis pour servir en ta présence ». C’est effectivement notre joie de servir Dieu dans son Église, de le servir en servant ceux qui nous sont donnés.

Trois années ne sont pas de trop pour discerner si cet appel est vraiment de Dieu. Quand le Seigneur appelle certains d’une manière particulière, c’est toujours pour faire grandir le « corps du Christ » qu’est l’Église. Nul n’est jamais appelé pour lui-même, mais pour les autres. Quand Dieu appelle, il donne les grâces nécessaires pour répondre et il confie une mission.

C’est un long chemin de discernement que nous avons parcouru pas à pas, main dans la main, côte à côte, car si c’est vraiment un appel de Dieu déposé en germe dans le cœur d’un homme, il est à accueillir, à faire grandir, à faire mûrir. C’est une vocation à discerner et cela se vit au cœur du sacrement de mariage que nous avons reçu.

Donc pendant trois ans, depuis ce fameux jour à jamais gravé dans notre mémoire et dans notre cœur, tous les deux, car l’Église ne sépare pas ceux que Dieu a unis, nous avons suivi un long chemin de discernement et de formation avec d’autres « candidats », aidés par un prêtre et des diacres accompagnés de leurs épouses.

Mon mari seul a été appelé au diaconat, mais nous avons marché ensemble. Seul il a été ordonné mais étant unis par le sacrement de notre mariage, je suis sûre que la grâce du sacrement de l’Ordre qu’il a reçue rejaillit sur notre union et sur notre famille.

---

## *Je suis devenue une femme de diacre*

### **Et maintenant, qu'est ce que cela change ?**

J'ai envie de dire rien et en même temps tout.

Mon mari est d'abord mon mari et le père de nos enfants, il exerce toujours une activité professionnelle. Vu sous cet angle-là, rien ne change.

Mais « diacre » c'est avant tout un « état ». Ce n'est pas de l'ordre du « faire ». On « est » diacre, on ne fait pas le diacre. Le diacre est configuré au Christ Serviteur, il est signe visible de sa présence. Donc c'est désormais dans toutes les dimensions de sa vie que mon mari est diacre et par ricochet que je suis femme de diacre.

« Oui, je l'accepte. » C'est bien ce que j'ai répondu à notre évêque avant qu'il n'ordonne mon mari. Aurais-je pu refuser ce que Dieu veut me donner jour après jour pour vivre en quelque sorte mon nouvel état ? Ce « oui, j'accepte » j'ai à le redire chaque jour. « Oui » pour les grâces que Dieu veut me donner, ce qui semble assez facile à première vue, mais aussi « oui » aux appels que Dieu m'adresse, à travers l'appel de mon mari, « oui » à vivre au jour le jour dans notre vie conjugale et familiale. Ces « oui » sont à donner, portés dans la prière, « oui » qui ne seront peut-être pas toujours faciles mais que dans la foi j'ai comme donnés d'avance. Il ne faut pas oublier que nos petits « oui » sont donnés au travers du « oui » de Jésus à son Père. Il en est glorifié.

Certains se demandent si une authentique vocation chrétienne ne passe pas inévitablement par des sacrifices, des épreuves. La vocation de mon mari, nous la vivons dans l'abandon entre les mains du Père qui veut nous combler, qui ne veut que notre bonheur. Cette façon de répondre à quelque appel que ce soit donne la sérénité du cœur. L'appel au diaconat n'est pas une récompense pour bons et loyaux services ; il est pure gratuité de Dieu, sans aucun mérite de la part de celui qui est appelé.

Mon mari a une mission sur notre paroisse, ce qui inévitablement lui remplira quelques plages d'un agenda déjà bien rempli, mais je le sais heureux de servir Dieu. Comment dire quelqu'un, le servir, si on n'est pas intime avec lui ? Notre appartenance à une Équipe Notre-Dame nous a permis de comprendre l'importance de la prière conjugale et de l'oraison. Évidemment, la mise en pratique de ces deux modes de prière s'est révélée laborieuse ! La prière au jour le jour et l'Eucharistie plus fréquente permettent d'être sans cesse relié à Celui qui est la Source de la Vie. Ainsi, tout prend une autre couleur, la couleur du « Service » pour la Gloire de Dieu et le Salut du monde.

**TÉMOIGNAGES** \_\_\_\_\_ *Sylvie Dujardin*

La vie ministérielle de mon mari, c'est-à-dire la mission qu'il a reçue, va s'articuler avec notre vie familiale, sa vie professionnelle et également ses loisirs. Quand un évêque confie par la voix d'un curé de paroisse, une mission à un diacre, il sait que ce ne saurait jamais être au détriment de sa vie familiale ni de sa vie professionnelle. Un diacre n'est pas nécessairement celui qui dans une paroisse accomplit le plus de choses. Bien avant que mon mari ne soit appelé au diaconat, nous connaissions des diacres. Nous nous demandions comment ils pouvaient concilier tout. Je suis là pour veiller sur lui, sur son agenda pour qu'il puisse tout mener avec un certain équilibre. Mais l'Esprit Saint fait merveille, il est continuellement présent pour que tout prenne place sans difficulté.

Quand mon mari a été appelé au diaconat, nous en avons averti les enfants ; ils étaient tous les quatre de grands adolescents. Ils ont compris le cheminement de leur père, nous étions déjà tous les deux bien impliqués dans la vie de la paroisse, mais ils redoutaient beaucoup le regard des autres, le « qu'en dira-t-on ». Maintenant que leur père a été ordonné, ils sont fiers. Mon mari est devenu un homme « public ». Des personnes qui ne le connaissent pas viennent spontanément vers lui à la fin de la messe pour lui parler, lui poser des questions. Un jour une femme que nous ne connaissions pas a appelé à la maison. Elle avait lu dans un journal que mon mari était diacre et qu'il exerçait telle profession. Elle lui a exposé son problème. Quelle confiance !

Avant de devenir femme de diacre j'en connaissais quelques-unes et j'étais dans l'admiration car elles me donnaient l'impression d'être toujours disponibles, de ne jamais être débordées ; elles étaient toujours accueillantes, toujours souriantes. C'est aussi cela le visage du Christ Serviteur. La grâce est bien présente, l'Esprit Saint également !

Moi aussi, c'est dans toutes les dimensions de ma vie, à la maison, dans ma famille proche ou élargie, dans notre paroisse, au milieu de nos amis, que je suis femme de diacre et il est sûr que l'on attend plus de nous, que l'on nous « passe » moins de choses, que l'on attend plus de disponibilité et d'écoute.

Chacun, à la place qui est la sienne et que personne ne peut prendre, est signe de la présence du Christ au milieu du monde. C'est la mission qui nous est confiée à nous qui sommes si faibles. Rendons tout simplement grâce à Dieu.

Sylvie Dujardin, épouse de Patrice ordonné diacre le 14 octobre 2000. Sylvie et Patrice sont parents de quatre enfants.

*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Juan ORELLANA

## Luis Buñuel et cet obscur objet du désir

**C**ET *obscur objet du désir* est le titre suggestif du dernier film du cinéaste aragonais Luis Buñuel (1900-1983). Avec lui, en 1977, il mettait fin à une carrière cinématographique qu'il avait inaugurée en 1929 avec un film qui, lui aussi, avait pour thème, entre autres, l'insatiable désir humain : *Un chien andalou*. Entretemps, Buñuel réalise une trentaine de films dans lesquels, d'une manière ou d'une autre, il va nous confronter à l'incontournable réalité de ce désir humain. Il va le faire d'une manière très personnelle, enracinée dans l'esthétique surréaliste, mais très éloignée des postulats triomphalistes sur le sexe et l'amour libre qui ont circulé dans certains milieux libéraux du siècle qui vient de s'achever.

### Le péché d'intention

Buñuel a toujours rejeté l'existence du péché d'intention. Pour lui, la simple pensée ne pouvait en aucun cas passer pour un mal moral ; elle était au contraire capable de canaliser d'une manière innocente tous nos désirs et intentions insatisfaits. Bien plus, les crimes commis en imagination sont pour lui une manière d'empêcher qu'ils soient perpétrés dans la réalité. Buñuel n'aurait pas fait de mal à une mouche, mais il était capable, dans son esprit, des pires abus et se plaisait à en imaginer et à les partager avec ses amis surréalistes. Ce paradoxe est présent dans tous ses films, même dans les

**SIGNETS** \_\_\_\_\_ **Juan Orellana**

plus réalistes. Le cas le plus significatif est représenté par l'ensemble de son film, *La vie criminelle d'Archibald de la Cruz* (1955). On nous y raconte l'histoire d'Archibald, un homme qui passe sa vie à projeter des assassinats que les circonstances se chargent toujours de frustrer. Quand Archibald se présente devant le juge et s'accuse de tous ses crimes d'intention, le juge lui répond que l'imagination est en dehors du champ de la Justice. Le film est une parabole sur cette innocence de la pensée que Buñuel professait : « Ce qui m'intéresse, c'est l'obsession qui ne peut jamais devenir réalité. <sup>1</sup> »

**Désir et volonté**

Pour expliquer pourquoi il ne luttait pas contre ses désirs, Buñuel avançait son manque de force de volonté <sup>2</sup>. Non qu'il ait personnellement mené une vie de libertin, au contraire. Il s'agit d'une position théorique, « intellectuelle », contre la morale établie. L'exemple le plus significatif en est *Belle de Jour*, réalisé en 1966, dont l'héroïne est jouée par Catherine Deneuve. Buñuel y fait un pas de plus et passe du trouble de l'imagination à la réalité des faits. Le film raconte l'histoire d'une femme mariée et menant une vie confortable, Séverine, qui passe son temps libre à se prostituer dans un bordel, poussée par la curiosité plus que par la perversion. À d'autres moments du film, on nous dévoile ses rêves masochistes et ses fantasmes érotiques. En tout cas, la question qui nous occupe reste intacte : le désir de ce qui est interdit et l'incapacité d'y résister. L'un des épisodes imaginaires nous la montre priant à l'Angélus ; soudain, elle voit déboucher un troupeau de taureaux, et dit que l'une des bêtes de tête s'appelle Remords tandis que la dernière se nomme Expiation. C'est-à-dire que, selon les déclarations de Buñuel lui-même, elle aussi fait l'expérience de la nécessité d'expier ses fautes <sup>3</sup>. Cette allusion à la perversion comme chemin de liberté face à l'ordre établi, perversion que Buñuel associe à sa lecture du

1. Tomás PÉREZ TURRENT et José de la COLINA, *Buomás Pérez Turr*, Plot, 1999, p. 174.

2. « Je n'ai jamais eu de vocation, si, par vocation, on entend la force de volonté », *ibid.*, p. 16.

3. *Ibid.*, p. 144.

## *Luis Buñuel et cet obscur objet du désir*

Marquis de Sade, se retrouve dans un épisode du *Fantôme de la liberté*. Nous y voyons un couple qui réunit dans sa chambre d'hôtel d'autres hôtes – y compris des moines –, et lorsque tous s'apprêtent à faire la conversation en prenant des rafraîchissements, le couple leur propose, – au grand scandale des invités –, une session sado-masochiste.

De même, dans *Le charme discret de la bourgeoisie* (qui a reçu un Oscar en 1972), nous retrouvons une situation où les personnages sont incapables de réfréner leurs pulsions, par exemple le couple Sénéchal qui abandonne ses invités parce qu'il ne peut plus résister à son désir sexuel et se retire dans sa chambre en laissant ses hôtes dans la perplexité.

### **Le désir sexuel**

Inutile de dire que pour Buñuel, le désir sexuel est celui qui exprime le mieux cette condition « désidérative » de l'être humain. « Je reconnais que le monde de mes films a pour thème le désir, et, comme je ne suis pas homosexuel, le désir prend naturellement la forme de la femme.<sup>4</sup> » Pourtant la pudeur profonde – et apparemment paradoxale – du cinéaste situe son cinéma aux antipodes du sexe explicite. Je dis « paradoxale » parce que, malgré les positions iconoclastes et anticonformistes de Buñuel, ce dernier a toujours manifesté une profonde réserve personnelle à l'égard des questions sexuelles. En réalité, le cinéma comme forme d'expression était pour Buñuel une manière de mettre en scène tout son imaginaire surréaliste, qui, en définitive, n'avait presque rien à voir avec sa vie réelle, une vie bien normale et assez conservatrice sous bien des aspects (par exemple conjugaux et familiaux, où il faisait montre d'un machisme et d'une jalousie invétérés). C'est pourquoi, bien qu'il y ait dans ses films bien des éléments « sexuels », ils ont plus à voir avec le fétichisme et le symbolisme d'un désir générique qu'avec une obsession particulière sur ce terrain.

*Tristana* (1970) est dans son entier une radiographie du désir charnel. Don Lope est le classique « vieux lapin » qui fait de la jeune orpheline Tristana sa maîtresse. Tristana, quant à elle, se livre avec passion au peintre Horacio, tandis que le domestique sourd-muet

4. *Ibid.*, p. 147.

**SIGNETS** **Juan Orellana**

Saturno désire voir le corps nu de Tristana. Cette chaîne de passions débouche sur la solitude et la mort. Il est curieux que le rôle de Tristana, tout comme celui de Séverine (*Belle de Jour*), soit tenu par Catherine Deneuve, une femme que Buñuel considère comme d'une sexualité abstraite, froide et distante, à des milliers d'années-lumière du *sex-symbol* des années quatre-vingt dix. C'est que Buñuel ne s'intéresse pas à l'aspect érotique de ses intrigues, mais au tissage de désir et de liberté, de désir et d'onirisme, et – finalement – de désir et d'irrationnel. L'ami de Buñuel Julio Alejandro parle de ce rejet par le cinéaste de l'érotisme explicite : « Buñuel a une pudeur profonde à l'égard de tout ce qui a à voir avec un contact sexuel ou une relation amoureuse et quoi que ce soit qui y touche produit sur lui une espèce de répulsion physique. À tel point que pour certains films, il sort au milieu, voire avant.<sup>5</sup> »

Dans le film mexicain *Susana* (1950), qui a aussi reçu le titre de *Démon et chair*, on trouve un traitement intéressant de ces thèmes. Buñuel choisit de suivre un certain discours dans les dialogues des personnages, et de dire le contraire à travers les images. Cette « schizophrénie » est souvent employée par lui pour montrer l'hypocrisie de la société et, de plus, échapper à la censure. Dans le film dont il est question, la sensualité et l'érotisme de la jeune Susana provoquent une crise dans la propriété de Don Guadalupe où tous les hommes, lui y compris, succombent au tourbillon du désir ; mais leurs habitudes et leurs traditions les empêchent de le reconnaître et c'est alors qu'apparaît la schizophrénie que nous venons de décrire. Par exemple la scène où Don Guadalupe nettoie son fusil devant une Susana provocante et décolletée, tout en critiquant sa manière de s'habiller du point de vue de la morale officielle, est un exemple typique d'éloquence non verbale et de langage symbolique, sans avoir à recourir à cette évidence qui était si désagréable à Buñuel. Dans *L'Enjôleuse* (1952), aussi bien que dans le *Journal d'une femme de chambre* (1963), on trouve des schémas similaires, qui sont aussi le véhicule d'une critique de la morale double d'une certaine bourgeoisie. Le célèbre critique de cinéma Agustín Sánchez-Vidal analyse en détail des séquences d'un grand nombre de films où fonctionne ce qu'il a appelé « l'érotisme de substitution ».

Le délicieux film inachevé *Simon du désert* de 1965 est l'intéressante approche par un surréaliste athée de la figure d'un stylite du

5. Agustín SÁNCHEZ VIDAL, *El mundo de Buez V*, Saragosse 1993, p. 73.

## *Luis Buñuel et cet obscur objet du désir*

christianisme antique. Loin de la prétendue irrévérence que d'aucuns lui ont attribuée, et que Buñuel a toujours niée avec obstination, le film aborde la lutte entre l'ascèse et la tentation. L'ascèse, conçue comme un exercice volontariste, ultime expression de ce moralisme qu'il abhorrait, mène jusqu'à une lutte sans merci contre la tentation, incarnée par une femme voluptueuse et charnelle. Dans le film, c'est la chair qui semble être victorieuse, malgré les efforts considérables du pauvre Simon.

En réalité, tous les films de Buñuel sont truffés de scènes qui illustrent clairement la présence du désir charnel, comme une espèce de destin ou de *fatum* inévitable. Dès ses premiers titres, *Un chien andalou* (1929), et surtout *L'âge d'or* (1930), on trouve des scènes où le contact amoureux et sexuel est exprimé d'une manière tendue. On a souvent commenté la séquence où les amants tentent de s'embrasser et n'y parviennent jamais. « Les amants [de ce film] ne peuvent même pas s'embrasser : c'est la distance entre le désir et la réalité. <sup>6</sup> » Ou bien celle où un homme tripote les seins d'une demoiselle qui se voit changée en un cadavre qui bave. Eros et Thanatos sont, pour Buñuel, les deux faces d'une même monnaie. Cette relation entre le désir sexuel et la mort à laquelle elle est associée est visible sous une forme typique au tout début de *La vie criminelle d'Archibald de la Cruz*. Le héros raconte comment, dans son enfance, il gardait une boîte à musique qui avait le pouvoir de combler ses désirs. Un jour, il décide de l'utiliser contre son institutrice acariâtre qui tombe morte à ses pieds, laissant voir ses cuisses et ses bas, que le petit garçon regarde longuement.

### Érotisme et mystère

Buñuel se rebellait lorsqu'on lui disait que l'amour, comme la foi en Dieu, tendait à disparaître de l'histoire et de la culture : « Je proteste. Nous n'avons pas été les victimes d'une illusion. Même si certains ont du mal à le croire, nous avons vraiment aimé. <sup>7</sup> » Et il ajoutait cette pensée intéressante : « Je ne suis pas contre l'érotisme, mais contre la pornographie, qui est la physiologie de l'érotisme. Et je suis contre la pornographie parce que je crois à l'amour. De plus,

6. *Ibid.*, p. 95.

7. *Ibid.*, p. 173.

**SIGNETS** **Juan Orellana**

érotiquement, la pornographie est négative parce qu'elle épuise tout, elle n'a aucun mystère. En revanche, pointer vers l'érotique comme une possibilité, ne faire que le suggérer, voilà qui vaut beaucoup mieux ». L'irrationnel et le respect du mystère sont les deux grandes catégories de la pensée de Buñuel. Malgré son rejet de la foi chrétienne, l'auteur d'*Un chien andalou* ne tourne pas le dos au Mystère qui enveloppe la réalité et dont l'acceptation est l'essence du sens religieux. Buñuel vit cette approche du mystère d'une manière délibérément irrationnelle, instinctivement hétérodoxe : « À côté du hasard, il y a le mystère. L'athéisme – du moins le mien – conduit à accepter l'inexplicable. Notre univers entier est mystère. <sup>8</sup> » Buñuel définit son athéisme comme instinctif, à l'opposé du gnosticisme, qu'il taxe de rationalisme. « J'aime le bonheur de recevoir l'inespéré et j'ai horreur de comprendre. <sup>9</sup> » « Vu que je me refuse à faire intervenir un Dieu... il ne me reste plus qu'à vivre dans une certaine obscurité. Je l'accepte. Aucune explication, même la plus simple, n'est valable pour tous. Entre les deux mystères, j'ai choisi le mien car, au moins, il préserve ma liberté morale. Et la science ne m'intéresse pas : elle est présomptueuse, analytique et superficielle. Elle ignore le rêve, le hasard, le rire, les sentiments et la contradiction. Si nous étions capables d'abandonner notre destin au hasard et d'accepter sans fléchir le mystère de notre vie, nous pourrions approcher un certain bonheur, assez semblable à l'innocence. <sup>10</sup> »

Bref, Buñuel s'attache au mystère comme exaltation de l'irrationalité, une irrationalité qui devient pour lui un refuge de liberté face à l'asphyxie d'une culture de plus en plus normative, en convergence subtile avec l'irrationnel à l'œuvre dans les films de Dreyer ou Bergman.

**Le désir de liberté**

Le contexte culturel finit par obliger Buñuel à fuir vers l'intérieur ; si les avant-gardes lui font croire que la réalité extérieure est dépourvue de sens, il cherche la lumière dans le refuge caché de son imagination, de ses rêves, de ses aspirations et de ses obsessions,

8. Luis Buñuel, *Mi último suspiro*, Plaza y Janes, 1997, p. 204.

9. *Ibid.*, p. 206.

10. *Ibid.*, p. 204 sq.

### *Luis Buñuel et cet obscur objet du désir*

...l'ennemi freudien du « moi », l'inconscient, devient pour Buñuel le meilleur allié de sa passion pour la vie. « Cette passion pour les rêves, pour le plaisir de rêver, est l'une des inclinations profondes qui m'ont rapproché du surréalisme. <sup>11</sup> » C'est dans cet onirisme et cet amour pour l'imagination que le cinéaste aragonais tente de vivre une expérience de liberté authentique, cette liberté qu'il voyait niée par le moralisme héréditaire ; de fait, l'un des piliers de son rejet de la morale catholique, c'est l'existence du péché d'intention qui, affirme Buñuel, est une tentative de réduire et effacer l'aspiration qu'a l'homme d'une liberté totale. Rappelons que pour lui, l'imagination est innocente, chose qu'il déclare avoir découverte à l'âge de 75 ans <sup>12</sup>. Néanmoins, Buñuel finit par reconnaître que cette liberté totale à laquelle l'homme aspire est un fantôme. Le génie aragonais la représente comme un fantôme de brume : « L'homme la poursuit, croit l'attraper, et il ne reste qu'un peu de brume entre ses mains. <sup>13</sup> »

Enfin, c'est dans cet onirisme et cette exubérance de l'imagination qu'il règle ses comptes avec la réalité ; il ne le fait pas depuis la raison mathématique et positiviste, mais depuis l'inconscient irrationnel : sa lecture du populisme espagnol, de la bourgeoisie, de la sexualité, du catholicisme, de la politique..., sa version du réalisme social, du surréalisme, de la littérature engagée, de la farce..., tous les mouvements culturels et socio-politiques du moment trouvent leur correspondance très personnelle, irrévérencieuse et « contre-culturelle » dans la fantaisie de Buñuel. Qui d'autre que lui pouvait filmer le plan incroyable où l'on voit la jambe de prothèse de Tristana sur sa table de nuit avant qu'elle s'endorme ? et qui pouvait introduire un ours brun dans un salon de la haute bourgeoisie ? Qui pouvait mettre un maître d'hôtel à discuter avec ses serveurs sur la théologie des nestoriens et des albigeois tout en servant des huîtres aux convives ? Sans parler d'une veillée funèbre dans un restaurant, un urinoir dans une élégante armoire, ou un évêque qui s'engage comme jardinier dans une demeure aristocratique. Lorsqu'il écrivit avec Dalí *Un chien andalou*, ils décidèrent l'un et l'autre d'adopter une règle : n'accepter aucune idée ou image qui puisse recevoir une explication rationnelle, psychologique ou culturelle ; ouvrir en grand la porte à l'irrationnel. Dans bien des films de sa

11. *Ibid.*, p. 105.

12. *Ibid.*, p. 205.

13. Tomás PÉREZ TURRENT et José de la COLINA, *op. cit.*, p. 130.

**SIGNETS** \_\_\_\_\_ **Juan Orellana**

période mexicaine, il cessa d'introduire des éléments surréalistes parce que les producteurs l'en suppliaient à genoux, pour ne pas ruiner sa carrière.

Bien des années plus tard, Buñuel assurait de l'échec de l'idéal surréaliste : rien n'avait changé dans le monde. Il ne restait plus – affirmait le cinéaste – que le libre accès aux profondeurs de l'être, reconnu et accepté, l'appel à l'irrationnel, à l'obscurité de notre moi profond.

Traduit de l'espagnol  
par Xavier Moralès

Juan Orellana Gutiérrez de Terán est professeur de critique de cinéma, d'histoire du cinéma et de réalisation cinématographique à la Fondation universitaire « Saint Paul CEU ». Il est aussi Secrétaire général du Cercle d'écrivains de cinéma (CEC), et critique dans *Cinerama*, *Alfa y Omega*, *Pantalla 90*, *Páginas...*

*Communio, n° XXVI, 2 – mars-avril 2001*

Serge LANDES

## Vaines pelouses et verts pâturages

Après avoir gagné la coupe du monde 1998, l'équipe de France de football a gagné l'Euro 2000. Les médias en ont beaucoup parlé.

*Les fleuves de Babylone coulent et tombent et entraînent.  
Ô sainte Sion, où tout est stable et où rien ne tombe !  
Il faut s'asseoir sur ces fleuves,  
non sous ou dedans, mais dessus,  
et non debout, mais assis,  
pour être humble, étant assis,  
et en sûreté, étant dessus.  
Mais nous serons debout dans les porches de Jérusalem.  
Qu'on voie si ce plaisir est stable ou coulant :  
s'il passe, c'est un fleuve de Babylone.*

Pascal

### Aveux et anecdotes

Shooter dans un ballon de football est agréable, et arrêter un penalty encore plus. L'adolescent, l'enfant – ou le père contraint par ses enfants de fournir un adversaire – jouit de la résistance du cuir, de l'herbe et de ses rebonds ; il réussit ou rate son dribble, sa passe, son tir ; il tombe sans remords dans la boue. S'il encourt plaies ou bosses, il en fait son affaire. Il engage son corps dans un affrontement total et limité. Sauf contexte spécial, il se livre sans enjeu autre que psychologique ou intime, et il le sait. Il agit d'un acte simple, comme sans reflet.

**SIGNETS** \_\_\_\_\_ **Serge Landes**

Lors d'une coupe du monde, ou d'une coupe d'Europe comme celle que nous avons vécue, il en va autrement. Un téléspectateur d'ordinaire très occasionnel a, en quelques matches, redécouvert un *art* et admiré la virtuosité des vedettes ; même prévenu contre les joueurs et les chimistes qui leur tiennent lieu de médecins, il a été soufflé, comme tout un chacun, par la précision du geste, l'aisance inconcevable de séquences merveilleuses : pure voltige, paraphes d'acrobates...

Philosophe et amateur de foot, plus d'un a pu brillamment improviser sur le sujet. S'il est de nationalité française, ou s'il est de sa fantaisie de préférer à toute autre l'équipe de France, il a goûté la victoire – qu'il avait pronostiquée à ses enfants, ses amis ou ses élèves. Il a connu aussi le plaisir intense d'une victoire remportée sur le calcul, l'étroitesse habile et retorse. Qu'*in extremis* l'Italie fût *pincée* à son propre jeu, très bien ! S'il a crié, au terme d'un revirement de fortune, c'est de satisfaction : par un assez étrange processus d'identification, *il avait gagné*, tout comme son voisin de balcon avec lequel il communiquait pour la première fois.

Toutefois, une heure après, d'un œil plus distrait, à distance déjà, il a laissé bruire un flux médiatique entourant un *exploit* sportif. Le lendemain, les manchettes des journaux l'ont étonné, à moins qu'il n'ait savouré – mais à quel nième degré ? – les superlatifs qui furent inlassablement utilisés. S'il a fait retour sur lui-même, il a constaté combien ce qui l'avait passionné, ou du moins délassé, n'avait plus que la froideur grise du sable.

Quatre jours après la finale perdue par l'Italie, un prêtre français se rend en Italie pour préparer les Journées Mondiales de la Jeunesse. Ambiance extraordinaire, *charismatique*. Il est reçu magnifiquement par un confrère italien qui lui offre un vin capable de rivaliser avec les meilleurs crus français. Ignorant tout de la passion sportive, le jeune vicaire français a la mauvaise inspiration de plaisanter, et de comparer l'excellence viticole de la France à la dernière victoire. Froissement d'ailes angéliques, un froid giflé l'assemblée : « Vous nous avez *rapiné* la victoire ! » gronde son hôte, atteint au vif. S'il semblait jusque là au vicaire français que le football était chose légère, il précisera à ses jeunes pèlerins que tous n'en jugent pas de même et que la première courtoisie quand on est si généreusement reçu, c'est d'avoir la mémoire humble, la victoire modeste et de ne pas croire possible de plaisanter sur des matières que d'autres jugent plus graves qu'il ne l'aurait fait.

---

### *Vaines pelouses et verts pâturages*

« Le but, c'est la gloire de l'éphémère » disait à bâtons rompus un théologien espagnol (supporter, ou en tout cas parfait connaisseur du *Real Madrid*). Étonnant propos, surtout prononcé lors d'une pause café d'une réunion internationale de *Communio*. Transitoire, la gloire ne saurait l'être. S'il est un terme définitif qui ne passe point, c'est bien *l'eschaton*, et non le *shoot* réussi. Ce propos cerne donc fort bien l'attente du spectateur comme de la vedette, telle qu'ils la vivent : mais il reste étrange qu'ils la ressentent ainsi.

Vaines apparences : sans consistance ni horizon autre que celui d'une humanité amoureuse de l'image fantasmée qu'elle se donne d'elle-même, toute une société se prend au jeu. Elle prolonge d'une fête collective un trompe-l'œil dramaturgique. Si ceux qui tapent dans le ballon s'impliquent sans recul, la communauté qui s'assemble autour du terrain ne renvoie qu'à elle-même, aux passions plus ou moins avivées – même en laissant de côté les violences de hooligans ou les idolâtries de supporters. Au terme du spectacle, que reste-t-il ? Une pelouse aussi vide qu'au début. Certains se sont fait des émotions – humaines, purement – ; quelques uns se sont donné des souvenirs, beaucoup n'ont vécu qu'une apparence de désir, une semblance de drame. Au cœur du spectateur demeurent la frustration et le manque : après la temporalité fallacieusement remplie, le creux du temps mort resurgit ; comme une objection refoulée, une vague conscience d'un moi qui ne trouve pas grand goût au fruit qu'il croque... Après une coupe du monde, après une coupe d'Europe, gagnées ou perdues, d'autres viendront, et le cercle de fer imposé par cette mauvaise répétition ne se desserrera pas. La raison essentielle pour laquelle le football est aussi répandu et regardé sur Terre est qu'il combine la lutte collective et l'aléa – étrangement déclaré divin par certains enthousiastes – d'une victoire qui ne tient à presque rien. Mais la temporalité du spectateur est vaine, son contenu de conscience vide, *in fine*. Trois heures après un titre de champion d'Europe ou du monde, l'auteur de ces lignes ou le spectateur ne saisissent plus dans leur mémoire qu'une défaillance sans nom, aussi mince qu'une bulle de savon. Six mois plus tard, cela relève de la physique particulière : une variation quantique du vide.

**SIGNETS** \_\_\_\_\_ **Serge Landes****Le sacrifice de l'acteur**

Voilà pourquoi appliquer au football professionnel les catégories du théâtre sonne faux. Dans un sport devenu à ce point un montage d'images, un effet de surface limité aux seules dimensions de l'écran, nulle mise réelle : assemblés ainsi, nous ne mettons en commun qu'un moment d'illusion.

Au théâtre, le jeu de la scène est tout autre. Elle fonctionne dans un entre-deux, voire un écartèlement qui en font le charme et l'honneur. L'acteur qui se risque implique chaque soir tout son être ; ce qu'il peut subir de blessures par le fait d'un ratage général, d'un confrère mal inspiré voire malicieux, ou d'une salle injuste, il l'assume. Au delà du narcissisme, l'acteur est décentré de lui-même ; il agit, non tellement comme le sujet du spectacle, mais comme le serviteur d'une cause qui le dépasse, d'un horizon de sens sur fond duquel le plus athée et le plus nihiliste des metteurs en scène contemporains fait encore fond : malgré le désespoir, le blasphème ou le vide existentiel, c'est encore la plénitude d'une parole qui est proférée, et l'espoir présent, comme dans les prophéties bibliques, qu'elle ne fera pas défaut. Dans une telle représentation théâtrale, le spectateur n'applaudit pas l'effort d'un individu : il salue le risque fou de vouloir exprimer envers et contre tout un sens, un espoir, une personnalité ou une société en quête de repères. Aussi désespérante que soit la scène, le spectateur rend grâce d'une chose : l'acteur qui a assumé son rôle devant lui s'est livré tout entier, non pas comme un moi invulnérable parce que talentueux, mais comme un homme prenant le risque d'être pleinement en présence de ses semblables, au risque de leurs regards, de leur désapprobation – bruyante ou silencieuse, celle de la fuite étant la pire. Le temps que tous deux vivent les fait accéder à un autre plan d'existence, au moins à tout autre chose qu'eux-mêmes. Même le pire qui puisse arriver au spectateur, subir l'ordalie d'un *four*, il y trouve motif de rendre grâce. Le spectateur s'éprouve dans cette épreuve, car dans son malaise, il ne peut *se* fuir ; il fait face à cette muraille grise, silencieuse et froide d'un univers totalement plat, il vit une sorte de mort où respirer malgré l'étreinte monstrueuse de l'ennui est une première victoire, et il y trouve des sources d'énergies nouvelles, pour faire face à ce qui est parfois un cri hideux craché sur le plateau.

Ballotté par les circonstances, malmené ou triomphant, l'acteur *accomplit* toujours. Et s'il faut aller chercher d'autres expériences,

---

## *Vaines pelouses et verts pâturages*

le saltimbanque lui-même *accomplit* son tour de piste : la voltige est gratuite, comme la jonglerie, mais elle se sait telle, et, ne revendiquant pas autre chose que sa propre prouesse, elle remplit mieux celui qui s'en extasie.

### **Petite expérience spirituelle**

Si *pour lui-même*, le footballeur agit sur le terrain, devenu image pour des multitudes, support publicitaire indéfiniment dupliqué, vedette bavarde, parfois idiot mais adulée, il devient un leurre pour les spectateurs qui ne seront jamais comblés par aucune victoire, aucune prouesse, ni aucune promesse.

*Pour nous*, dans l'attitude mixte du spectateur-supporter, le joueur de football dont nous admirons les gestes *n'accomplit* rien. Isolés, segmentés ou analysés, les feintes de corps, les placements ou les enchaînements techniques m'imposent l'admiration, mais elle s'épuise au fur et à mesure que la répétition télévisuelle d'un geste parfait acquiert, en raison de sa réitération, une troublante banalité, comme si la focalisation médiatique sur le but avait quelque chose d'obsène .

Au terme, que faire du footballeur, des équipes affrontées ou du jeu lui-même ? Admirable et vain, il ne renvoie qu'à lui-même, à la passion de ceux qui veulent bien l'investir dans le résultat. S'il fait sens, c'est par rapport à ce que chacun a bien voulu apporter ; mais c'est arbitraire. Virtuose, il réussit parfaitement, et en cela, il doit être salué. Mais cette perfection ne remplit rien, ne comble rien : elle ne satisfait ni n'apaise aucune faim des entrailles. L'attente de la prouesse n'est pas celle du sommet ou d'un absolu qui dévoilerait une vérité cachée. C'est l'attente compulsive d'un pur arbitraire. Qu'elle soit momentanément si centrale pour des sociétés entières rend perplexe : nous savions, nous avons toujours su de quel bois tordu est fait l'humain, mais à quel point en avons-nous ouvert les fibres pour que nos sociétés placent en leur centre de telles machines à illusion ?

De quelle faim pareil appétit peut-il témoigner ? Le cœur humain est-il à ce point inquiet qu'il ne puisse trouver une parodie de repos sans ces faux semblants ?

La simple récitation d'une prière nous situe sur un autre plan. Le lecteur peut l'éprouver : si, ne lisant plus le présent texte comme un

**SIGNETS** \_\_\_\_\_ **Serge Landes**

*papier*, il veut bien prier un psaume très connu – voire trop connu –, le voilà conduit ailleurs :

*Le Seigneur est mon berger, rien ne me manque.  
Sur des prés d'herbe fraîche il me fait reposer.*

*Vers les eaux du repos il me mène,  
Il y refait mon âme ;  
Il me guide aux sentiers de justice  
À cause de son nom.*

*Passerai-je un ravin de ténèbre,  
Je ne crains aucun mal car tu es près de moi ;  
Ton bâton, ta houlette sont là qui me consolent.*

*Devant moi tu apprêtes une table  
Face à mes adversaires ;  
D'une onction tu me parfumes la tête,  
Ma coupe déborde.*

*Oui, grâce et bonheur me pressent  
Tous les jours de ma vie ;  
Ma demeure est la maison du Seigneur  
En la longueur des jours.*

Voilà qui est fait.  
Dite dans la foi, une prière agit.  
Quelque chose reste, qui ne passe pas et que rien n'arrachera.

J'espère, par ces libres propos, n'avoir froissé aucun amateur ou passionné de football, ni Javier Prades que je me suis permis de citer sans lui en demander permission, ni nos amis de *Communio*, à commencer par Elio Guerriero, tous membres de grandes nations du football, ni ceux qui, au sein de la rédaction francophone, sont plus favorables aux modalités sociales du sport contemporain, voire lecteurs d'une publication à moi aussi incompréhensible que *l'Équipe*.

Serge Landes, né en 1958, marié, quatre enfants. Ancien élève de l'École Normale Supérieure. Enseigne la philosophie en classes préparatoires aux écoles supérieures de commerce à Saint-Jean-de-Passy, Paris. Rédacteur en chef-adjoint de la rédaction francophone.

## Prochain numéro : mai-juin 2001

### La fin de l'homme

## Titres parus

### LE CREDO

La confession de la foi (1976/1)  
 « Jésus, né du Père avant tous les siècles » (1977/1)  
 « Né de la Vierge Marie » (1978/1)  
 « Il a pris chair et s'est fait homme » (1979/1)  
 La passion (1980/1)  
 « Descendu aux enfers » (1981/1)  
 « Il est ressuscité » (1982/1)  
 « Il est monté aux cieux » (1983/3)  
 « Il est assis à la droite du Père » (1984/1)  
 Le jugement dernier (1985/1)  
 L'Esprit Saint (1986/1)  
 L'Église (1987/1)  
 La communion des saints (1988/1)  
 La rémission des péchés (1989/1)  
 La résurrection de la chair (1990/1)  
 La vie éternelle (1991/1)  
 Le Christ (1997/2-3)  
 L'Esprit saint (1998/1-2)  
 Le Père (1998/6-1999/1)  
 Croire en la Trinité (1999/5-6)  
 La parole de Dieu (2001/1)

### LES SACREMENTS

Guérir et sauver (1977/3)  
 L'eucharistie (1977/5)  
 La pénitence (1978/5)  
 Laïcs ou baptisés (1979/2)  
 Le mariage (1979/5)  
 Les prêtres (1981/6)  
 La confirmation (1982/5)  
 La réconciliation (1983/5)  
 Le sacrement des malades (1984/5)  
 Le sacrifice eucharistique (1985/3)  
 L'Eucharistie, mystère d'Alliance (2000/3)

### LES BÉATITUDES

La pauvreté (1986/5)  
 Bienheureux persécutés ? (1987/2)  
 Les cœurs purs (1988/5)  
 Les affligés (1991/4)  
 L'écologie : Heureux les doux (1993/3)  
 Heureux les miséricordieux (1993/6)

### POLITIQUE

Les chrétiens et la politique (1976/6)  
 La violence et l'esprit (1980/2)  
 Le pluralisme (1983/2)  
 Quelle crise ? (1983/6)  
 Le pouvoir (1984/3)  
 Les immigrés (1986/3)  
 Le royaume (1986/3)  
 L'Europe (1990/3-4)  
 Les nations (1994/2)  
 Médias, démocratie, Église (1994/5)  
 Dieu et César (1995/4)

### L'ÉGLISE

Appartenir à l'Église (1976/5)  
 Les communautés dans l'Église (1977/2)  
 La loi dans l'Église (1978/3)  
 L'autorité de l'évêque (1990/5)  
 Former des prêtres (1990/5)  
 L'Église, une secte ? (1991/2)  
 La papauté (1991/3)  
 L'avenir du monde (1985/5-6)  
 Les Églises orientales (1992/6)  
 Baptême et ordre (1996/5)  
 La paroisse (1998/4)  
 Le ministère de Pierre (1999/4)  
 Musique et liturgie (2000/4)

### LES RELIGIONS NON CHRÉTIENNES

Les religions de remplacement (1980/4)  
 Les religions orientales (1988/4)  
 L'islam (1991/5-6)  
 Le judaïsme (1995/3)  
 Les religions et le salut (1996/2)

### L'EXISTENCE DEVANT DIEU

Mourir (1976/2)  
 La fidélité (1976/3)  
 L'expérience religieuse (1976/8)  
 Guérir et sauver (1977/3)  
 La prière et la présence (1977/6)  
 La liturgie (1978/8)  
 Miettes théologiques (1981/3)  
 Les conseils évangéliques (1981/4)  
 Qu'est-ce que la théologie ? (1981/5)  
 Le dimanche (1982/7)  
 Le catéchisme (1983/1)  
 L'enfance (1985/2)  
 La prière chrétienne (1985/4)  
 Lire l'Écriture (1986/4)  
 La foi (1988/2)  
 L'acte liturgique (1993/4)  
 La spiritualité (1994/3)  
 La charité (1994/6)  
 La vie de foi (1994/5)  
 Vivre dans l'espérance (1996/5)  
 Le pèlerinage (1997/4)  
 La prudence (1997/6)  
 La force (1998/5)  
 Justice et tempérance (2000/5)

### PHILOSOPHIE

La création (1976/3)  
 Au fond de la morale (1997/3)  
 La cause de Dieu (1978/4)  
 Satan, « mystère d'iniquité » (1979/3)  
 Après la mort (1980/3)  
 Le corps (1980/6)

Le plaisir (1982/2)  
 La femme (1982/4)  
 La sainteté de l'art (1982/6)  
 L'espérance (1984/4)  
 L'âme (1987/3)  
 La vérité (1987/4)  
 La souffrance (1988/6)  
 L'imagination (1989/6)  
 Sauver la raison (1992/2-3)  
 Homme et femme il les créa (1993/2)  
 La tentation de la gnose (1999/2)  
 Fides et ratio (2000/6)

### SCIENCES

Exégèse et théologie (1976/7)  
 Sciences, culture et foi (1983/4)  
 Biologie et morale (1984/6)  
 Foi et communication (1987/6)  
 Cosmos et création (1988/3)  
 Les miracles (1989/5)  
 L'écologie (1993/3)

### HISTOIRE

L'Église : une histoire (1979/6)  
 Hans Urs von Balthasar (1989/2)  
 La Révolution (1989/3-4)  
 La modernité – et après ? (1990/2)  
 Le Nouveau Monde (1992/4)  
 Henri de Lubac (1992/5)  
 Baptême de Clovis (1996/3)

### SOCIÉTÉ

La justice (1978/2)  
 L'éducation chrétienne (1979/4)  
 Aux côtés ce que dit l'Église (1981/2)  
 Le travail (1984/2)  
 Sainteté dans la civilisation (1987/5)  
 Foi et communication (1987/6)  
 La famille (1986/6)  
 L'église dans la ville (1990/5)  
 Conscience au consensus ? (1993/5)  
 La guerre (1994/4)  
 La sépulture (1995/2)  
 L'Église et la jeunesse (1995/6)  
 L'argent (1996/4)  
 La maladie (1997/5)  
 La mondialisation (2000/1)

### LE DÉCALOGUE

Un seul Dieu (1992/1)  
 Le nom de Dieu (1993/1)  
 Le respect du sabbat (1994/1)  
 Père et mère honoreras (1995/1)  
 Tu ne tueras pas (1996/1)  
 Tu ne commettras pas d'adultère (1997/1)  
 Tu ne voleras pas (1998/3)  
 Tu ne porteras pas de faux témoignage (1999/3)  
 La convoitise (2000/2)

*Seuls sont encore disponibles les numéros récents. Consultez notre secrétariat.*

# COMMUNIO

## REVUE CATHOLIQUE INTERNATIONALE

*pour l'intelligence de la foi*

Publiée tous les deux mois en français par «Communio», association déclarée à but non lucratif selon la loi de 1901, indépendante de tout mouvement ou institution. Président-directeur de la publication : Olivier BOULNOIS. Directeur de la rédaction : Vincent CARRAUD. Rédacteur en chef : Olivier CHALINE. Rédacteur en chef-adjoint : Serge LANDES. Secrétaire de rédaction : Marie-Thérèse BESSIRARD. Secrétaire général : Jean MESNET.

### *CONSEIL DE RÉDACTION EN FRANÇAIS*

Jean-Robert Armogathe, Nicolas Aumonier, Jean-Pierre Batut, Thierry Bedouelle, Olivier Boulnois, Rémi Brague, Vincent Carraud (Caen), Olivier Chaline (Rennes), Georges Chantraine (Namur), Marie-Hélène Congourdeau, Jean Duchesne, Marie-Christine Gillet-Challiol, Yves-Marie Hilaire (Lille), Pierre Julg (Strasbourg), Serge Landes, Isabelle Ledoux-Rak, Corinne Marion, Jean-Luc Marion, Dominique Poirel, Robert Toussaint, Isabelle Zaleski.

### *COMITÉ DE RÉDACTION EN FRANÇAIS*

Jean-Luc Archambault, Jean Bastaire (Grenoble), Guy Bedouelle (Fribourg), Françoise Brague, Christophe Carraud, Jean Congourdeau, Philippe Cormier (Nantes), Michel Costantini (Tours), Mgr Claude Dagens (Angoulême), Marie-José Duchesne, Irène Fernandez, Stanislaw Grygiel (Rome), Roland Hureaux, Didier Laroque, Patrick Le Gal, Marguerite Lena, Étienne Michelin, Paul McPartlan (Londres), Jean Mesnard, Jean Mesnet, Éric de Moulins-Beaufort, Xavier Tilliette (Rome et Paris), Miklos Vetö (Poitiers), et l'ensemble des membres du conseil de rédaction.

**Rédaction :** ASSOCIATION COMMUNIO, 5, passage Saint-Paul, 75004 Paris, tél.: (1) 42.78.28.43, fax : (1) 42.78.28.40.

**Abonnements :** voir bulletin et conditions d'abonnement en fin de numéro.

**En collaboration  
avec les éditions de *Communio* en :**

**ALLEMAND : Internationale Katholische Zeitschrift « Communio »**

Lindenmattenstraße 29, D-79117 Freiburg i.B.

**AMÉRICAIN : Communio International Catholic Review**

Responsable : David L. Schindler, P.O. Box 4468, USA-20017 Washington DC.

**BRÉSILIEN : Revista Internacional Católica Communio**

Rua Benjamin-Constant, 23-6°, Caixa Postal 1362-CEP, BRA-20001-970 Rio de Janeiro.

**CROATE : Svesci Communio**

Responsable : Adalbert Rebic, Krcanska Sadasnjost, Marulicev trg., 14, HR-10000 Zagreb.

**ESPAGNOL : Communio Revista Católica Internacional**

Responsable : Felipe Hernández, Ediciones Encuentro, S.A., Cedaceros, 3,2°, E-28014 Madrid.

**ESPAGNOL POUR L'ARGENTINE : Communio Revista Católica Internacional**

Responsable : Alberto Espezel, Libertador 17115, AR-1641 San Isidro.

**HONGROIS : Communio Nemzetközi Katolikus Folyóirat**

Responsable : Peter Erdő, Papnövelde, u. 7, I-1053 Budapest.

**ITALIEN : Communio Revista Internazionale di Teologia e Cultura**

Responsable : Andrea Gianni, Via Goberti, 7, I-20123 Milano.

**NÉERLANDAIS : Internationaal Katholiek Tijdschrift Communio**

Responsable : Stefaan van Calster, Burgemeesterstraat, 59, Bus 6, B-3000 Leuven.

**POLONAIS : Miedzynarodowy Przegląd Teologiczny Communio**

Responsable : Lucjan Balter, Oltarzew, Kilinskiego, 20, PL-05850 Ozarów Mazowiecki.

**PORTUGAIS : Communio Revista Internacional Católica**

Responsable : Henrique de Noronha Galvao, Biblioteca Universitária Joao Paulo II, Palma de Cima, P-1600 Lisboa.

**SLOVÈNE : Mednarodna Katoliška Revija Communio**

Dolničarjeva, 4, SLO-1000 Ljubljana.

**TCHÈQUE : Mezinárodní Katolická Revue Communio**

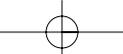
Vojtech Novotny, Husova 8, CZ-11000 Praha 1.

**UKRAINIEN : Ukraine Communio**

PO Box 808, Wynnychenka 22, UA-79008 Lviv.

La coordination internationale est assurée par Monseigneur Peter Henrici, Hirschengraben 74, CH-8001, Zürich.







Dépôt légal : mars 2001 – N° de CPPAP : 57057 – N° ISBN : 2-907212-85-0 –  
N° ISSN : X-0338-781-X – N° d'édition : 95196 – Directeur de la publication :  
Olivier Boulnois – Composition : DV Arts Graphiques à Chartres – Impression :  
Imprimerie Sagim à Courtry – N° d'impression : 4946.

